

Avant-propos

L'année 2020 restera gravée dans la mémoire collective avec la crise sanitaire si singulière qui nous a contraint à repenser nos modes de vie, leurs conséquences sur l'environnement et sur la santé.

Ainsi, sur notre territoire, les changements d'habitude en 2020 liés aux périodes successives de confinement, puis de déconfinement, ont modifié profondément les pratiques et les modes de déplacement. L'usage du vélo en ville a fortement augmenté accélérant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, les « coronapistes », sur les voies départementales, tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

GPSO a pu maintenir une continuité de qualité de services auprès des usagers grâce notamment au déploiement massif du télétravail et des outils collaboratifs. Les agents de propreté sont restés mobilisés pour assurer quotidiennement leurs missions pour le confort de tous et le respect de l'environnement.

Pour réduire l'impact des conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique et commercial du territoire, GPSO a également été au rendez-vous en participant financièrement, en complément des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux, à deux fonds spécifiques : *Seine Ouest Commerce* avec la mobilisation d'un fonds de 2,5 M€ et le *Fonds régional résilience Ile-de-France*, auquel GPSO a abondé à hauteur de 540 000€.

Toutes ces actions ont été mises en place en étroite collaboration avec les 8 villes membres de GPSO, qui se sont montrées exemplaires durant les périodes de confinement et qui ont réaffirmé leur ambition en matière de développement durable dans toute activité, afin de garantir aux habitants et usagers de GPSO, un cadre de vie végétalisé, rafraîchi et décarboné, un aménagement de l'espace public innovant, apaisé, accessible à tous et à toutes, de permettre la poursuite des pratiques culturelles et sportives au plus grand nombre, d'assurer un soutien économique, essentiel à l'attractivité du territoire.

Pour relever les défis du territoire durable et numérique de demain, l'administration de GPSO s'est mise en ordre de marche, avec la création en juillet 2020 du Pôle Innovation

et développement durable (PIDD) au sein de la Direction Générale de l'aménagement et du développement durable. Il regroupe la Direction de l'information géographique et de l'innovation territoriale (DIGIT), la Direction de la mobilité, la Direction du développement économique et durable, l'Agence locale de l'énergie et du climat ainsi que Seine Ouest Entreprise et Emploi.

De manière générale, l'élaboration, la mise en œuvre de tout projet porté par GPSO, intègre systématiquement l'impact environnemental sur le territoire et vise à le réduire, et ce depuis l'adoption en 2011 de l'Agenda 21.

Comme l'année dernière, ce rapport fait état des actions de GPSO menées en 2020, tout en répondant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030, feuille de route en matière de développement durable adoptée en septembre 2015 par les 193 Etats membres de l'ONU.

Pour en permettre une lecture plus aisée, le rapport est construit autour des 5 finalités suivantes, définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, avec des pictos ODD associés visuellement à chaque partie du rapport, ainsi que celui du Plan Climat Air Energie (PCAET).

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
3. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation



Sommaire

03. Avant-propos

Lutter contre le changement climatique

- 06. Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO
- 12. Le Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) de l'ADEME
- 14. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat
- 17. Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion des énergies renouvelables
- 18. Vers une mobilité décarbonée
- 25. La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Renforcer la cohésion sociale

- 28. Aménager durablement
- 31. L'Urbanisme
- 32. Le Plan local de l'habitat
- 40. Un espace public accessible, sécurisé et apaisé
- 48. Le développement économique et l'emploi durable

Préserver le patrimoine naturel

- 58. Préserver la biodiversité
- 61. Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré
- 66. Assainissement et gestion de l'eau
- 70. La gestion durable et préventive des déchets
- 75. L'agriculture urbaine

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

- 80. L'accès à la culture et à sa pratique
- 84. L'activité sportive des familles
- 86. La santé environnementale
- 93. La propreté de l'espace public

Produire, consommer autrement

- 98. La Maison de la Nature et de l'Arbre
- 101. GPSO, une administration responsable et innovante

109. Conclusion

Lutter contre le changement climatique

Toute activité humaine génère des émissions de gaz à effet de serre. S'ils sont présents en trop grande quantité dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre provoquent un réchauffement de l'air et de la surface terrestre : on parle de réchauffement climatique.

GPSO s'engage depuis sa création en 2010, à renforcer ses politiques relatives au changement climatique.



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO (PCAET)

Ce nouveau Plan Climat illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le dérèglement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire.

En conséquence, le PCAET doit être à la fois stratégique et opérationnel. Il doit également permettre de mobiliser et d'impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...).

Le PCAET, un outil opérationnel

En déclinant au niveau local les orientations nationales, le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr malgré les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur nos 8 villes. Grand Paris Seine Ouest se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- un diagnostic du territoire comprenant notamment un bilan des émissions de GES,
- un rapport stratégique annonçant les objectifs chiffrés de la démarche,
- un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi,

- une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.

Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Il fera l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours (2022-2023).

2010

Fusion communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine.

2011

Adoption de l'Agenda 21 programme d'actions concrètes conjuguant efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement, intégrant une stratégie opérationnelle globale applicable à l'ensemble des projets.

Adoption du Plan climat PCET

destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de GES des activités humaines et économiques du territoire.

2019-2020

Elaboration du PCAET intégrant les enjeux sur la qualité de l'air en concertation avec les villes et les citoyens.

Objectif neutralité carbone à horizon 2050

2021

Adoption du PCAET en Conseil de territoire.

Emissions GES sur le territoire

Bâtiments
43,41%

Consommations de biens
29,7%

Transports
14,47%



La stratégie associée au PCAET

La définition de la stratégie fait suite au diagnostic (réalisé en 2018), et précède l'établissement du plan d'actions. La stratégie définit un nouveau profil climatique et énergétique via des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à horizon 2050, ainsi qu'une trajectoire prévisionnelle pour les atteindre.

Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et en agissant principalement sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire) du territoire
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique en substituant les énergies fossiles (gaz, charbon et fioul) actuellement utilisées sur le territoire
- la diminution de l'usage de la voiture thermique en favorisant des actions pour une mobilité plus propre
- la diminution de la quantité de déchets produits par les habitants du territoire

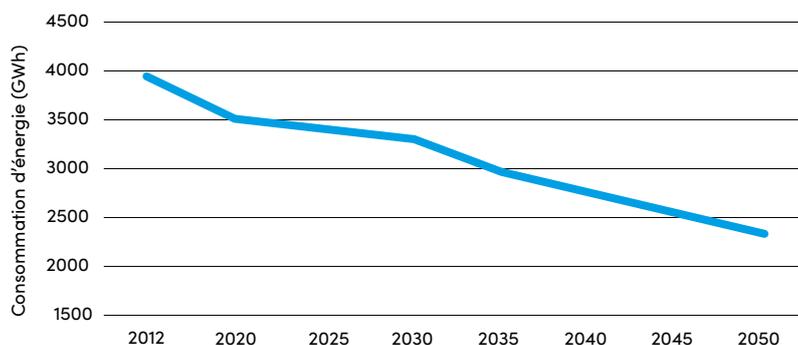
En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET devra répondre aux enjeux suivants :

- la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- la baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- la mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- l'exemplarité de la collectivité

Les objectifs fixés pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest sont compatibles avec les objectifs affichés par la Métropole du Grand Paris dans son propre Plan Climat ; les hypothèses prises pour réaliser les scénarii associés étant également conformes à celles prises par la Métropole.

Les figures suivantes présentent ces objectifs et scénarii :

Évolution de la consommation globale (hors transports)

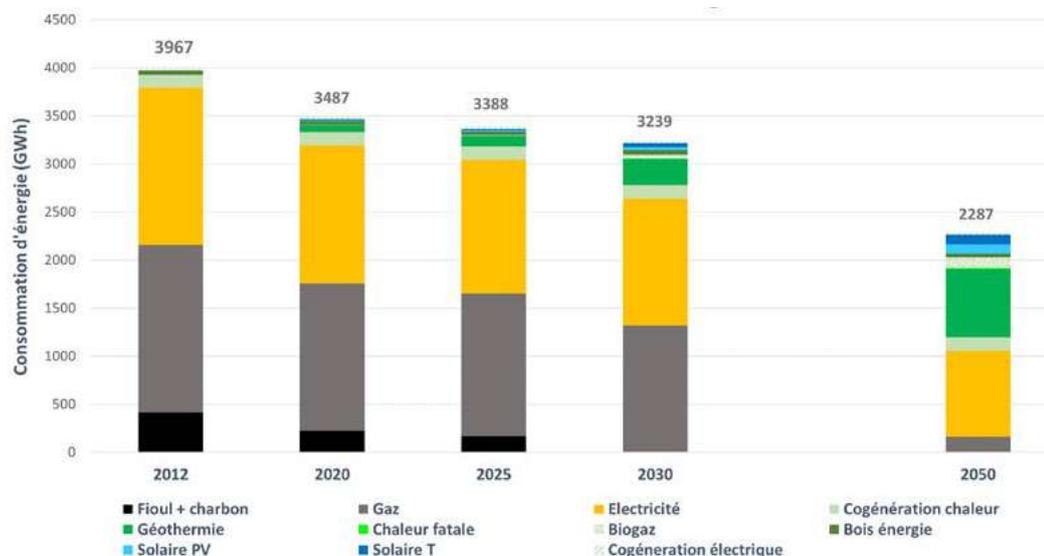


La consommation globale d'énergie devra diminuer, du fait de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030

- Réduire de 40 % l'émission des gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2012
- Augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale

Composition du mix énergétique



Évolution des sources d'énergie

		2012	2020	2025	2030	2050
Evolution de la part des ENR&R dans la consommation finale (GWh/an)	Consommation finale (GWh)	3 967	3 521	3 420	3 296	2 287
	ENR&R (GWh)*	496	763	796	1 056	1 625
	Part des ENR&R dans le mix final	13%	22%	23%	32%	71%
	Part des ENR&R locales	4%	8%	9%	16%	48%

*Sur une production actuelle de 1 050 GWh, 496 sont consommées sur le territoire.

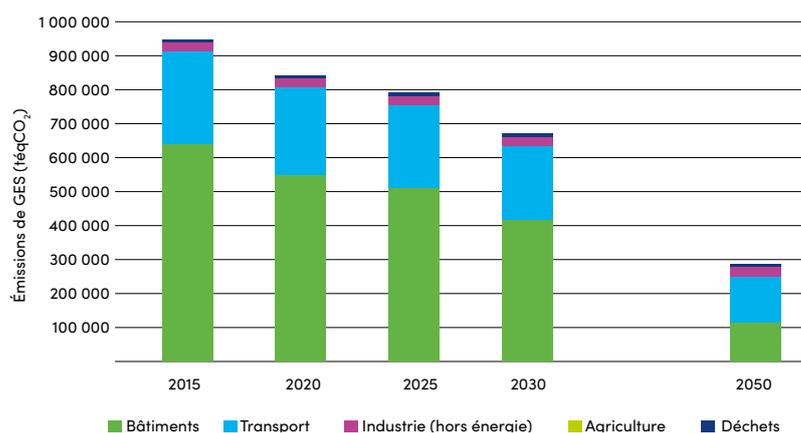
Perspectives 2050

Le fioul et le charbon sont supprimés du mix énergétique de GPSO. La part des énergies renouvelables et de récupération augmente fortement (de 13% à 71%), principalement intégrées dans les réseaux de chaleur. L'utilisation du gaz diminue également, et la part restante est composée en majorité de biogaz issu de la méthanisation. On observe donc un très fort « verdissement » de l'énergie consommée sur le territoire.

Evolution des émissions de GES

Les émissions de GES vont drastiquement diminuer, du fait de la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.



Concertation des acteurs territoriaux

L'élaboration du PCAET a intégré une dimension participative importante, en s'appuyant sur des moyens de concertation du grand public (réunions publiques, sondages via l'application Vooter, site internet dédié) et des ateliers en présentiel avec les acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, associations, partenaires institutionnels). GPSO a réalisé un Livre Blanc de la Concertation, recueil de l'ensemble des contributions durant la période de concertation, afin de rendre compte de cette démarche participative.

De nombreux moyens de communication (articles dans les journaux municipaux, boîtage de flyers, exposition, vidéo, publications sur les réseaux sociaux, affichages...) ont été déployés en 2018 afin que tous les acteurs du territoire aient connaissance de cette démarche de concertation et puisse contribuer à l'élaboration du Plan Climat.

Au total, ce sont plus de 1.000 personnes qui sont venues échanger avec les élus du territoire dans le cadre de 6 réunions publiques. En complément, 4 ateliers thématiques ont rencontré également un franc succès auprès des acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises du territoire, en accueillant près de 120 participants sur 2 jours.

Dès son approbation par le Conseil de territoire, **le projet de PCAET** a été soumis pour avis à l'Autorité Environnementale de l'Etat ainsi qu'à la Métropole du Grand Paris (MGP). La MGP a rendu un avis favorable lors du Conseil métropolitain du 4 décembre 2019. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du 30 juillet 2020 comportait un certain nombre de recommandations auxquelles GPSO a répondu point par point.

Ces consultations institutionnelles ont été couplées à une consultation du public durant 1 mois. L'ensemble des documents constituant le projet de PCAET, ainsi que le bilan de la concertation et les avis reçus de la part de l'Autorité Environnementale de l'Etat et de la MGP ont été mis en ligne sur le site internet de GPSO pour recueillir les observations et les propositions du public entre le 9 novembre et le 6 décembre 2020.

L'information relative à cette mise en consultation, outre les obligations réglementaires (avis mis en ligne sur le site de l'autorité compétente pour élaborer le plan (seineouest.fr) ; avis publié dans deux journaux régionaux – les Echos et le Parisien ; avis affiché dans les locaux de l'autorité compétente pour élaborer le plan) a été relayée dans les bulletins municipaux du mois de novembre des villes, le site internet – les newsletters – les réseaux sociaux de GPSO.

Suite aux propositions et observations du grand public et suite aux réponses faites à l'avis porté par l'Autorité Environnementale, une synthèse sera mise en ligne.

Dans tous les cas, les différents avis amèneront des modifications du projet du plan d'actions du PCAET. Une version définitive sera soumise au vote du Conseil de Territoire.



Le plan climat –
GpsO Environnement
(seineouest.fr)

Réunion publique



Le plan d'actions du PCAET

Le plan d'actions du PCAET a été construit autour de 6 axes, mis en évidence grâce aux contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation.

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
2. Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie
3. Améliorer la qualité de l'air
4. Consommer mieux, jeter moins
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »
6. GPSO, une administration exemplaire

Chaque axe comprend plusieurs actions, dont certaines, **en vert** dans la liste ci-dessous, sont déjà en cours en 2020.

Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

Planifier la transition énergétique en un Schéma Directeur de l'Énergie

- Réaliser un outil de planification opérationnel de la transition énergétique (rénovation énergétique, EnR&R, mobilité)
- Proposer la mise en place ou la révision de dispositifs pour la maîtrise de l'énergie

Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

- Aller vers un accompagnement global des porteurs de projets par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Renforcer la visibilité des actions de l'ALEC

Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles cf. p. 36

- Financement et accompagnement poussés des projets de rénovation (mise en place d'un nouveau dispositif Opération Habitat Qualité -OHQ)

Axe 2 - Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement cf. p. 30

- Création d'un référentiel technique de l'aménagement durable comprenant un volet espaces publics (à destination des aménageurs) et un volet espaces privés (à destination des promoteurs et constructeurs)

Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- Création d'un référentiel de l'aménagement de l'espace public (prescriptions pour les maîtres d'œuvre et gestionnaires)

- Développer l'agriculture urbaine et poursuivre le dispositif « Jardiner ma Ville » cf. p. 75

Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique cf. p. 91

- Animations pédagogiques à destination du grand public
- Actions préventives et curatives face aux épisodes de crise

Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

Encourager les nouvelles mobilités cf. p. 21

- Encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle : information sur les transports en commun, apaisement des circulations, mobilités douces et partagées, covoiturage, subvention VAE
- Déploiement du Plan Vélo

Développer les mobilités décarbonées cf. p. 23

- Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques
- Identifier du foncier pour accueillir des stations GNV et hydrogène

Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- Mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de l'A86 cf. p. 88
- Relais des alertes pollution cf. p. 87
- Réalisation d'un Plan Local de Déplacement : observatoire mobilité, logistique urbaine, stationnement...

Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

Réduire la production de déchets

- Mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) cf. p. 74
- Poursuivre le développement du compostage individuel et collectif cf. p. 73
- Promouvoir les structures du réemploi

Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- Réaliser une nouvelle campagne de communication sur le tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri en 2020 cf. p. 95
- Révision des fréquences de collecte pour 2022
- Permettre le tri à la source des biodéchets (collecte et compostage) cf. p. 70
- Etudier les projets locaux de valorisation innovante des déchets (méthanisation, consignes, etc.)





Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

Inciter les comportements écocitoyens

- Edition d'un « guide de l'écocitoyen.ne » comprenant bonnes pratiques, dispositifs d'aide de GPSO et repères chiffrés
- Renfort de la palette des défis développement durable : défi zéro déchet et défi mobilité
- Relancer un événementiel type « Fête le plein d'énergies » : événement tout public de sensibilisation et d'information
- Meilleure visibilité des actions de sensibilisation multi-thèmes grand public de l'ALEC et la MDNA

Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Communiquer sur les actions locales et les valoriser
- Maintenir le canal de communication Plan Climat permettant de recevoir les propositions des habitants
- Créer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir des initiatives locales de collectifs citoyens

Porter une «Charte d'engagement du Plan Climat» des acteurs sociaux-économiques du territoire

- Création d'une « charte d'engagement du Plan Climat »
- Animation du réseau des signataires

Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables cf. p. 101

- Aller vers l'intégration systématique de critères environnementaux aux marchés passés par la collectivité
- Assurer un suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

- Diminuer les consommations énergétiques et l'impact environnemental du patrimoine de GPSO (bâti et éclairage public) cf. p. 25
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une part d'énergie verte dans le mix énergétique de la collectivité
- Expérimenter des systèmes peu énergivores et innovants

Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

- Proposer des formations ou séminaires aux agents, ainsi que des actions de sensibilisation
- Inclure le développement durable dans la culture d'administration (entretien d'embauche, matinée d'accueil, fiches de poste, événementiels annuels...)
- Créer un réseau de référents développement durable

Observer et piloter financièrement le développement durable

- Identifier les dépenses liées au Développement Durable sur l'ensemble des services

Perspectives 2021

Parmi les nouvelles actions citées précédemment (hors actions déjà en cours qui seront poursuivies), les priorités identifiées à très court terme dès 2021, sont les suivantes :

Energie

Réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie
Renforcement du conseil aux particuliers par l'ALEC/
Déploiement du dispositif Facilaréno

Adaptation au changement climatique

Création d'un référentiel technique de l'aménagement durable

Mobilité/Qualité de l'air

Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques
Poursuite des travaux d'aménagement des pistes cyclables identifiées dans le Plan Vélo
Déploiement de la phase 2 de la ZFE-m au 1^{er} juin 2021

Sensibilisation

Edition d'un « guide de l'écocitoyen.ne »

Exemplarité

Mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation des agents



Le Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) de l'ADEME

GPSO a signé un Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat d'une durée de 3 ans, de septembre 2017 à octobre 2020. A ce titre, GPSO a bénéficié d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME relatif à la mise en œuvre d'actions ambitieuses ou innovantes du nouveau PCAET. L'aide financière est composée d'une part fixe de 270 000€ (soit 135 000€ en 2018/2019 et 135 000€ 2019/2020) et d'une part variable modulée en fonction de l'atteinte de résultats pouvant aller jusqu'à 180 000€.

Dans le cadre de ce COTEC, 10 actions du futur PCAET ont été sélectionnées par l'ADEME, et des objectifs chiffrés ambitieux ont été définis pour chacune d'entre-elles.

7 actions classiques, 3 prioritaires*, 3 à encourager

Actions classiques :

1. Développer l'agriculture urbaine et les circuits courts

Taux d'atteinte au 31/08/2020 : **83 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

- Mettre en place les jardins partagés identifiés en potentiel avec les villes et bailleurs sociaux concernés de GPSO
- Elaborer une proposition en alimentation durable
- Valider les propositions d'aménagements sur les talus SNCF de la 1^{ère} ligne étudiée (L-U) de Chaville pour concrétiser les aménagements envisagés
- Continuer le travail d'étude pour les talus SNCF d'Issy-les-Moulineaux

- Développer les actions et le réseau des 4 autres axes métier sur le territoire de GPSO (éco-pastoralisme, vigne, apiculture, vergers).
- Travailler sur des sujets ultra-pionniers : culture de cave (parkings etc).

2. Développer l'électromobilité et l'implantation des bornes de recharges

Taux d'atteinte : **100 %**

Bilan et perspectives à l'issue du contrat :
25 bornes supplémentaires ont été installées et de nouvelles le seront en 2021.

*L'action 5 est devenue prioritaire par avenant au contrat COTEC notifié le 05/10/2020

3. Développer l'offre de véhicules partagés sur l'ensemble du territoire

Taux d'atteinte : **100 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

- une deuxième phase de déploiement de Vélib' à partir de 2021 pour aller au-delà de ce qui était prévu
- GPSO a lancé une publicité préalable pour des services de voitures et scooters électriques en free-floating.

4. Mettre en place une charte d'engagement des partenaires pour la logistique urbaine

Taux d'atteinte : **100 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

l'action a été remplacée par la signature de GPSO du pacte Métropolitain piloté par la Métropole du Grand Paris et qui rassemble environ 80 signataires dont des professionnels de la logistique exerçant sur GPSO.

5. Apaiser les circulations : création de zones 30 km/h et/ou zones de rencontre 20 km/h

Taux d'atteinte : **> 100 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

études en cours pour extension et pérennisation des zones apaisées, dans le cadre du développement de la pratique du vélo et le partage de l'espace public.

6. Identifier des espaces potentiels pour la logistique urbaine

Taux d'atteinte : **50 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

selon les conclusions de l'étude de faisabilité, des suites opérationnelles pourront être données de manière à faire émerger un projet d'installation d'espace logistique sur GPSO.

7. Planification énergétique : engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie

Taux d'atteinte : **25 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

la labellisation Cap Cit'ergie sera demandée pour fin 2021.

Actions à encourager :

8. Informer et sensibiliser la population sur le changement climatique, les risques naturels et sanitaires

Taux d'atteinte : **> 300 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

- Continuer la programmation d'animations «sensibilisation» à la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) et à l'ALEC .
- l'ALEC souhaite développer des animations sur la résilience climatique, et sur la prise de conscience des enjeux climatiques (deep time walk).
- la MDNA envisage de réaliser un rallye sur la qualité de l'air.

9. Accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact environnemental (consommations d'énergie, mobilité, économie circulaire)

Taux d'atteinte : **>50 %**

Perspectives à l'issue du contrat :

Recrutement d'un chargé(e) de mission RSA-RSE

10. Préfiguration de la zone faible émission (ZFE)

Taux d'atteinte : **100 %**

Perspectives à l'issue du contrat : mise en place de la seconde phase de la ZFE au 1^{er} juin 2021



L'Agence Locale de l'Energie et du Climat

Structure de référence, l'ALEC est dotée d'une équipe d'experts qui accompagnent les maîtres d'ouvrage du territoire (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergies, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales.

Conseils techniques méthodologiques et stratégiques, accompagnement de projets, opérations de mobilisation des publics, de sensibilisation ou encore animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale en direction de ses différentes cibles pour accompagner la transition énergétique.

L'ALEC : le pôle habitat

Les conseillers FAIRE sont des spécialistes neutres et indépendants au service des citoyens qui ont pour mission de répondre gratuitement à toutes les questions liées à l'énergie dans l'habitat.

Renseigner et accompagner les habitants

En ce début d'année, la crise sanitaire a conduit à une forte baisse de la fréquentation de **l'espace conseil FAIRE**. Cependant le nombre de demandes est reparti à la hausse à l'automne 2020, grâce notamment aux campagnes de communication gouvernementales sur le Plan de Relance national et à l'annonce de l'étendue de l'aide financière *Ma Prime Rénov'* à l'ensemble des ménages. Une part importante de ces demandes concerne la maison individuelle, au contraire de l'année dernière où les projets de copropriétés dominaient.

Comme en 2019, l'ALEC compte un nombre important de demandes concernant des projets globaux de rénovation énergétique, regroupant plusieurs catégories de travaux et nécessitant souvent un accompagnement plus poussé de la part des conseillers énergie FAIRE.

Vers une plateforme Territoriale de la rénovation énergétique

Pour répondre aux nouvelles exigences combinées à un nouveau programme de financement national (SARE, financé par les Certificats d'Economie d'Énergie) l'Espace Conseil FAIRE évolue vers une plateforme territoriale de la rénovation énergétique. Cette plateforme aura pour objectifs :

- l'accompagnement plus important des habitants dans leurs projets
- la mobilisation des professionnels du secteur dans le cadre d'une offre structurée et qualitative
- la massification des projets de rénovation
- l'observation plus précise de la dynamique de rénovation énergétique à l'échelle du territoire

Les changements de pratiques s'inscrivant dans cette évolution ont été initiés tout au long de cette année 2020. Ils sont coordonnés à l'échelle de la métropole du Grand Paris et seront mis en application dès le début d'année 2021.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



L'ALEC - GPSO Energie

association loi 1901 créée en mars 2008 à l'initiative de GPSO a pour mission de participer à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

En 2020 l'ALEC a pu renseigner, via son Espace Conseil FAIRE,

482 demandes de particuliers (au 1^{er} décembre 2020), représentant une diminution de 11 % par rapport à la même période en 2019.

77% des demandes concernent des travaux individuels,

23% des travaux collectifs en logements en copropriété.

Plateforme Coach Copro : accompagner les copropriétés

Avec près de **5000 copropriétés sur son territoire (représentant 75% de son nombre de logements)**, GPSO a un potentiel important d'actions pour la réduction des consommations énergétiques.

Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme en ligne permettant à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) est déployé sur la quasi-totalité du territoire métropolitain via les autres ALEC et espaces conseil FAIRE.

L'accompagnement que propose l'ALEC vise à appuyer les copropriétaires dans la conduite de leur projet grâce aux différents services de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

Initialement prévu pour les copropriétaires et syndicats, le CoachCopro® est élargi depuis 2015 aux professionnels de la rénovation énergétique, pour faciliter la concrétisation des projets en rapprochant la demande des particuliers de l'offre des professionnels. L'agence est impliquée dans le recrutement des professionnels en vue de leur affiliation à ce dispositif à rayonnement métropolitain. L'agence contribue également à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'Agence Parisienne du Climat.

Pour satisfaire la demande d'accompagnement des copropriétés un poste supplémentaire de conseillère énergie FAIRE en charge des copropriétés a été créé fin 2019.

Des changements de pratiques ont pu être amorcés dans les conseils prodigués aux copropriétaires (relances faites aux copropriétés, classification des conseils selon les critères des actes métiers SARE...).

Sensibilisation des citoyens

L'ALEC organise dans chacune des villes des animations mensuelles dans le but de sensibiliser les habitants aux enjeux du réchauffement climatique et de la transition énergétique. Visites, conférences, balades, ateliers : les animations proposées au grand public sont variées. Compte tenu de la situation sanitaire durant l'année 2020, seulement 3 animations ont pu être maintenues en présentiel.



Nuit de la thermographie ©Arnaud Olszak

- La Nuit de la thermographie, le 28 janvier à Ville d'Avray, 14 participants
- La Nuit de la thermographie – spéciale copropriétés, le 25 février à Boulogne-Billancourt, 13 participants (représentants 1183 logements)
- Balade urbaine sur la thématique des îlots de chaleur urbains, le 19 septembre à Boulogne-Billancourt, 20 participants

Animations et actions de sensibilisation en période de confinement

Afin de maintenir ses actions de sensibilisation pendant le confinement, l'ALEC s'est lancée dans l'animation de conférences en ligne.

La première, organisée le 26 mai 2020, a été couronnée de succès : **35 participants ont suivi la conférence en ligne au sujet de la rénovation énergétique performante en maison individuelle, et le replay a été visionné plus de 140 fois.**

4 conférences en ligne ont été animées au total, rassemblant 82 participants.

Toujours dans une démarche de sensibilisation et à l'affût de l'actualité, l'ALEC a réalisé deux quizz au sujet de la sobriété numérique en période de télétravail accrue. Diffusés sur le site internet de l'ALEC mais aussi sur les réseaux sociaux et partagés par certaines villes, les quizz ont été réalisés plus de 80 fois.

Coach Copro

348 copropriétés suivies
représentant

18 130 logements

7 animations grand public

129 participants

L'ALEC : le pôle collectivités

La mission d'accompagnement des collectivités a profité de la baisse d'activité liée au confinement du printemps pour développer son expertise climat et se concentrer sur des dossiers de fond.

Accompagnement des politiques énergie-climat

Les politiques énergie-climat sont au cœur des missions de l'agence. A ce titre, GPSO-Energie a conseillé plusieurs collectivités dans les réflexions à mener et dans la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies énergie-climat.

Issy-les Moulineaux, conseil à :

- l'identification des îlots de chaleur urbains et à l'identification des sites pertinents pour la plantation de 6000 arbres sur 6 ans
- l'identification du potentiel solaire du territoire,
- la définition de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la ville et de sa mise en place dans le cadre de son « Budget climat »

Grand Paris Seine Ouest :

- accompagnement dans la refonte des subventions *Déclic Energie* (état des lieux, simulations, possibilités d'évolution)
- participation à la réactivation du groupe de travail *Rafraichir la Ville* (lutte contre les îlots de chaleur urbains) et au comité de suivi du *Référentiel d'Aménagement Durable*.

Accompagnement des Bâtiments

Le pôle Collectivités-Tertiaire de l'agence a accompagné les services bâtiments des villes dans leurs projets de construction neuve, de réhabilitation et de mise en œuvre de production d'énergies renouvelables.

L'appui de GPSO-Energie se fait sous la forme de recommandations, d'avis techniques et de présence active aux réunions de projets.

Marnes la Coquette :

- projet de rénovation énergétique de l'école Maurice Chevalier (appui durant l'audit, préconisations...)
- presbytère communal (isolation de la toiture)

Sèvres :

- projets de rénovation du gymnase (préconisation de travaux)
- réhabilitation de l'école les Bruyères
- consultation pour l'analyse des candidatures reçues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la solarisation de la toiture de l'école Croix Bosset

Animations

Du fait de la crise sanitaire, les animations ont été annulées et remplacées par la rédaction et la diffusion d'articles d'intérêt général sur les économies d'énergie que le particulier peut mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique.

Au 2nd semestre, des ateliers d'échange en visioconférence ont été proposés :

Atelier du 1^{er} octobre à destination des services bâtiment des collectivités sur la thématique du **Décret Tertiaire**, avec l'intervention de la DRIEA 92 et du SIGEIF : participation de 6 villes comptabilisant une quinzaine de personnes.

2 ateliers d'échanges à destination des services développement durable des collectivités :

- Atelier du 19 novembre, **élaboration d'un budget climat au sein d'une collectivité**, porté par la Maison de la Nature et de l'Arbre, et au cours duquel l'ALEC a apporté son expertise : participation des 8 villes.
- Atelier du 8 décembre, **développement des énergies renouvelables** sur le territoire de GPSO : participation de 6 villes.

Diffusion de l'information

Pour informer les services des collectivités et les professionnels de son réseau, l'ALEC a réactivé sa newsletter "lettre pro" :

- rédaction d'articles de fond
- veille sur l'actualité juridique et réglementaire,
- diffusion des appels à projets
- communication événements et formations

L'ALEC a participé à la diffusion d'un guide informant sur les aides financières mobilisables pour le développement des énergies renouvelables et sur la rénovation énergétique du bâti des collectivités du territoire.

Perspectives 2021

Renforcement de l'équipe des conseillers FAIRE,

à destination des particuliers que ce soit des habitants en maison individuelle ou en copropriété et élargissement des conseils aux petites entreprises tertiaires.

Déploiement du dispositif Facilaréno,

visant à mobiliser et former les artisans et professionnels de la rénovation énergétique du territoire à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles.

Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergie renouvelables

Consommer moins d'énergie est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour accompagner les habitants du territoire désireux d'améliorer leur consommation d'énergie, Grand Paris Seine Ouest a mis en place des subventions énergie pour l'isolation de toiture, et l'installation d'équipements à énergies renouvelables.

Bilan de l'année 2020

L'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest propose une subvention sur l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire individuel
- Système Solaire Combiné
- Pompes à chaleur géothermiques
- Solaire photovoltaïque
- Bois énergie (poêle à bois et chaudière automatique, hors bûche)
- Isolation thermique de la toiture (construction antérieure au 1^{er} janvier 1990)

En 2020, 11 dossiers de particuliers ont été traités favorablement par GPSO. Les demandes de subvention pour l'isolation des toitures sont toujours aussi importante cette année. Par ailleurs, dans le cadre du PCAET, une réflexion sur la refonte du système de subvention aux propriétaires de maison individuelle (subventions « Déclat Energie » isolation et ENR) est engagée avec le soutien de l'ALEC.

Nombre de demandes de subvention durant l'année 2020 : 14

- 7 pour isolation de toiture
- 3 pour poêle à bois
- 1 pour une pompe à chaleur géothermale
- 2 pour solaire photovoltaïque
- 1 pour un chauffe-eau solaire individuel

Nombre de subventions accordées en 2020 : 11

- 7 pour isolation de toiture
- 3 pour poêle à bois
- 1 pour une pompe à chaleur géothermale

Nombre de subventions versées en 2020 (portant aussi sur les subventions accordées en 2019) : 10

- Pour un montant de 14 000€
- Dont 10 pour l'isolation de toiture

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, deux cartographies sont disponibles via le site internet de GPSO.

La carte de la thermographie aérienne montre les déperditions de chaleur des toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de toitures.

Une carte du potentiel solaire a également été proposée au public en 2013. Elle a été mise à jour avec les dernières données publiées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) en 2019. Elle permet un premier aperçu de l'ensoleillement des toitures avant de penser à installer des équipements solaires.



carte thermographie



carte potentiel solaire

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

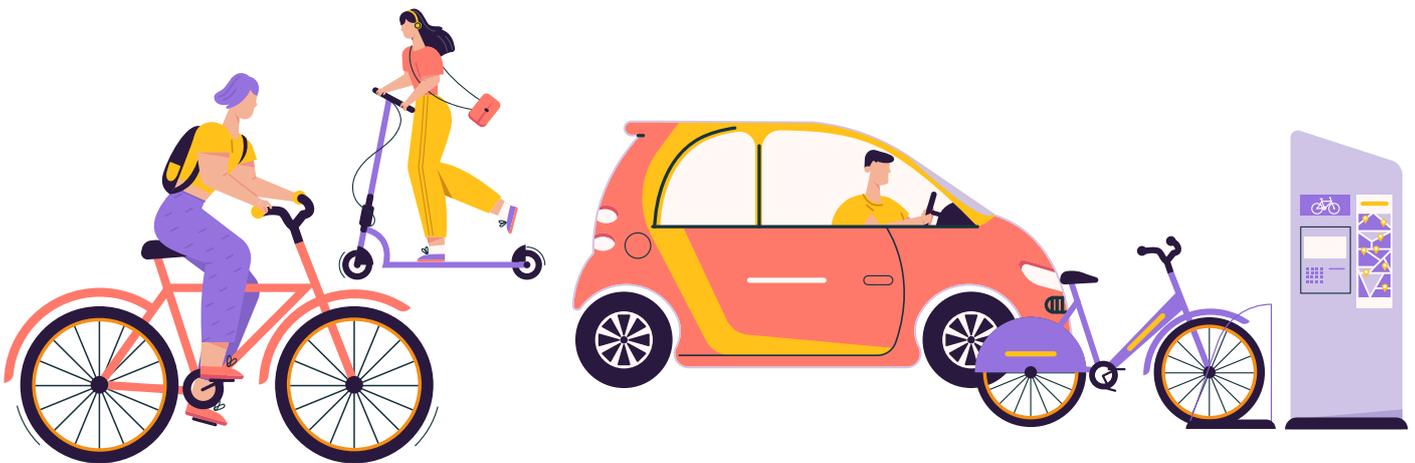


12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Vers une mobilité décarbonée

GPSO œuvre au quotidien au renforcement du maillage des transports en commun, facilite son accès (information, intermodalité et accessibilité), participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.

Si GPSO dispose d'une compétence « Mobilité », celle-ci est limitée par la loi qui donne la pleine maîtrise de la création, de l'organisation et de la gestion du transport public en Ile-de-France à Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Ses missions en matière de mobilité sont par conséquent des missions complémentaires, nécessaires pour rendre cohérent et attractif le réseau principal de transport en commun géré par IDFM.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Transports urbains

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 7 services de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire, en qualité d'autorité organisatrice de proximité (AOP) par délégation de compétence d'IDFM. Ces services ont tous une même vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune, et de desserte « inter-quartiers » complémentaire au réseau francilien.

Le marché d'exploitation des lignes 469, 526, Chavilbus et Navette de Vanves est le premier marché multi-lignes avec mise en concurrence à l'échelle de GPSO dans le cadre de l'application du règlement européen en matière de transport. Le marché a été attribué au groupement *Mobicité* et sa mise en service est effective depuis le 26 août 2019.

Renforts des lignes 469 et 526 à la rentrée scolaire 2020

- **Ligne 469** : extension de l'amplitude de service jusqu'à 22h30 contre 20h30
- **Ligne 526** : légère modification du circuit et extension de l'amplitude de service de 6h30 à 22h30, soit 28 courses quotidiennes au lieu de 10 et ajout d'un 2^e minibus 100% électrique.



Une exigence renforcée

L'exigence de GPSO envers l'exploitant a été renforcée sur les points suivants :

- réévaluation des critères en matière d'émission de gaz à effet de serre et de particules pour les midibus diesel (dernière norme Euro 6),
- déploiement de véhicules électriques pour les minibus,
- meilleures garanties de rétablissement du service en cas de perturbations imprévues,
- amélioration de l'information voyageurs, par l'installation de boîtiers Zenbus dans les véhicules et par la diffusion d'annonces sonores et visuelles à bord.

Un coût maîtrisé

Grâce à la mise en concurrence, le coût global annuel de la prestation est en baisse de près de 4 % malgré un important renfort d'offre sur la ligne 469 (+ 14 %) et un déploiement partiel de véhicules électriques.

Zoom sur la fréquentation des services de transports urbains de proximité

En 2020, les contrats d'exploitation des 7 services réguliers locaux de GPSO ont été renouvelés. Ils intègrent des critères environnementaux plus exigeants, notamment concernant la motorisation des véhicules. La fréquentation totale des lignes déléguées par Ile-de-France Mobilités à GPSO atteint les 2,23 millions de voyages annuels.



Chiffres clés en 2020

Transports urbains	Nombre de km réalisés	Nombre d'autobus	Nombre de voyages annuels	Coût annuel du service en € TTC (arrondi)
SUBB	114 518	4	692 152	945 218€
TUVIM	149 270	5	1 036 138	1 264 908€
469	211 146	6	306 694	1 200 220€
Chavilbus	69 827	2	116 231	564 537€
TIM	47 018	1	58 792	343 062€
Navette de Vanves	25 409	1	9 666	230 905€
526	13 130	1	11 144	197 513€
Total GPSO	630 318	20	2 230 817	4 746 363€

Grand Paris Express

Grand Paris Express constitue l'un des projets majeurs des cinq prochaines années. GPSO est particulièrement concerné avec l'implantation de trois nouvelles gares de la future ligne 15 Sud.

Pour faciliter l'accès de chacun aux nouvelles gares, l'ensemble des partenaires de la mobilité dont GPSO travaille en étroite collaboration avec les villes pour que l'ensemble des modes de déplacements soient bien pris en compte, en particulier en intermodalité avec le futur métro : marche à pied, bus, vélo...

Les futures gares

Pont de Sèvres – Ile Seguin

Située à Boulogne-Billancourt, en limite de Sèvres, la gare s'insère sous le quai Georges-Gorse, en limite des bretelles de l'échangeur routier de la Tête du Pont de Sèvres.

Choisi avec les communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, cet emplacement est compatible avec les nombreux projets urbains dont fait l'objet le secteur, et permet la desserte des quartiers du Vieux Pont de Sèvres, du Trapèze et de l'Île Seguin

Issy RER

La gare Issy RER sera implantée sous la place Léon Blum et l'avenue Aristide Briand. L'émergence principale prendra place dans un bâtiment « signal » à l'angle de l'avenue Aristide Briand et de l'avenue de Verdun.

La correspondance avec le RER C sera assurée via un couloir souterrain et une remontée verticale émergeant dans l'axe de la rue des Arches d'Issy. Les accès à la gare RER C, les quais et le bâtiment voyageurs seront réaménagés. Les cheminements piétonniers entre le boulevard Rodin et la place Léon Blum seront reconfigurés et le talus SNCF modifié.

Fort d'Issy/Vanves/Clamart

À la jonction des communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves, la gare desservira largement les quartiers alentours. En correspondance directe avec la ligne N du Transilien, la gare du Grand Paris Express occupe un vaste espace en surface, entre le boulevard des Frères-Vigouroux à Clamart et la rue du Clos-Montholon à Vanves.

Côté Clamart, un grand parvis permet d'entrer de plain-pied dans la gare, alors que l'accès du côté d'Issy-les-Moulineaux et Vanves, se fait par une longue verrière.



Gare Pont de Sèvres - Ile Seguin ©Société du Grand Paris / Agence Duthilleul



Gare d'Issy ©Société du Grand Paris / Icade - Architecture Studio



Parvis de la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart ©Société du Grand Paris / Philippe Gazeau

LE RESEAU DE TRANSPORTS SCOLAIRES

À la rentrée 2020, un nouveau marché de transport autocars passé en mutualisation entre GPSO et les Villes du territoire est entré en vigueur.

Il a été attribué au groupe SAVAC, qui a su démontrer une grande qualité de service pour les usagers, une réactivité et une capacité d'adaptation aux besoins formulés.

3 autocars sur 4 effectuant du transport scolaire matin et soir sont réutilisés par les villes de Meudon, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux pour les sorties scolaires et périscolaires en journée. Pour la 1^{ère} fois leur motorisation est électrique (3 sur 4) ou GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Ce choix a été opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

Depuis septembre 2020, la procédure d'inscription au transport scolaire du collège Bel-Air et des écoles primaires de Ville-d'Avray est dématérialisée : le paiement en ligne des frais d'inscription est possible et la carte de transport scolaire, désormais sans contact, servira tout au long de la scolarité en primaire ou au collège.

LE PLAN VELO DE GPSO

Grand Paris Seine Ouest a lancé son plan vélo en 2019. Il s'agit d'un axe structurant du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en faveur des mobilités décarbonées.

Pour mémoire les déplacements représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il s'agit de permettre aux habitants et usagers de réaliser une plus grande partie de leurs déplacements à vélo.

En 2019, le plan vélo a démarré avec une phase de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir les enjeux et attentes des habitants et usagers en matière d'aménagements et de services.

Les changements d'habitude en 2020 suite au confinement, puis déconfinement, ont modifié profondément les pratiques et les modes de déplacement.

L'usage du vélo en ville a fortement augmenté accélérant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, les « coronapistes », sur les voies

Crit'Air 0 moteur électrique

-100% de CO₂, -100% de NO₂,

-100% de PM

Crit'Air 1 moteur GNV

-3% de CO₂, -20% de NO₂,

-28% de PM

Enfin, les cars sont équipés d'un système de billettique : les enfants passent leur carte devant un « valideur » à chaque montée, ce qui permet à GPSO de mieux suivre la fréquentation des cars pour répondre à l'objectif d'accueillir un maximum d'élèves.



départementales tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

Dans ce cadre, le plan vélo vient confirmer l'engagement de GPSO en faveur des modes de déplacements moins polluants, pour une ville agréable et accessible à pied et à vélo.

Le plan vélo est avant tout un programme d'actions réalisables en 5 ans. Il rassemble toutes les actions déjà engagées qu'il conviendra de consolider ou de déployer plus largement sur le territoire.

Toutes les actions du plan seront affinées en partenariat avec les villes pour s'assurer que celles-ci soient adaptées aux particularités de chaque commune.

Ce plan vélo s'accompagne d'une sensibilisation des usagers de la voirie au partage de la rue, avec l'édition d'un livret rappelant les règles de circulation pour l'ensemble des usagers de l'espace public, quel que soit leur mode de déplacement : automobilistes, cyclistes, conducteur de deux-roues motorisés ou de trottinettes.

Déconfinement et coronapistes

En raison de l'épisode COVID, le besoin de distanciation physique entre les personnes a conduit les communes et GPSO à demander au département d'aménager des axes cyclables, dorénavant appelées « coronapistes ».

Plusieurs axes ont été aménagés soit par les services du Département (RD907, RD910 à Chaville et Sèvres, RD1 nord et sud), soit par GPSO (RD1 entre le Pont Renault et le Pont d'Issy, RD50 à Vanves) ou encore à Issy-les-Moulineaux (RD50).

Sur les autres voies départementales traitées par GPSO, les aménagements ont principalement consisté en le passage de la voirie en statut de zone 30 avec marquage au sol des cheminements vélo (ex : contre-allées) et pose de coussins berlinois (pour ralentir la vitesse). Il s'agit principalement des voies départementales de la DTO, de la RD50 à Boulogne-Billancourt et de certaines voies vanvéennes.

Subventions VAE

De 2012 et 2017, 1769 familles avaient bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif avait été abrogé en 2018 suite à la mise en place du « bonus-vélo » de l'État, non cumulable avec l'aide d'une collectivité. Suite à la disparition de cette aide de l'Etat fin 2018, GPSO a réactivé au 1^{er} janvier 2019 la subvention forfaitaire sans conditions de ressources de 200€ pour l'achat de vélos à assistance électrique.

En 2019, 851 dossiers ont été validés, pour un budget de 168 200€. Les Boulonnais, Sévriens et Meudonnais ont pu bénéficier d'une subvention complémentaire de 200€ versé par leur commune.

Les demandes de subvention pour l'achat d'un VAE ont connu une croissance exponentielle au cours de l'année 2020, encouragées par un contexte favorable aux déplacements en vélo : grève des transports durant l'hiver 2019-2020, lancement de la subvention régionale qui complète à hauteur de 500 euros les aides locales pour l'achat de VAE, et changement des habitudes de déplacement dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19. En décembre 2020, 2.027 subventions ont été validées pour un budget total de 405 400€.



La montée en puissance de Vélib'

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, renouvelle son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole qui s'est traduit en 2020, par un total de 60 stations opérationnelles sur GPSO et 3 nouvelles villes desservies (Chaville, Meudon et Sèvres), en plus des villes initialement desservies (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves). La commune de Ville-d'Avray devrait avoir sa première station courant 2021.

Avec une flotte entièrement renouvelée et composée à 30% de vélos à assistance électrique, les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés.

Ce système de vélos en libre-service offre aux usagers la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : 1 400 stations Vélib' Métropole, soit plus de 20 000 Vélib' en circulation sont prévues.



©Vélib'Métropole

2.027
subventions
VAE
octroyées
en 2020
contre 851
en 2019

Fréquentation station
Vélib' sur GPSO,
en 2019
fréquentation
mensuelle de
96 250
en 2020,
fréquentation de
151 650
soit,
+ 57,6 %.

Déploiement sur le territoire de GPSO

	Nombre de stations commandées	Nombre de stations en service	Prévision de déploiement
Boulogne-Billancourt	29	28	1 station en étude
Issy-les-Moulineaux	23	16	7 stations en études
Vanves	7	7	100% des stations opérationnelles
Meudon	4	4	100% des stations opérationnelles
Sèvres	5	2	1 station en travaux/ 2 stations en étude
Chaville	3	3	100% des stations opérationnelles
Ville-d'Avray	2	0	2 stations en études
Total GPSO	71	60	



Encourager l'usage de véhicules électriques

Depuis la résiliation de la Délégation de Service Public Autolib' intervenue le 31 juillet 2018, GPSO s'est saisi de cette problématique et a engagé une réflexion en vue de pérenniser un nouveau réseau de bornes de recharge à destination des habitants du territoire.

GPSO a décidé de confier la gestion globale du réseau de bornes de recharge au SIGEIF – Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Une 1^{ère} phase de déploiement des bornes de recharge

Fin 2019 et début 2020 des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation.

Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW) :

- 2 stations à **Boulogne-Billancourt** :
114 rue Gallieni et 61 bd Jean Jaurès
- 2 stations à **Chaville** :
705 av Roger Salengro
28 bd Anatole France
- 2 stations à **Issy-les-Moulineaux** :
31 rue Camille Desmoulins
7 rue Vaudétard
- 1 station à **Marnes-la-Coquette** :
Place de la mairie
- 1 stations à **Meudon** : 12 rue Marcel Allégot
- 2 stations à **Sèvres** :
53 et 123 Grande Rue

- 2 stations à **Vanves** :
9 rue René Sahors
101 rue Jean Jaurès
- 1 station à **Ville-d'Avray** :
Place Charles de Gaulle

Une 2^{ème} phase de déploiement engagée courant 2020

Deux solutions mises en œuvre séparément ou combinées :

- l'utilisation des anciennes bornes de recharge en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. *Ces bornes seraient principalement destinées à l'usage des résidents.*
- l'installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, voire 24 kW DC ou 50 kW DC) en utilisant l'ancien maillage Autolib' à proximité des pôles d'attractivités. Les recharges seraient plus rapides.

Fin 2020, 25 stations de recharge supplémentaires ont fait l'objet de travaux pour leur remise en service

Des véhicules électriques partagés

Dès la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib', et tout au long de l'année 2019, GPSO a engagé une réflexion sur le sujet.

Autopartage en boucle

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est souvent nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.

La station **Communauto** expérimentée avec succès à Sèvres continue de rendre service aux habitants du centre-ville. Une fois les bornes électriques installées sur les anciennes stations Autolib, les anciennes places de stationnement Autolib' restantes pourraient être valorisées dans des « hubs de mobilité », et notamment avec des places dédiées à l'autopartage.

Voitures et scooters en free-floating

Le free floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable.

Dès l'automne 2018, des discussions ont été engagées avec les opérateurs. Pour faciliter leur implantation, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques en free-floating a été votée.

Les habitants de Sèvres, Issy-les-Moulineaux et Vanves peuvent bénéficier du service **Free2move**, service de véhicules électriques en libre-service.

Les habitants de Boulogne-Billancourt peuvent également bénéficier du service **Zity** inauguré en juin 2020.

Outre l'autopartage, les habitants de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec **Cityscoot**, qui dessert le territoire depuis 2017.

D'autres opérateurs sont à l'étude pour le déploiement de ce service sur le territoire.

La logistique urbaine

Depuis 2017, GPSO s'interroge sur les actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion raisonnée, numérique et durable des livraisons sur le territoire.

Compte tenu des enjeux et de la vitalité du territoire, des échanges constructifs ont été menés entre GPSO et SOGARIS, spécialisée dans la logistique. Une convention de partenariat a été conclue permettant de :

- favoriser le développement d'activités de logistique urbaine nécessaires au fonctionnement du territoire ;

- promouvoir un immobilier logistique innovant ;
- encourager des mobilités plus vertes et plus intelligentes au service de la logistique urbaine et de la transition énergétique ;
- mettre l'innovation au service du progrès sociétal et de la richesse partagée.

Cette convention permettra également l'étude de 3 sites logistiques sur le territoire de GPSO et de répondre de façon partenariale à de futurs appels à projet.

Par ailleurs, GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique **Évolue** dans le cadre de l'AMI Fret de la Région Île-de-France.

Ce nouveau partenariat avec **France Supply Chain by Aslog, Institut du Commerce** et **Club Déméter** concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable.

Le conseil en mobilité pour les entreprises : le plan mobilité

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité piloté par Île-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, GPSO développe, en lien avec les objectifs du Plan Climat, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire. Grand Paris Seine Ouest accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec SOEE, des actions d'informations, de sensibilisation et d'accompagnement sont proposées aux entreprises du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques.





La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage public est pris en considération dans le cadre d'opérations d'aménagement structurantes. Ainsi, sa modernisation permet d'adapter le matériel d'éclairage et son positionnement dans l'objectif d'un éclairage plus efficient mais également source de moins de nuisances visuelles.

Un plan de rénovation d'envergure sur l'ensemble du territoire

GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone et de déchets, de réduire la pollution lumineuse, de réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance, et de mettre en place progressivement une télégestion pour limiter les déplacements des techniciens.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un Partenariat Public-Privé d'un montant global de 108M€ a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2021 au lieu de 2028, une opération d'investissement sans précédent de 52M€ sur ces deux villes.

Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il a été établi suite à un inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine. Il fixe, pour ces cinq communes, les orientations

stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Bilan des chantiers 2020 sur le territoire Est

10 chantiers ont été menés pour 206 points lumineux rénovés.

Le montant de ces chantiers est de 465 000 € TTC.

Ces chantiers se sont déroulés sur les voies suivantes en 2020

Issy-les-Moulineaux

- Parc Henri Barbusse
- Rue Parmentier
- Quai de la Bataille de Stalingrad
- Place Jacques Madaule et voies alentours
- Rue Adolphe Chérioux

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Vanves

- Square de l'Insurrection
- Galerie commerciale du Plateau
- Rue des frères chapelles
- Rue de la République
- Rue René Coche

Bilan des chantiers 2020 sur le territoire Nord (PPP)

- Travaux sur le boulevard Jean Jaurès entre la rue des Tilleuls et la route de la Reine :
 - 61 poteaux (31 petits mâts remplacés et 30 grands mâts peints) pour un coût de 150 829€ TTC
 - Déploiement de 4 205 lanternes à Leds pour un coût de 3 027 600€ TTC.

Bilan des chantiers 2020 sur le territoire Ouest

Chaville

La rénovation du réseau et des lanternes du Parc de l'Hôtel de Ville a été effectuée pour un montant de 70 000€TTC.

Des travaux complémentaires de remplacement de lanterne par des matériels à LED ont également eu lieu : rue Jules Ferry et rue Alcide Delapierre soit 16 lanternes LED pour 16 000€ TTC.

Meudon

Des travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés en lien avec l'enfouissement des réseaux ou la rénovation globale de la voirie des rues suivantes pour un montant de travaux supérieur à 800 000€ TTC.

- Quartier Calmette
- Rue du Bois Joli
- Allée de Reffye
- Rue Panckouke
- Rue du Président Paul Doumer
- Rue Lavoisier
- Rue de la Bourgogne (en cours, voirie en 2021),
- Avenue Jacqueminot (en cours, voirie en 2021),
- Sentier de la Borne Sud
- Rue du Docteur Arnaudet
- Rue du Colonel Marcel Moraine

Des travaux complémentaires de remplacement de lanterne par des matériels à LED ont également eu lieu sur plus de 80 points lumineux pour un montant de 160 000€ TTC.

- Avenue de Gaulle
- Parvis de la mairie annexe et de l'église,
- Allée de la Poste,
- Rue Raoul Battany,
- Rue Saint Exupery,
- Avenue de Celle,
- Rue des Acacias

Sèvres

Dans le cadre du PPP, rénovation de 464 points lumineux et déploiement LEDS pour un montant de 421 000€ TTC.

Ville-d'Avray

Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés en lien avec l'enfouissement des réseaux ou la rénovation globale de la voirie des rues suivantes pour un montant total 210 000€ TTC :

- rue de la Justice
- avenue Gambetta
- rue Bourlon Clauzel
- route du Curé (en cours, fin des travaux février 2021)

Perspectives 2021

Un nouveau marché d'entretien et travaux de rénovation d'éclairage public de 2 ans, introduisant des expérimentations d'éclairage dit « intelligent » (capteurs de détection de piétons, points de recharge de véhicules) sera mis en place.

L'étude du recours à un marché de partenariat ou à un marché global de performance ayant pour objet la conception et l'exploitation de l'éclairage public des 6 villes ne faisant pas l'objet du PPP sera à l'étude afin de :

- poursuivre les objectifs de modernisation du patrimoine d'éclairage public avec le passage en LED de toutes les installations, la mise en place de la télégestion permettant le pilotage à distance de l'éclairage, le passage en Basse Tension des derniers secteurs en Haute Tension (Meudon, Chaville)
- mener une politique de maintenance préventive et curative efficace avec un engagement de performance et de résultat
- faciliter le passage à la ville connectée avec la mise en place d'infrastructures pensées pour mettre en place d'autres services associés comme le stationnement intelligent, la vidéoprotection...

Les bénéfices attendus de cette évolution vers un éclairage plus intelligent sont les suivants :

- réduire la consommation énergétique,
- améliorer le confort et la sécurité des habitants,
- faciliter l'installation de nouveaux services connectés.

Sur le territoire EST

Les opérations de rénovation de l'éclairage public prévues en 2021 concerneront les rues Chevalier de la Barre et Tariel à Issy-les-Moulineaux ainsi que la rue Michelet à Vanves.

Sur le territoire OUEST

Une partie des opérations de rénovation de l'éclairage public prévues en 2021 concernera la sente Châtres Sacs, le square du Doisy et l'allée des Postillons à Chaville ; l'avenue des Terrasses à Marnes-la Coquette ; l'avenue du Maréchal Juin et la rue de la petite Fontaine à Meudon ; l'avenue Thierry et le parc Schumann à Ville-d'Avray.

Renforcer la cohésion sociale

La cohésion sociale
implique de façon générale
le renforcement de la solidarité.

GPSO y participe
en définissant des politiques
d'aménagement,
d'habitat et d'emploi ambitieuses
et en mettant en œuvre
un programme pluriannuel de travaux
rendant l'espace public
agréable à vivre,
accessible à tous.



1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Aménager durablement

A l'interface entre toutes les compétences stratégiques exercées par GPSO (PLUi, mobilité, développement durable, habitat) mais aussi des actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts...) l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner au sein des opérations d'aménagement en cours et à venir, les politiques et ambitions affichées par GPSO en matière de développement durable. A compter du 1^{er} janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO se voit déléguer la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement ».

Transfert à GPSO de 8 opérations d'aménagement

Cette prise de compétence s'est traduite par le transfert à l'EPT de 8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

Boulogne-Billancourt

- ZAC Seguin Rives de Seine (74ha) – en cours de réalisation avec la SPL Val de Seine

Issy-les-Moulineaux

Opérations livrées :

- ZAC Forum de Seine (13ha) – achevée
- ZAC Corentin Celton (15ha) clôturée
- ZAC Centre-ville multisites (6ha) – clôturée

En cours de réalisation avec la SPL Seine

Ouest Aménagement :

- ZAC Pont d'Issy (10ha)
- ZAC Cœur de ville (3ha)
- ZAC Léon Blum (17ha)

Meudon

Opération d'aménagement Meudon-sur-Seine (6ha) en cours de réalisation avec la SEMADS.

En complément du transfert de ces opérations, GPSO a pris en charge plusieurs études pré-opérationnelles en 2019, toujours d'actualité pour l'année 2020, afin d'identifier la faisabilité de futures interventions urbaines complexes, à Boulogne-Billancourt ou encore à Sèvres. Les aspects environnementaux de ces 2 projets sont capitaux.

Du côté de Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild constitue un secteur stratégique en mutation pour le territoire, dont le développement s'avère complexe : un site classé, contenant un parc de 15 ha abritant des espèces arborées de très grande qualité, et constituant un réservoir de biodiversité. Le site classé accueille également le Château Rothschild dont la rénovation est

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



prévue ainsi qu'un hôpital d'envergure nationale (Ambroise Paré), qu'un projet d'agrandissement va venir conforter dans les années à venir. La restructuration de la partie sud du site classé (secteur dit de l'Abreuvoir) est à l'étude, un projet global d'aménagement du parc sera lancé en 2021 ainsi qu'un plan de gestion du patrimoine végétal.

Du côté de Sèvres, l'étude pré-opérationnelle relative au centre-ville relève quant à elle d'une mission stratégique de requalification urbaine, militant en faveur d'une circulation plus apaisée et d'un cadre de vie plus qualitatif dans un secteur hyper urbain qui connaîtra d'importantes mutations dans les années à venir avec la requalification de la RD910 notamment.



ZAC Seguin-Rives de Seine © Ph. Guignard - Val de Seine Aménagement



ZAC Pont d'Issy



ZAC Cœur d'Issy

La ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, mise en place d'un réseau de chaleur

Dans le sillage de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015) de la loi Energie Climat (2019) et des enjeux écologiques qui en découlent, la ZAC Léon Blum montre l'exemple en matière de développement durable.

Suite à une étude de faisabilité transmise par GPSO, la SPL Seine Ouest Aménagement ainsi que les promoteurs Sefri Cime et Aigo Promotion, OGIC et ICADE se sont conjointement engagés dans une démarche de qualité environnementale dans l'aménagement de la ZAC Léon Blum afin de relever ce défi.

Une association foncière urbaine libre (AFUL) a été créée afin de mettre en œuvre un réseau de chaleur couvrant les besoins énergétiques de plusieurs lots de la ZAC Léon Blum, correspondant à 650 logements, concernant ainsi près de 1 400 futurs habitants.

Ce réseau doit fonctionner à partir de la récupération de chaleur par échangeur déporté sur le collecteur d'eaux usées départemental situé avenue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux.

Par ailleurs, l'application d'un tel procédé reste un moyen sûr et non polluant d'assurer la transmission de chaleur, sans odeur. Suite à une consultation préalable, un exploitant sera désigné pour assurer la création et l'exploitation du service de production et de distribution d'énergie calorifique issue de la récupération de chaleur.

Objectifs :

- Se saisir des enjeux énergétiques à Issy-les-Moulineaux depuis la production jusqu'à l'usage, l'activité humaine y étant naturellement productrice de chaleur
- Apporter une valorisation optimale des énergies renouvelables de proximité puisque les eaux usées proviennent en partie des appareils électroménagers tels que le lave-vaisselle et lave-linge.
- Faire fonctionner les logements et commerces de la ZAC de manière durable : on estime que les eaux usées produites par 100 habitants permettent de chauffer 10 habitants.



Le lancement d'un référentiel Aménagement durable

S'inscrivant le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSO, la direction de l'Aménagement a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un futur référentiel de l'aménagement durable qui se poursuivront jusqu'en 2022. Ce futur référentiel à destination des constructeurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par l'ensemble de GPSO en matière d'aménagement durable de son territoire.

L'année 2020 a été consacrée au lancement de la démarche du référentiel au travers notamment d'un stage dédié de juin à août 2020 ayant permis de sensibiliser l'ensemble des services concernés au sein de GPSO (urbanisme, habitat, mobilité, développement durable, voirie, déchets, eau, espaces verts...) et constituer une première base de données sur les actions de GPSO dans chacun de ces domaines.

GPSO sélectionnera en début d'année 2021 un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé de l'accompagner dans l'élaboration du référentiel. L'AMO sélectionné animera l'ensemble des groupes de travail techniques (internes comme externes à GPSO) ainsi que la mobilisation des élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire autour de ce nouvel outil, en lien avec la démarche de PLUI actuellement en cours de lancement par l'EPT. Il s'agira ainsi de faire émerger une vision commune de l'aménagement durable au sein de GPSO.

Ce travail s'articulera autour de 7 thématiques :

- Accroître le végétal en ville
- Gestion durable de l'eau
- Promouvoir des mobilités douces et durables
- Favoriser les énergies renouvelables et réseau de chaleur
- Réduire la quantité de déchets et valoriser leur économie circulaire
- Voirie et matériaux
- Construction neuve et rénovation

Adhésion à EKOPOLIS

Dans le cadre du projet de l'Abreuvoir, la démarche **Bâtiment durable francilien** (BDF) a été lancée en 2020. Portée par l'association EKOPOLIS, à laquelle GPSO a adhéré en 2020, elle vise la labellisation mais surtout l'accompagnement des maîtres d'ouvrage depuis la conception jusqu'à l'exploitation.

Objectif : une réalisation d'équipements les plus vertueux vis-à-vis de leur impact environnemental.

Avec l'accompagnement de l'ALEC GPSO-Energie et d'Artélia Bâtiment Durable, le projet de l'Abreuvoir se bâtit autour d'une exigence environnementale forte et étudie de nombreuses pistes d'innovations afin de respecter les standards de la démarche BDF.

EKopolis est une association créée en 2009 sous l'impulsion des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Ile-de-France et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) notamment.

L'objectif de cette association est de valoriser une démarche collaborative entre acteurs locaux, départementaux, régionaux et services déconcentrés de l'État en matière d'aménagement et de construction durables.

Cette structure regroupe environ 80 acteurs publics et privés œuvrant pour l'aménagement, l'architecture et le paysage en Ile-de-France (architectes, bureaux d'études, Agences Locales de l'Energie, Maîtrises d'ouvrages, ...).

L'association propose à ses adhérents d'accéder à un pôle de ressources permettant à chacun de partager leurs expériences sur des opérations architecturales et d'aménagement mis en place dans d'autres collectivités mais également des rencontres / formations sur des thématiques spécifiques.

En 2020, les thématiques proposées ont été les suivantes : gestion des eaux pluviales, économie circulaire et réemploi, matériaux biosourcés, végétalisation, îlots de chaleur urbains (ICU).

Elle permet également l'accès à un groupe de travail sur la mise en place d'une démarche « Quartier Durable Francilien » (QDF), sur le modèle de « Quartier Durable Méditerranéen » déjà mis en place en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce groupe de travail intègre des acteurs publics et privés de l'aménagement en Ile-de-France.

Afin de bénéficier de l'accompagnement de cette association dans le cadre de ses projets et notamment de l'élaboration d'un référentiel aménagement durable, GPSO a adhéré le 14 octobre 2020 à cette structure. Elle lui permettra de bénéficier de son expertise et d'inscrire GPSO comme un acteur de l'aménagement durable.

Urbanisme durable



Dans la perspective de programmation d'aménagements, l'urbanisme, via l'élaboration d'un plan local vise à répondre à 4 défis majeurs :

- tenir compte, au niveau local, des enjeux environnementaux globaux ,
- concilier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques, afin d'assurer la qualité de vie des habitants tout en limitant les impacts sur l'environnement,
- promouvoir la participation des citoyens aux choix fondamentaux de la Ville durable,
- assurer la préservation du patrimoine bâti et paysager du territoire.

Evolution des PLU

Durant l'année 2020, plusieurs procédures d'évolution des PLU ont été initiées sur les communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves. Cependant, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les enquêtes publiques selon les plannings initialement prévus.

Seule l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLU de Vanves s'est tenue du lundi 21 septembre au jeudi 15 octobre 2020.

Cette modification de PLU visait principalement à permettre la réalisation d'un projet d'hôtel dans le site du Parc des Expositions, en entrée de ville, rue du Moulin, ce projet répondant à des objectifs d'intérêt général portés au niveau régional par le Schéma Directeur d'Ile-de-France et au niveau communal par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

Elle avait également pour objet de transcrire dans le règlement du PLU des recommandations en matière d'urbanisme découlant du porter à connaissance de l'étude d'aléas menée par l'Inspection Générale des Carrières sur les périmètres de risques liés aux anciennes carrières.

Cette procédure sera approuvée au conseil de territoire de GPSO en février 2021.

Diagnostics patrimoniaux

Afin de mieux identifier et protéger leur patrimoine, les communes de Vanves, Sèvres et Chaville ont souhaité que soit lancé des diagnostics patrimoniaux architecturaux et paysagers sur leurs communes.

Pour la commune de Vanves, ce diagnostic concerne aussi le patrimoine végétal (arbres remarquables, alignement d'arbres, espaces verts à protéger...).

Des diagnostics similaires seront entrepris en 2021 sur les autres communes de GSPO pour alimenter le volet patrimonial du futur PLUi.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il est en conséquence également compétent en matière de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Dans l'attente de l'élaboration d'un PLUi, les dispositions des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à la demande des villes afin de les adapter aux nouveaux enjeux urbains, prendre en compte l'évolution des projets et introduire des mesures en faveur du développement durable.

Le plan local d'urbanisme (PLU)

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire pour les 10 ans à venir.

Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLU constitue aussi un vecteur majeur de retranscription du projet communal.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace).

Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU.



Le programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les communes.

Le programme d'actions

Bien que la Métropole du Grand Paris soit compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de planification de l'habitat, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), les effets des programmes locaux de l'habitat approuvés antérieurement à la création de la métropole sont prorogés conformément à l'article 51 de la loi Elan du 24 novembre 2018.

Le PLH de GPSO reste donc à ce jour le document de référence en matière de politique de l'habitat sur le territoire.

Un PLH est composé réglementairement de 3 parties : **le diagnostic, le document d'orientations et le programme d'actions.**

Le diagnostic du PLH a identifié **5 enjeux majeurs** sur le territoire en matière d'habitat :

- s'inscrire dans une vision durable du développement du territoire de GPSO

- maintenir un bon niveau quantitatif de production des logements
- fournir une réponse diversifiée de logements pour favoriser les parcours résidentiels
- coordonner les développements destinés à des publics en particulier
- poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logement existant

Le document d'orientations a défini, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du Programme Local de l'Habitat.

1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Plan local de l'habitat

Conformément au porter à connaissance du Préfet de département du 12 mai 2011, le PLH prévoit de tendre **vers une production neuve de 2 000 logements annuels** qui se déclinent en :

- 55% de logement libre soit 1 100 logements
- 25% de logement locatif social, soit 500 logements + 150 logements en acquisition-amélioration, c'est-à-dire un objectif de 650 agréments par an et 32,5 % de la production
- 4% de logement locatif intermédiaire (PLI) soit 80 logements
- 14% d'accession intermédiaire soit 280 logements
- 2% d'accession sociale soit 40 logements

Dans le programme d'actions, 17 mesures ont été déclinées et chiffrées.

Le budget global de la politique locale de l'habitat s'élève à 4 000 000€ annuels.

Parmi les 17 actions inscrites dans le PLH, il est proposé d'en détailler certaines ci-après, retenues pour leur caractère exemplaire et leur actualité en 2020.

ACTION 1

La mise en place d'outils fonciers pour tenir les objectifs de production

Outre les conventions communales avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, les opérations d'aménagement programmées, GPSO et les services des communes ont mis en place une veille afin d'identifier toute opportunité permettant l'atteinte de l'objectif global de production de 2 000 logements par an. L'action foncière engagée avec les Villes membres vise aujourd'hui à identifier les opérations de logement permettant la réalisation de cet objectif de production neuve attendue au titre de la TOL pour la période 2013-2020, objectif qui a été confirmé dans le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) adopté le 20 décembre 2017.

L'outil de veille est actualisé à chaque comité technique du PLH.

L'encadrement des locations meublées touristique de courte durée

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée, notamment sur des plateformes internet dédiées de mise en relation entre particuliers, engendre un risque de réduction de l'offre de logement privés en résidences principales.

Afin de juguler ce phénomène et préserver l'offre de logements pour les ménages souhaitant s'installer sur le territoire, le conseil a délibéré le 26 juin 2018 pour régler le changement d'usage des locaux d'habitation. En accord avec les communes, la délibération a défini deux zones.

Les logements sociaux PLAI, PLUS et PLS

Les logements **PLAI**, financés par le **Prêt Locatif Aidé d'Intégration**, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS.

Les logements **PLUS**, financés par le **Prêt Locatif à Usage Social** correspondent aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré). Ils sont destinés aux ménages dont les ressources sont comprises entre 60% et 100% des plafonds PLUS (23 721€ par an pour une personne seule, 35 452€ pour un couple).

Les logements **PLS** sont financés par le **Prêt Locatif Social** et sont destinés aux ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% des plafonds PLUS.

Le logement locatif intermédiaire PLI

Les logements **PLI** sont financés par le **Prêt Locatif Intermédiaire**. Ces logements « intermédiaires » sont destinés aux candidats locataires qui dépassent les plafonds de ressources requis pour un logement social. Les plafonds de ressources PLI sont de 38 236€ annuels pour une personne seule et de 57 146€ pour un couple en 2019.

A Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux : tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage

A Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray :

un régime d'autorisation temporaire est instauré. A destination des seules personnes physiques, sa délivrance est limitée à une autorisation par personne physique pour une durée non reconductible de 3 ans.

La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet au 1^{er} janvier 2019, l'instruction des demandes d'autorisation de changement d'usage étant instruite par les communes. Elle a permis aux communes qui le souhaitaient de mettre en place un service de télé-déclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres).

A ce jour, sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, on dénombre 2 748 annonces de location de courte durée sur les principales plateformes collaboratives (source : Cabinet Touriz). 523 attributions de numéro d'immatriculation par télé-service ont été réalisées sur les 5 communes qui l'ont mis en place (les 4 communes citées plus haut ainsi que Chaville). Il est à noter que 88% des immatriculations concernent des résidences principales (source : Cabinet Touriz). Enfin, 15 autorisations temporaires de changement d'usage ont été accordées sur trois communes : Chaville, Meudon et Vanves.



Animation vidéo : locations meublées touristiques : quelles sont les règles ?

ACTION 3 La poursuite de l'effort en faveur du logement social

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an. Cela représente 25% de logements locatifs sociaux dans la construction neuve, soit 500 logements sociaux neufs par an se répartissant en 90 PLAI (18%), 250 PLUS (50%) et 160 PLS (32%), auxquels s'ajoutent 150 conventionnements dans le parc de logement existant.

A ces objectifs viennent s'adjoindre pour les communes soumises au rattrapage SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), le respect d'objectifs quantitatifs (objectifs triennaux de rattrapage) et qualitatifs (30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS).

Selon un premier bilan provisoire non encore consolidé, au 23 décembre 2020, **380 logements sociaux ont été agréés par l'Etat** sur les communes de GPSO sur l'année 2020 : 137 PLAI (36%), 116 PLUS (31%), 127 PLS (33%). Cette nouvelle offre locative sociale se situe très majoritairement (78%) sur deux communes : Meudon et Boulogne-Billancourt.

Dans le cadre de ces nouveaux projets, GPSO a financé en 2020 8 opérations visant la production de 214 nouveaux logements sociaux (59% PLAI, 21% PLUS, 20% PLS) pour un montant total de 1 104 400€ de subventions.

Avec le soutien à la rénovation du parc de logements sociaux et la participation à une MOUS relogement (voir ci-après) ce sont au total **1 370 450€ d'aides territoriales qui ont été attribuées en 2020** à 5 bailleurs sociaux du territoire : Seine Ouest Habitat, Hauts-de-Seine Habitat, Immobilière 3F, Adoma, Emmaüs Habitat.

ACTION 6 La prise en compte du vieillissement de la population et de la problématique du handicap

Favoriser le maintien à domicile et l'adaptation des logements

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales. L'aide de GPSO à l'adaptation du logement pour les personnes âgées et handicapées (APAH) couvre l'ensemble des travaux, sur préconisations d'un ergothérapeute, pour faciliter l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintiens, de volets roulants...

Cette aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250€) et d'une subvention maximale de 3 000€ (selon condition de ressources).

GPSO a financé en 2020, 12 visites d'ergothérapie à domicile (1 825€) et octroyé 17 subventions aux travaux pour un montant total de 28 396€. Parmi les bénéficiaires, 82 % sont propriétaires de leur logement, 18 % locataires du parc privé ou du parc social. Les bénéficiaires résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (29 %) et Issy-les-Moulineaux (29 %) et Meudon (29 %).

Un nouveau projet de foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Meudon pour les adultes autistes

Dans le cadre d'un bail à construction, l'OPH Hauts-de-Seine Habitat réalise, au 3 avenue Henri Dalsème à Meudon, la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 30 chambres de type PLS pour des adultes souffrant de troubles autistiques.

Exemples d'opérations de logements sociaux financées en 2020



182/184, rue Gallieni/71 bis-ter, rue de Bellevue – Boulogne-Billancourt – Seine Ouest Habitat

Prix de revient prévisionnel : 7 762 890€

Une opération de construction neuve de 24 logements sociaux (8 PLAI, 14 PLUS et 2 PLS, portée par l'OPH Seine Ouest Habitat.

GPSO a attribué une subvention de 240 000€.

La livraison des logements est attendue en fin d'année 2021.



Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Meudon – Seine Ouest Habitat

Prix de revient prévisionnel : 9 327 826€

Une opération en VEFA de 35 logements sociaux (17 PLAI, 14 PLUS et 4 PLS)

GPSO a attribué une subvention de 185 500€.

La livraison des logements est attendue en fin d'année 2022.



L'établissement proposera également un accueil de jour composé de 6 places.

L'association APEI de Meudon (Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) assure la gestion du foyer via une convention de location conclue avec l'OPH Hauts-de-Seine Habitat.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 11 065 707€ TTC (TVA à 5,5%). **GPSO a participé au financement du projet à hauteur de 275 000€.**

Le début des travaux est prévu en fin d'année 2021 pour une livraison prévisionnelle de l'établissement dans le courant du premier trimestre 2023.

ACTION 7 **Développer l'offre de logements pour les étudiants et les jeunes actifs**

En décembre 2020 a été livré un foyer pour jeunes travailleurs au 10-14 rue Arnaudet à Meudon. Cette résidence de 50 logements, baptisée « FJT des 2 arches », a été réalisée par Seine Ouest Habitat. Gérée par l'association « Les Jeunes de La Plaine », la structure est destinée à l'accueil de jeunes en début de parcours professionnel. L'association assurera une présence 24h/24 sur le site et des animateurs seront présents en soirée pour développer des activités culturelles et sportives. Ils pourront également accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives ainsi que dans la construction de leur projet professionnel.

Le FJT des 2 Arches, c'est :

- Un accueil pour les jeunes de 16 à 30 ans composé de 50 logements autonomes
- 50 T1 / studios de 18 m²
- Une résidence sécurisée
- Un lieu adapté proposant un accès WIFI, locaux vélos, parkings, locaux d'activités
- Des logements adaptés en rez-de-chaussée
- Le FJT étant conventionné, les locataires devront avoir des ressources correspondant aux plafonds de logements sociaux PLAI (soit un revenu fiscal de référence inférieur à 13 207€).

Grand Paris Seine Ouest a fortement soutenu ce projet, en le finançant à hauteur de 265 000€ et en garantissant les emprunts contractés par le bailleur social pour un montant total de 2 688 331€. En contrepartie, 14 logements seront réservés sur la totalité du programme, dont les candidatures seront proposées par la ville de Meudon.

ACTION 8 **Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion**

Création d'une nouvelle résidence sociale sise 39, rue Massenet à Sèvres

La société d'économie mixte ADOMA réalise une résidence sociale de 24 logements de catégorie PLAI (18 T1, 3 T1 bis et 3 T2) sise 39, rue Massenet à Sèvres dont 6 logements à destination de publics spécifiques.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 1 906 810€. **GPSO a participé au financement du projet à hauteur de 96 000€** par délibération du conseil de territoire du 9 décembre 2020.

Le début des travaux est prévu en fin d'année 2021 pour une livraison prévisionnelle de la résidence dans le courant du premier trimestre 2023.

Un comité technique permettant d'élaborer une première version du projet social s'est tenu le 8 décembre 2020 réunissant, en plus du bailleur ADOMA, GPSO, la ville de Sèvres, Action Logement et la DRIHL 92.

ACTION 9**La transformation en résidences sociales des foyers obsolètes**

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire. Les foyers de travailleurs migrants obsolètes sont ainsi réhabilités et transformés en résidences sociales. Ces résidentialisations permettent l'agrandissement des structures, mais aussi la modernisation et l'amélioration du confort des logements avec notamment l'installation d'équipements individuels (kitchenettes, sanitaires) en lieu et place des équipements communs préexistants.

Dans ce cadre, GPSO a soutenu le projet de résidentialisation du FTM du 83, rue de la République à Meudon entrepris par la société d'économie mixte ADOMA.

Le projet comprenant à la fois des travaux de construction neuve en extension et de restructuration lourde aboutira à la création d'une résidence composée de 63 logements sociaux autonomes de catégorie PLAI.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 4 831 503€. GPSO a attribué une subvention de 126 000€ pour ce projet ainsi qu'une subvention à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre sociale et urbaine relogement de 16 050€.

Dans le cadre du projet de résidentialisation, les résidents du foyer de travailleurs migrants sont relogés le temps des travaux et seront prioritaires pour une attribution au sein du foyer.

Le début des travaux est prévu en fin d'année 2021 pour une livraison prévisionnelle de la résidence en fin d'année 2023.

ACTION 11/ 13**Opération Habitat Qualité Avec le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « multicritères »,**

l'Opération Habitat Qualité (OHQ) prend la forme depuis septembre 2019 d'un unique dispositif contractualisé avec l'Agence nationale de l'habitat, déployé à l'échelle des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest pour une durée de 5 ans. Il s'agit, à ce jour, de l'unique dispositif incitatif d'amélioration de l'habitat privé mis en œuvre à l'échelle d'un Etablissement Public Territorial dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Après avoir traité les problématiques d'habitat dégradé dans les précédents dispositifs, GPSO a souhaité axer ce nouveau dispositif sur la thématique de la rénovation énergétique afin de prendre en compte les enjeux de la transition écologique soulevés lors de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le lancement du PIG s'est appuyé sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle conduite d'avril 2017 à novembre 2019.

Lors de ce travail, un important potentiel d'amélioration énergétique des copropriétés et logements du territoire a été mis en avant.

Si l'amélioration énergétique du parc privé reste le principal objectif de l'OHQ, ce dispositif se caractérise par sa vocation

transversale. Il vise ainsi à répondre aux principaux enjeux du territoire en matière d'habitat privé.

Faciliter et accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés

En 2020, 7 copropriétés souhaitant réaliser un projet d'amélioration énergétique de leur immeuble ont été intégrées au dispositif (527 logements). Cette intégration, permet aux copropriétaires de bénéficier de l'accompagnement et du suivi proposé par l'opérateur de l'OHQ. A ce titre, l'opérateur est amené à participer aux réunions avec les conseils syndicaux, les maîtres d'œuvre ainsi qu'aux assemblées générales de copropriété afin de faciliter le vote en présentant les aides mobilisables. Une fois les travaux votés, le conseiller Habitat Qualité pourra monter les aides collectives et individuelles auprès des différents financeurs.

Parmi les copropriétés intégrées à l'OHQ en 2019 et 2020, 3 projets de travaux de rénovation globale en copropriété d'un montant total de 3,5 M€ ont bénéficié de 477 000 € d'aides de GPSO (attribution d'aides collectives aux syndicats des copropriétaires).

51 propriétaires aux ressources « modestes » ou « très modestes » résidant dans 4 copropriétés ont bénéficié de 39 212€ d'aides de GPSO afin de diminuer leur quote-part (montant de quote-part moyen : 21 660€).

Soutenir et accompagner les (co)propriétaires occupants modestes et les copropriétaires bailleurs

dans la rénovation énergétique à des fins de lutte contre la précarité énergétique et de maîtrise des loyers, avec en 2020, l'attribution de 84 912€ de subventions publiques (dont 6 725€ d'aides de GPSO) pour la réalisation de 8 projets de travaux d'un montant de 108 663€.

Poursuivre et intégrer dans le PIG les actions de GPSO en faveur du soutien à l'adaptation des logements à la vieillesse et au handicap**Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dégradé à l'échelle du logement**

avec le suivi d'1 logement présentant d'importantes dégradations situé à Boulogne-Billancourt.

L'accueil et l'orientation du public vers le dispositif est désormais facilité par la mise en œuvre d'un numéro de téléphone unique (n° vert de GPSO) et d'une page Internet dédiée.

Ainsi, depuis le lancement de l'opération en septembre 2020, 282 personnes ont pris contact avec un conseiller Habitat Qualité.

Les habitants du territoire ont également accès à des permanences physiques (sur rendez-vous) tenues dans les villes du territoire.

Depuis le lancement de l'opération, 139 personnes se sont rendues dans l'un des 7 lieux de permanences (mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et centre social la Millandy à Meudon-la-Forêt).



Afin d'inciter les (co)propriétaires à bénéficier de l'Opération Habitat Qualité, GPSO a élaborer divers supports de communication (affiches, dépliants, bâches de chantier, vidéo) et mis en œuvre un plan de communication pour faire connaître le dispositif via différents canaux de diffusion : articles dans les journaux municipaux et sur les réseaux sociaux (twitter), diffusion des affiches et dépliants dans les lieux d'accueil du public des Villes du territoire, participation à des événements de type « salons des seniors », campagne de diffusion de la vidéo sur les réseaux sociaux (youtube/facebook).

ACTION 12

L'amélioration de l'habitat privé dégradé

GPSO mène une politique d'amélioration du parc privé ambitieuses autour de trois piliers d'action : observer les facteurs de fragilité du parc privé, prévenir les situations de dégradation et inciter à la conduite de travaux de réhabilitation.

Repérer et observer les situations de fragilité des copropriétés

En 2020, GPSO a poursuivi ses efforts en matière d'observation de l'habitat, **avec le développement d'un outil de repérage des copropriétés fragiles du territoire**. Cet outil informatique, qui sera installé sur les serveurs de GPSO à la fin de l'année 2020, est basé sur la mise en relation de plusieurs bases de données, permettant d'attribuer des points de fragilité à chaque copropriété. Il permet de réaliser un inventaire des copropriétés potentiellement fragiles du territoire à un moment précis, dans une logique de prévention et d'intervention précoce en lien avec le POPAC.

Prévenir la dégradation des copropriétés

Mise en œuvre d'un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)

Le POPAC vise à améliorer la connaissance des difficultés du parc privé par une approche terrain très concrète en ciblant des copropriétés en voie de dégradation via des actions de formation, sensibilisation et assistance sur les enjeux de fonctionnement, de gestion des copropriétés et d'économies d'énergie. Il s'agit d'un dispositif préventif conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui permet une intervention auprès des copropriétaires dès l'apparition des premières fragilités.

Sur GPSO, la conduite de ce programme répond à un réel besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles en proie à des difficultés repérées notamment par les services hygiène et sécurité des villes du territoire.

Ce dispositif, d'une durée de 3 ans, vise l'accompagnement de 20 à 25 copropriétés identifiées comme étant en situation de fragilité à l'échelle de l'ensemble du territoire

de GPSO. La mise en œuvre du POPAC, est estimée à 300 000 € HT sur 3 ans, subventionnable à hauteur de 50% par l'Anah. Il pourra être mis en œuvre à compter de février 2021.

Réhabiliter les copropriétés dégradées

le Plan de sauvegarde du 27 rue Michelet à Boulogne-Billancourt

GPSO poursuit l'accompagnement administratif et financier des copropriétés achevant leur programme de réhabilitation, suite à l'achèvement de plusieurs dispositifs incitatifs d'amélioration de l'habitat privé dégradé en 2019 (PIG Habitat Dégradé, OPAH Copropriétés Dégradées, dispositif Mieux Chez Moi). A ce titre, GPSO a financé à hauteur de 10 000€, le montage de 54 dossiers de demandes de versement de subventions auprès des financeurs publics (Anah, GPSO, CD92...).

La copropriété du 27 Michelet à Boulogne-Billancourt (48 logements) reste suivie en 2020 dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'habitat, approuvé par arrêté préfectoral du 6 février 2015. Il s'agit du seul plan de sauvegarde à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. Compte tenu de la situation sanitaire qui a complexifié le processus de redressement et retardé la mise en œuvre du programme de travaux, le comité de suivi réuni le 30 novembre 2020 a préconisé une prolongation du plan jusqu'au 15 février 2023 avec pour objectif de pérenniser le bon fonctionnement de la copropriété, de poursuivre l'assainissement de sa situation financière et d'achever les travaux de réhabilitation.

Dans ce cadre, Grand Paris Seine Ouest prend en charge l'accompagnement renforcé de la copropriété (près de 170 000€ depuis 2011 soit 21 000€/an en moyenne, subventionné à hauteur de 50% par l'Anah). GPSO soutient également financièrement la réalisation des travaux de réhabilitation dans les parties communes et privatives (plus de 193 000€ d'aides délibérées en bureau jusqu'à présent).





ACTION 14

L'amélioration du confort du parc social

En 2020, GPSO a soutenu la rénovation de 242 logements sociaux via la garantie des emprunts pour 3 opérations de rénovation à Issy-les-Moulineaux et Meudon (résidences F. Buisson, Orangerie et Brasserie de Seine Ouest Habitat) et la subvention d'une opération de réhabilitation d'ampleur à Vanves.

Lors du conseil de territoire du 9 décembre une subvention de 250 000 € a ainsi été attribuée pour la rénovation de 125 logements sociaux répartis en 7 cages d'escaliers. Ces logements de catégorie PLA (assimilés PLS) et construits en 1929, relèvent du patrimoine du bailleur social Immobilière 3F. Ils sont situés 16 avenue Victor Hugo à Vanves.

Ce programme de rénovation d'ampleur d'un budget total de 5,3 millions d'euros comprend notamment :

- Une intervention sur le clos et couvert : ravalement des façades avec restauration des éléments architecturaux remarquables, mise aux normes des garde-corps, remplacement de l'isolation et de l'étanchéité des terrasses...
- Des rénovations en parties communes : rénovation des halls et des paliers, création de halls secondaires, isolation du plafond des caves, remplacement de la chaufferie collective...
- Des rénovations en parties privatives : rénovation des cuisines, et sanitaires, mise en conformité de l'installation électrique des logements, remplacement des portes palières...

Cette réhabilitation se fait sans augmentation de loyer pour les locataires.

ACTION 15

La gouvernance du PLH

La direction de l'habitat de GPSO a en charge l'animation et la gouvernance du PLH. Le comité technique de suivi du PLH s'est ainsi réuni à deux reprises en 2020, les 17 janvier et 14 décembre, en présence des représentants des communes membres (Directions de l'Urbanisme et du Logement).

Le comité évalue les réalisations des actions du PLH, propose des présentations synthétiques de l'actualité juridique et institutionnelle, des focus thématiques ainsi que des opérations exemplaires.

Le comité technique de suivi du PLH est également un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les services des communes.

En 2020, la mise en œuvre des nouvelles conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux (qui devront être signées au plus tard le 31 juillet 2021), la transformation de l'office Seine Ouest Habitat pour se conformer aux obligations de la loi ELAN (regroupement au sein d'une structure de plus de 12 000 logements), la publication des décrets d'application de la loi ELAN concernant la cotation obligatoire de la demande de logement social et la mise en œuvre de la gestion en flux ont été les éléments majeurs de l'actualité juridique et institutionnelle.

ACTION 16

L'observatoire de l'habitat

Afin de mesurer les effets des actions réalisées chaque année dans le cadre de son PLH, GPSO produit annuellement un observatoire de l'habitat. Cette sixième édition a été soumise au conseil de territoire du 9 décembre 2020.

Outre un état des lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production (globale, sociale, privée...) et réalise le bilan des actions du PLH. Il est communiqué aux partenaires de GPSO en matière de logement et d'habitat et est disponible sur le site internet de GPSO.



Rapport annuel observatoire de l'habitat

ACTION 17

La conférence intercommunale du logement : coordination et animation de la politique de l'habitat

Depuis la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les établissements publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une conférence intercommunale du logement, y compris lorsqu'ils n'ont pas de quartiers relevant de la politique de la ville. La CIL est une instance de concertation coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, qui réunit l'ensemble des représentants des acteurs intervenant dans le champ du logement social : bailleurs sociaux, associations, Action Logement, SIAO92, collectivités territoriales, Etat. Son rôle est d'élaborer, sur la base d'un diagnostic partagé, des orientations en matière d'attributions et de mutations sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que les publics prioritaires à reloger tout en veillant à l'équilibre entre les quartiers.

La définition des orientations en matière d'attribution des logements sociaux

Le 6 février 2020 s'est tenu un comité technique de relecture qui a validé le projet de document d'orientations de la CIL. S'appuyant sur les travaux de 3 ateliers partenariaux de travail qui se sont déroulés les 16 et 25 septembre 2019, 13 orientations ont été définies réparties autour de 4 grands enjeux :

Fixer des objectifs d'attribution en faveur d'une plus grande mixité sociale et territoriale

1. Favoriser l'accueil des ménages du 1er quartile de revenu en dehors des quartiers de veille active (QVA) et des résidences fragiles. En conformité avec la loi, attribuer 25 % des logements situés en dehors des QVA aux ménages du premier quartile de revenu du fichier de demandeurs de logement.
2. Améliorer la mixité sociale dans les QVA et les résidences fragiles
3. Définir des orientations d'attribution en fonction de la fragilité des résidences identifiées dans le référentiel des résidences HLM
4. Rechercher un équilibre entre les attributions à des ménages selon les 4 quartiles de revenus dans les résidences neuves

Favoriser une meilleure prise en charge des publics prioritaires

5. Consacrer au minimum 25 % des attributions annuelles aux ménages prioritaires, par contingent, ainsi que la totalité du contingent préfectoral « Prioritaires ».
6. Mieux pépérer et labelliser les publics prioritaires
7. Améliorer la connaissance des publics cibles et la mobilisation des dispositifs d'accompagnement social

Définir une stratégie de mutations pour faciliter les parcours résidentiels des ménages

8. Orienter les ménages qui dépassent les plafonds de ressources vers une offre adaptée
9. Avoir une meilleure adéquation entre la taille du ménage et la typologie du logement
10. Favoriser le maintien des ménages au sein des QVA et des résidences fragiles
11. Mobiliser les outils disponibles pour faciliter les mutations

Suivre et évaluer les politiques d'attribution de logements sociaux

12. Fiabiliser les données statistiques sur les attributions
13. Actualiser le référentiel des résidences HLM.

L'élaboration de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

La rédaction de la convention intercommunale d'attribution (CIA) : il s'agit de la convention obligatoire qui décline pour chacun des partenaires les 13 orientations en objectifs chiffrés et territorialisés en matière d'attribution. Une fois agréée par le préfet, elle se substitue à l'accord collectif départemental.

Trois ateliers techniques de travail se sont déroulés les 12 octobre, 4 et 6 novembre 2020 pour en alimenter le contenu. Fin 2020, le projet de CIA est en cours de rédaction et sera proposé à un comité de relecture début 2021.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Parallèlement à la mise en œuvre de la CIL en 2018, GPSO a délibéré le 18 décembre 2019 pour remplir son obligation de mettre en œuvre un PPGDID d'une durée de six ans.

La délibération a entraîné la transmission, le 22 avril 2020, par le Préfet de département d'un porter-à-connaissance au Président de GPSO rappelant le contexte local et réglementaire, les enjeux, les obligations et les points de vigilance à prendre en compte.

Le PPGDID a pour objectifs de mettre en place :

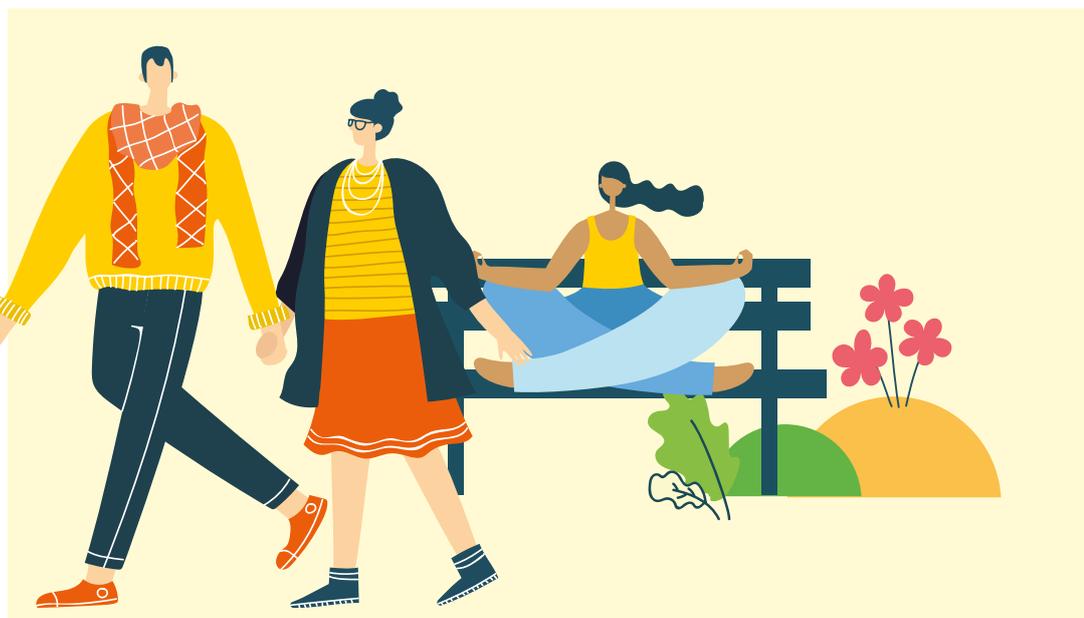
- un système commun d'enregistrement et de gestion des demandes de logement sur le territoire
- un système obligatoire de cotation de la demande
- un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, le SIAD, harmonisé à l'échelon intercommunal
- un système optionnel de location voulue qui informe le public sur des logements disponibles sur lesquels ils peuvent candidater

Le PPGDID est évalué annuellement par la CIL et le conseil de territoire.

Les personnes morales obligatoirement associées à l'élaboration du plan sont les communes, les bailleurs sociaux, Action Logement Service et le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

La durée prévisionnelle d'élaboration du plan de gestion est de douze mois.

Les premiers ateliers techniques de travail concernant le PPGDID ont eu lieu les 15 octobre et 4 novembre 2020.



Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Dans le cadre de l'aménagement de proximité du territoire, les Directions territoriales de GPSO sont missionnées pour la mise en œuvre et le suivi des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable. Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour répondre aux différents besoins des usagers tout en considérant la vulnérabilité de certains et en priorisant des modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes.

Requalification de l'espace public, pour une circulation apaisée

L'ensemble des opérations concernent la requalification de la voirie qui permettent de moderniser et de faire évoluer qualitativement l'espace public et de mettre en place des zones de circulation apaisée et sécurisée (voies limitées à 30km/h, zones 30, zones de rencontre, contre-sens cyclables) afin de faciliter la circulation des usagers.

Boulogne-Billancourt

- Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Saussière entre la route de la Reine et la rue Gallieni.
- Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs et création d'un double-sens cyclable rue Diaz.
- Remplacement du platelage en bois par un revêtement en béton expansé au 981 avenue du Général Leclerc.
- Dépose des bornes gravillonnées et remplacement par des potelets et reprise du trottoir côté de la rue Gallieni entre l'avenue Victor Hugo et la rue Thiers.
- Rénovation lourde de la chaussée et des trottoirs, à la mise aux normes PMR, au remplacement des bordures et des caniveaux et, dans la partie

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



entre la place Denfert Rochereau et la rue Albert Laurens à la modification du stationnement, l'intégrant aux trottoirs.

- Sécurisation du carrefour rue d'Aguesseau, rue de l'Église et avenue Jean-Baptiste Clément.
- Sécurisation de la traversée piétonne au 231 boulevard Jean Jaurès.
- Reprise de la structure de chaussée et des trottoirs et mise en place d'un contre-sens cyclable rue Fernand Pelloutier.
- Création d'une piste cyclable dans la contre-allée avenue André Morizet entre le rond-point Rhin et Danube et la rue de Koufra.

De plus, certains aménagements ont permis d'améliorer le cadre de vie des usagers.

- Réaménagement du parc des Glacières (engazonnement et installation de tables de pique-nique sur l'ancien site occupé par l'espace canin, mise en place de barrières solides, sécurisation des accès au parc contre les deux-roues motorisés, renforcement de la vidéoprotection, campagne de replantation d'arbres et végétaux, rénovation du réseau d'arrosage automatique et implantation de nouvelles corbeilles).
- Rénovation de l'aire de jeux au square des Longs Près.
- Requalification de la place Jules Guesde
- Création d'un nouveau jardin : jardin du Point du Jour.
- Création d'une place publique Gallieni/ Bellevue.

Chaville

Modernisation et requalification de la voirie (chaussée et trottoirs)

- Rue Paul Vaillant Couturier
- Rue Lamennais
- Rue Marcel Sembat
- Rue Alcide Delapierre

Développement des modes de déplacement doux sur l'ensemble des carrefours à feux : matérialisation de sas Vélos (espaces sécurisés devant les feux de signalisation) et mise en place de panneaux donnant la priorité aux vélos « tourné à droite » et « tout droit ».

Issy-les-Moulineaux

Sécurisation de l'espace public

- Implantation de radars pédagogiques sur diverses voies
- Mise en place de sas piétons avec barrières rue Jean-Honoré Fragonard
- Pose d'un mobilier anti 2 roues au Parc Rodin
- Poursuite de l'installation de figurines de prévention routière

Accessibilité

- Création d'un parking 2 roues et d'un emplacement pour les bacs de collecte des déchets rue Séverine
- Aménagement d'un parking vélos rues Camille Desmoulins et Vaudétard (n°19)
- Création d'une piste cyclable rue Marcelin Berthelot
- Mise en place de mobilier assis-debout aux arrêts du TUVIM

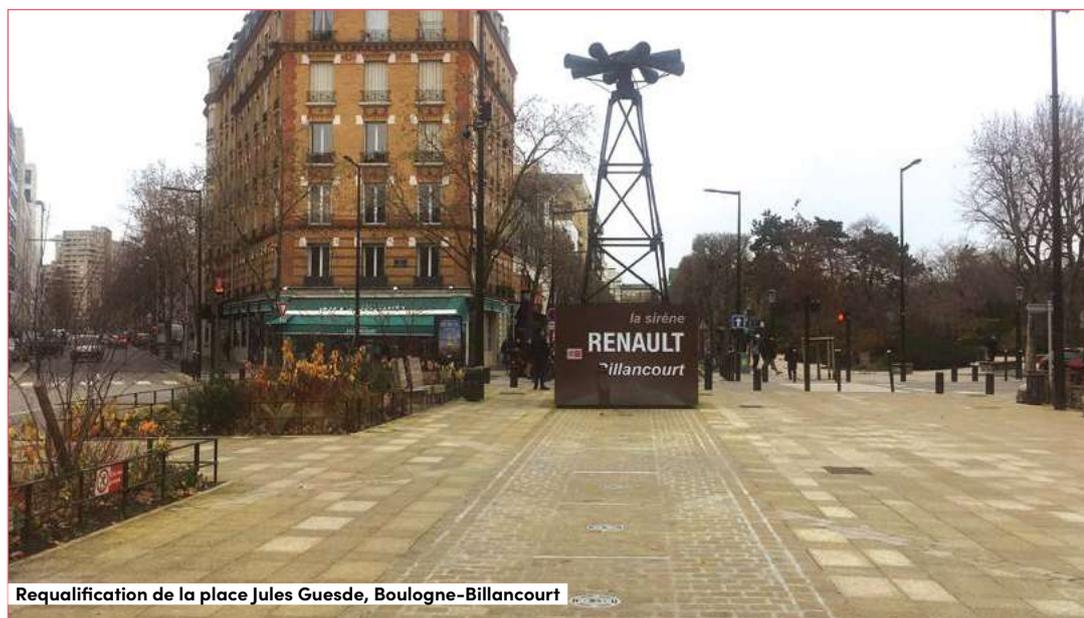
Requalification de voirie

- Rénovation de la voirie rue Ferdinand Buisson
- Rénovation du réseau d'assainissement, de la voirie et de l'éclairage public rue Henri Mayer.

Marnes-la-Coquette

Requalification de voirie

Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs intégrant l'aménagement d'un plateau traversant, rue de la Porte Blanche à l'intersection avec la rue Villeneuve l'Étang



Requalification de la place Jules Guesde, Boulogne-Billancourt

Meudon

Requalification de voirie

Rénovation complète de la voirie, route du Colonel Moraine (entre la rue du Maréchal Leclerc et la route des 6 Frères) intégrant :

- la rénovation complète du réseau et des matériels d'éclairage public,
- l'aménagement d'un carrefour giratoire franchissable à l'embranchement de la rue Etlin ainsi que la rénovation du réseau et des matériels d'éclairage public,
- création d'une bande cyclable bidirectionnelle permettant de relier Meudon-la-Forêt et la route des 6 Frères (voie ONF),
- l'aménagement de dispositifs ralentisseurs dans le cadre du passage en « zone 30 » de la voie.

Réaménagement complète de la rue Henri Barbusse sur 2 tronçons distincts.

Rue Henri Barbusse Nord (entre la rue Charles Infroit et la rue des Grimettes) :

- Requalification de la voirie intégrant l'élargissement du trottoir, du côté impair,
- Création de jardinières et de places de stationnement, du côté pair.

Rue Henri Barbusse (entre la rue des Grimettes et la rue de la Belgique) :

- Requalification de la voirie
- Création d'une zone de stationnement en longitudinal sur chaussée, du côté impair

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

(entre la rue Schumann et la limite de Clamart) Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs prévoyant la création de places de stationnement et la pose de dispositifs ralentisseurs dans le cadre du passage en « zone 30 »

Rue du Docteur Arnaudet

(entre le Viaduc et le Tunnel SNCF)

Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs visant à réduire la circulation de transit et intégrant également :

- la rénovation du réseau et des matériels d'éclairage public,
- la création d'un carrefour à feux au niveau du viaduc,
- la mise en place d'un SAS permettant une circulation à double sens alterné et contrôlée par feux tricolores.

Avenue Le Corbeiller

(entre la rue des Galons et la rue Claude Dalsème). Rénovation complète de la chaussée.

Rue des Pierres

Requalification complète de la voirie intégrant l'aménagement d'un plateau traversant, la création de jardinières ainsi que l'aménagement d'aires de stationnement pour les deux roues.

Allée de Reffye

Requalification de la voirie en chaussée plateau



intégrant le passage en « zone de rencontre » ainsi que la création de jardinières.

Rue du Val

(entre la rue de la Belgique et la rue du Docteur Vuillième)

Requalification de la voirie en chaussée plateau intégrant le passage en « zone de rencontre », l'aménagement de dispositifs ralentisseurs, la création de jardinières et l'enfouissement d'un conteneur à verres.

Voies forestières de l'ONF (route du Bois Blanc - route Forestière Royale - route des 6 Frères - route Forestière de la Mare Adam) : Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ou « Chaucidou » intégrant l'aménagement de dispositifs ralentisseurs dans le cadre de la mise en « zone 30 » de l'ensemble de ces voies forestières

Mise en « zone 30 »

de l'ensemble des voies communales intégrant le passage en double sens cyclables d'une grande partie des voies en sens unique.

Mise en « zone 30 » des voies départementales concernées et matérialisation d'itinéraires cyclables provisoires (RD 406, RD 181)

Matérialisation de sas vélos et mise en place des panneaux de signalisation donnant la priorité aux Vélos « tourné à droite » et « tout droit » sur l'ensemble des carrefours à feux.

Sèvres

Requalification de l'espace public

Rue des Châtre-Sacs (entre la rue Descartes et la rue de la Croix Bosset) : Requalification de la voirie en chaussée plateau intégrant le passage en « zone de rencontre »

Rénovation de la chaussée et/ou des trottoirs

- Rue des Binelles (entre la rue des Gérideaux et la rue des Bruyères)
- Rue de la Justice (voie mitoyenne avec Ville-d'Avray)
- Rue Gustave Guillaumet (entre la rue des Chapelles et la rue de la Justice)
- Route des Postillons

Rénovation complète de la chaussée et des trottoirs intégrant l'aménagement de dispositifs ralentisseurs Avenue Gambetta (voie mitoyenne avec Ville-d'Avray).

Mise en « zone 30 » des voies départementales et réalisation de voies cyclables

Sur la RD 407 - rue de Ville d'Avray et sur la RD 406 - av de la Division Leclerc.

Sur l'ensemble des carrefours à feux :

finalisation de la matérialisation de sas vélos et mise en place des panneaux de signalisation donnant la priorité aux vélos « tourné à droite » et « tout droit ».

Vanves

Requalification du square de l'Insurrection

Cet espace d'environ 1300 m², délimité par la rue Jean Bleuzen, l'avenue Marcel Martinie et la rue René Sahors vétuste, peu valorisé nécessitait une rénovation totale avec le remplacement et la replantation d'arbres, la réfection des massifs de végétaux et des allées, la mise en valeur des monuments commémoratifs, la création d'une fontaine d'agrément et la pose de clôtures. Les travaux se sont déroulés de novembre 2019 à février 2020.

Un espace public apaisé

- Création d'une deuxième place dépose-minute rue Falret,
- Création d'un carrefour surélevé à l'angle des rues Marcel Yol, du Moulin et Jean Jaurès,
- Aménagement du débouché cyclable rue Mary-Besseyre,
- Création de pistes cyclables boulevard du Lycée, rue Fratacci, et rue Ernest Laval (RD50),
- Mise en place d'une bande cyclable en contresens avenue de Verdun,
- Abaissement de la vitesse des véhicules à 30 km/h sur les rues Pasteur, Marcheron, Larmeroux, Marcel Martinie, Marcel Yol, et rue du Moulin

Poursuite de l'installation de figurines de prévention routière sur le territoire.

Rénovation de la chaussée et/ou des trottoirs

- Rue Marc Sangnier
- Rue des frères Chapelle
- Rue du Docteur Lafosse



Requalification du square de l'Insurrection, Vanves



Ville-d'Avray

Requalification de l'espace public

- Avenue Gambetta (voie mitoyenne avec Sèvres) : rénovation complète de la chaussée et des trottoirs intégrant l'aménagement de dispositifs ralentisseurs
- Rue de la Justice (voie mitoyenne avec Ville d'Avray) : rénovation complète de la chaussée et des trottoirs
- Rue Pradier : rénovation d'un escalier

Zone de déplacement en faveur des modes de circulation doux

Mise en « zone 30 » des voies départementales concernées et matérialisation d'itinéraires cyclables provisoires

Sur la RD 986 - rue de Saint-Cloud et rue de Versailles et RD 407 (rue de Marnes et rue de Sèvres)

Sur l'ensemble des carrefours à feux : finalisation de la matérialisation de sas vélos et mise en place des panneaux M12 donnant la priorité aux vélos « tourné à droite » et « tout droit ».

Perspectives 2021

Boulogne-Billancourt

Rénovation des chaussées et trottoirs des rues :

- De Billancourt entre la rue de Carnot et la rue de la Pyramide,
- De Paris entre l'avenue Victor Hugo et la rue de la Tourelle,
- Thiers entre la rue Marcel Dassault et la rue du Dôme,
- Du Point du Jour entre la rue Danjou et la rue Thiers,
- Emile Duclaux,
- Escudier entre la place des Ecoles et au boulevard Jean Jaurès,
- Darcel et carrefours avec les rues Denfert Rochereau et Salomon Reinach.

Réaménagement des squares Emile Dunois et Edouard Detaille.

Réaménagement des rues des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor Griffuelhes pour permettre le passage de la ligne de bus 42.

Chaville

- Rénovation de la voirie : Avenue Sainte Marie, sente de la Fontaine Henri IV
- Rénovation de la voirie et de l'éclairage public : Allée des Postillons
- Rénovation complète de la voirie et de l'assainissement : Rue des Mortes Fontaines

Issy-les-Moulineaux

- Rénovation de la voirie et de l'assainissement rues Ferdinand Buisson et Pierre Poli.
- Aménagement d'une rampe passage Paul Assens.
- Réfection de la voirie de la rue Henri Tariel, du sentier des Tricots, de la rue Jean-Baptiste Potin, de la rue du Chevalier de la Barre et de l'avenue Jean Bouin.

Marnes-la-Coquette

- Rénovation de la chaussée uniquement : Avenue du Bois (entre l'avenue des Terrasses jusqu'au boulevard de Jardy) et allée Henri Duparc
- Rénovation de l'éclairage et d'un des trottoirs : Avenue des Terrasses

Meudon

- Rénovation de la voirie : Avenue Médéric, rue des Sorrières
- Rénovation complète de la voirie (chaussée et trottoirs) et de l'éclairage public : Avenue Jean Jaures (entre la rue Edouard Manet et la rue du Val), avenue Jacqueminot, rue de la Bourgogne, rue de la Petite Fontaine
- Rénovation complète de la voirie et de l'assainissement : Rue de l'Amiral Martin et rue Alexandre Guilmant (entre la place du 8 Mai 1945 et Anatole France)

Sèvres

Rénovation de la voirie :

Avenue du Beau Site (partie basse entre l'escalier du Beau Site et la Grande Rue), rue des Champfleury et des Hauts Tillets, rue Fernand Pelloutier, rue du Bel Air (voie mitoyenne avec Ville d'Avray), rue des Binelles (entre la rue des Bruyères et la rue Jules Hetzel), rue Emmanuel Giraud, Rue Brancas (entre la rue des Soupirlas et la rue de Ville d'Avray), Rue des Caves du Roi, Impasse Croix Bosset (entre l'entrée de l'école élémentaire et l'escalier Croix Bosset), Route de Gallardon (entre la rue Pierre et Marie Curie et la route du Pavé des Gardes).

Rénovation complète de la voirie et de l'assainissement : rue Félix Bracquemond.

Vanves

Réfection de la voirie et de l'éclairage rue Jean-Baptiste Potin et rue Hoche.

Ville-d'Avray

Rénovation de la voirie : Rue de la Sablière, Rue Corot (entre rue la rue Jouet Lucot et l'avenue Gambetta), rue du Bel Air (voie mitoyenne avec Sèvres)



L'accessibilité de l'espace public aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

GPSO met en œuvre des aménagements spécifiques à destination des personnes en situation de handicap.

Des places de stationnement dédiées sont implantées sur l'espace public. Les arrêts de bus sont aménagés pour être conformes à la réglementation en matière d'accessibilité. Les carrefours et traversées piétonnes sont équipées de modules sonores.

Lors de réaménagements de cheminements piétons, l'accessibilité est toujours au cœur des réflexions.

GPSO s'engage dans l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public depuis 2009 avec un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public – PAVE, diagnostic ayant permis de prioriser le traitement des cheminements vers les pôles d'attractivité (établissements recevant du public, centres commerciaux, pharmacies, etc...) pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des parcs, jardins et squares. Les itinéraires étudiés ont été retenus avec les services des villes et les associations, et doivent assurer conformément à la loi du 11 février 2005, la continuité du cheminement entre les pôles d'attractivité (mairie, écoles, commerces, transports, etc.).

Les travaux réalisés sur voirie (constructions neuves, réfection ou simple réaménagement/réhabilitation) doivent respecter des prescriptions techniques réglementaires.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) devaient être adoptés au plus tard le 22 décembre 2009. Toutefois, l'obligation juridique d'élaborer un PAVE ne disparaît pas une fois l'échéance de décembre 2009 passée.

Elle relève de la compétence de l'EPT uniquement si elle a été transférée explicitement, ce qui n'est pas le cas pour GPSO.

Cependant, l'ensemble des élus ont considéré que le PAVE était étroitement lié à la compétence voirie, transférée à GPSO.

Le PAVE précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et aires de stationnement situées sur le territoire, indique les délais de réalisation et précise la périodicité de son évaluation. Aucune date n'est fixée par la réglementation pour la mise en accessibilité de la voirie existante.

Le programme consiste à réaliser des aménagements de l'espace public, à créer des places de stationnement PMR, à rehausser les

arrêts de bus et à équiper les carrefours à feu pour les malvoyants.

En vertu du principe de spécialité régissant notre établissement, le champ d'intervention de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité est limité aux seules compétences territoriales :

- **bâtiments territoriaux (appartenant en propre à l'EPT ou remis en gestion à celui-ci),**
- **voirie et stationnement,**
- **transports d'intérêt territorial.**

Les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement, les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

Equipement en modules sonores

256 sur 267 sites ont été sécurisés pour le cheminement des non et mal voyants, comprenant carrefours et traversées piétonnes. Des modules sonores sont implantés par les équipes de GPSO dès que possible dans les aménagements existants ou lors de travaux.

Stationnement PMR

735 places sont accessibles sur le territoire, facilitant l'accès aux services de proximité aux usagers titulaires d'une carte spécifique.

Mise en accessibilité des arrêts de bus

534 arrêts, représentant plus de 83 % des arrêts de bus du territoire, sont désormais accessibles aux usagers à mobilité réduite (trottoirs élargis, bordures rehaussées, ...). Certains arrêts restants doivent être mis aux normes par le département des Hauts-de-Seine, gestionnaire des principales voies du territoire.

Afin de garantir un fonctionnement et une organisation efficaces, ainsi qu'une transparence de ses actions, GPSO met à disposition du grand public, les données correspondant à chacune des thématiques évoquées ci-avant. Ces données sont disponibles sur le portail Open Data de l'EPT.



Open data accessibilité
GPSO

Principales réalisations 2020

En plus des travaux de mise en accessibilité lors des opérations de rénovation des voies prévues au Schéma Directeur Voirie, les directions territoriales réalisent des travaux spécifiques afin de faciliter les déplacements des PMR sur le territoire, tels que :

Boulogne-Billancourt

- Carrefour Gallieni / Bellevue : sécurisation de 4 passages piétons, aménagements de place PMR et stationnements vélo
- Rue Gallieni : aménagement de passage piéton au droit de la crèche

Meudon

Allée des Chartreux :
mise en place d'une main courante



Sèvres

Escalier du Beau Site :
mise en place de goulottes vélos/ bagages



Carrefour Gallieni/Bellevue

Vanves

Rue Marc Sangnier :
aménagement et élargissement trottoir



Perspectives 2021

GPSO et les Villes étudient la possibilité de mettre en place des solutions numériques innovantes, telles que :

UN DISPOSITIF POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

L'application ACCEO permet gratuitement aux sourds et malentendants de mieux communiquer avec les établissements publics de leur territoire, via une plate-forme internet proposant des interprètes en langue des signes ou transcription instantanée de la parole. Début 2020, GPSO proposait ce service dans tous ses établissements recevant du public. Les agents pouvant se connecter et faire appel au service directement sur le site internet dédié ou en téléchargeant l'application sur tablette. GPSO s'associe en 2021 aux villes volontaires du territoire pour proposer ce dispositif à leurs structures.

UNE APPLICATION ET UN SITE INTERNET COLLABORATIFS (Streetco)

Cette start-up réutilise les données de l'open data de GPSO pour faciliter le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite (handicapés, personnes âgées ou avec une poussette, ...) et aide les services techniques de GPSO à la programmation des travaux. Elle est utilisée par 2120 habitants du territoire de GPSO (données 2020).





Le développement économique et l'emploi durable

GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprises et Emploi (SOEE), maison des entreprises et de l'emploi, pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire et a réorienté le rôle de SOEE autour de la gestion de la crise et de ses conséquences économiques auprès des entreprises.

Favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus exposés et les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail notamment les jeunes de moins de 26 ans ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par la **Mission Locale et l'Espace Insertion**.

La Mission locale

Garantie Jeunes

Il s'agit d'un engagement réciproque qui lie le jeune de 18 à 25 ans sans activité à la mission locale en lui proposant un accompagnement vers l'emploi d'un an. Cette entrée en garantie ouvre droit à une allocation mensuelle de 484€ destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi. Le dispositif repose, à travers le Contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du *donnant-donnant*.

2 FAIM «ZÉRO»



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Créée au 1^{er} janvier 2011, SOEE répond à 3 objectifs essentiels :

Exemplarité

afin de valoriser ce territoire par sa richesse économique et ses engagements en matière durable et sociale.

Complémentarité

avec les autres acteurs de l'emploi en offrant une palette de services aux entreprises et aux particuliers dans une logique de guichet unique et en adaptant en permanence les réponses apportées aux publics les plus exposés.

Attractivité

être l'outil opérationnel de la stratégie de marketing territorial définie par GPSO.

Pour répondre à ces objectifs, SOEE s'est structurée autour de trois pôles : développement économique, emploi et insertion.

En contrepartie du soutien financier, le bénéficiaire s'engage à participer à l'ensemble du programme composé :

- d'un stage « starter » intensif de 4 semaines (formation à la recherche d'emploi au sein de SOEE)
- d'une dynamique de groupe
- d'un accompagnement individuel jusqu'à 1 an
- d'un accès à l'offre globale de la Mission locale (droits au logement, à la santé...)

La Mission locale quant à elle déploie tous ses moyens pour faire accéder les jeunes au monde professionnel.

L'objectif pour 2020 était un suivi de 100 jeunes atteint fin novembre 2020 : 104 jeunes ont été intégrés dans le dispositif.

Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP):

L'objectif est de faciliter la connaissance du milieu professionnel pour les jeunes.

Pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle).

Fin Novembre 2020, 80 jeunes ont bénéficié de mise en situation professionnelle soit 10 428 heures réalisées dans un contexte peu favorable puisque les PMSMP n'étaient pas autorisés pendant le 1^{er} confinement de mars à juin 2020.

Le plan #1jeune1solution

Objectif : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire

#1jeune1solution : recruter des jeunes dans votre entreprise, un intérêt partagé

Prime à l'embauche, apprentissage, service civique, formation à des métiers d'avenir, parcours d'insertion, le plan #1jeune1solution accompagne massivement et efficacement les jeunes de moins de 26 ans pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

La plateforme RH de SOEE avec la participation de la Direccte a organisé le mardi 15 décembre une visioconférence avec 5 entreprises du territoire de GPSO. L'objectif de cet échange était d'encourager le recrutement des jeunes de moins de 26 ans tout en bénéficiant des mesures gouvernementales d'aides à l'embauche. Intervention de Pascal Blondy Chef de service «Economie et Territoires Direccte IDF UD 92 et de Samira Bernheim Chargée de relation entreprises Seine Ouest Entreprise et Emploi.

Les CUI-CIE

Les objectifs de conclusion de contrats aidés assignés par l'Etat ont été fixés sur la fin d'année à 7 CUI- CIE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat Initiative Emploi). Dans le cadre d'une ouverture d'un magasin Intermarché à Boulogne-Billancourt, la mission locale a positionné 54 jeunes sur des postes d'employés libre-service et Boulangerie ce qui a permis le recrutement de 15 d'entre eux en CIE.

L'Espace Insertion

L'Espace Insertion SOEE est un lieu de référence unique sur le territoire de GPSO pour tout nouvel allocataire du RSA. Il accueille, informe, évalue, oriente et suit le bénéficiaire. Les usagers viennent s'informer sur les conditions d'obtention du RSA et déposer leur demande.

Un bénéficiaire du RSA suivi par l'Espace Insertion bénéficie d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et signe à cet effet un contrat d'engagements réciproques.

Les actions concrètes en quelques chiffres – en date du 30 novembre 2020

L'Espace Insertion SOEE sur l'ensemble des 3 relais (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon) a accompagné 838 bénéficiaires du RSA en moyenne s'appuyant notamment sur la conclusion de 880 contrats d'engagements réciproques.

L'accompagnement a représenté 2673 entretiens individuels. 318 bénéficiaires du RSA ont retrouvé une activité soit 38% de taux de sortie vers l'emploi, dont 23,58% sur un poste en Contrat à Durée Indéterminée.

Impact de la crise sanitaire

L'Espace Insertion SOEE s'est bien adapté à la conjoncture actuelle et a continué à assurer les missions de service public durant la période de confinement en proposant aux usagers et allocataires du RSA un accueil et accompagnement sur rendez-vous avec des horaires aménagés.



Le programme Challenge 50+

Challenge 50+ est un programme dédié aux demandeurs d'emploi seniors, de 50 ans et plus, résidant sur le territoire de GPSO.

Ce programme en mode training intensif intégrant collectif (présentiel/distanciel) et accompagnement individuel par une coach certifiée, a été développé autour de deux axes forts : la découverte des nouvelles pratiques RH et les outils de la communication digitale personnelle.

Pour une meilleure maîtrise des enjeux économiques et des politiques de recrutement actuelles, il fait intervenir les équipes du développement économique et des responsables de recrutement opérationnels d'entreprises du territoire.

Pour la partie marketing personnel (ou marque candidat), le programme permet d'optimiser l'image et le positionnement des candidats sur les réseaux sociaux professionnels avec notamment la réalisation d'un shooting photo et la production de vidéos percutantes mettant en avant leurs réussites professionnelles.

Depuis le mois de juin 2020, une quinzaine de candidats (pour une moyenne d'âge de 53 ans) a rejoint le programme qui pourra en accueillir à terme jusqu'à 60. Ces candidats sont principalement positionnés sur les secteurs de la communication, du numérique, des RH, du juridique, et de la comptabilité.

Impact Crise Sanitaire

Malgré la crise sanitaire et économique, chaque candidat a en moyenne, décroché 5 à 10 entretiens de recrutements après le programme et tout autant de « rencontres réseau ».

Soutenir l'emploi des seniors

Une semaine pour l'emploi des seniors du 12 au 16 octobre 2020

Pour déconstruire les préjugés liés à l'âge et promouvoir l'emploi et la création de l'entreprise à destination d'un public seniors de 50 ans et +, SOEE s'est associé à nouveau à la Semaine pour l'emploi des seniors organisée par le Pôle Emploi des Hauts-de-Seine.

WEBINAIRE - Paroles d'expert RH

avec Laetitia GALLIN – Présidente du cabinet de recrutement SMART JOB en co-animation avec Sophie PEREZ Coach professionnel SOEE et responsable du programme de training 50 +
Au programme : le marché du travail actuel

WEBINAIRE « Freelance et 100% salarié grâce au Portage salarial » octobre 2020 avec François LOUBIGNAC – Dirigeant de RH Solution Portage salarial IDF-92

Au programme : choisir le statut le plus adapté en fonction de ses besoins



Les clauses d'insertion

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, SOEE développe des clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre.

Au 30 juin 2020, 18 d'entre eux ainsi que les entreprises (hors Société du Grand Paris-SGP) ont été accompagnés par les facilitateurs des clauses sociales de SOEE, concluant 10 nouveaux marchés intégrant les clauses d'insertion.

Ainsi, le nombre d'heures d'insertion réalisées est passé de 53 000 en 2013 à plus de 226 000 heures d'insertion en 2019 pour 373 salariés ce qui représente 142 équivalents temps plein.

Au 30 juin 2020 : 81 465 heures d'insertion effectuées soit 51 équivalents temps plein.

GPSO a signé une convention en 2017 avec la SGP dans le cadre de la ligne 15 du Grand Paris Express. En juin 2020 a été atteint un cumul de 114 868 heures.

Impact Covid

Outre l'activité même des chantiers fortement impactée, le suivi des candidats en poste est devenu plus compliqué et certaines formations ont connu des désaffections liées à l'impossibilité de conserver la motivation des participants.

Accompagner le développement économique des entreprises

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, GPSO soutient le développement économique du territoire en complément des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux à travers deux fonds spécifiques :

Seine Ouest Commerce

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-Seine, Grand Paris Seine Ouest met en place « **Seine Ouest Commerce** », un dispositif de soutien financier, sous la forme d'une subvention, à l'attention des petits commerces de proximité et aux professionnels libéraux de santé ayant dû subir une fermeture durant les périodes de confinement, avec la mobilisation d'un fonds de 2,5 millions €.

Le montant du soutien financier, avec un plafond d'aides fixé à 2.500€, est déterminé en fonction des charges réellement engagées par le commerce au titre des mois d'avril et de novembre 2020, que ce soit pour le paiement d'un loyer, le remboursement d'emprunt lié à l'acquisition du commerce, ainsi que les charges locatives.

À qui s'adresse le dispositif ?

Les commerçants indépendants et les professionnels de santé libéraux implantés dans l'une des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray) peuvent bénéficier du dispositif « Seine Ouest Commerce ».

Les commerces :

- indépendants (ne relevant pas de groupes et enseignes) et s'adressant aux particuliers
- implantés dans l'une des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest
- disposant d'un local de vente accueillant du public et ayant subi une fermeture complète et continue du 1^{er} au 30 avril 2020, ou ayant dû fermer suite aux conséquences du COVID-19 (absence des salariés, rupture d'approvisionnement...)
- au titre du mois d'avril 2020 : employant de 0 à 9 salariés
- au titre du mois de novembre 2020 : employant de 0 à 19 salariés

Les professionnels de santé libéraux :

- disposant d'un cabinet ou d'une officine dans l'une des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest et ayant subi une fermeture continue du 1^{er} au 30 avril 2020 ou une baisse du chiffre d'affaire de 80% au moins par rapport à la moyenne des 6 derniers mois

• correspondant aux codes NAF suivants :

- 8621Z : activité des médecins généralistes
- 8622C : autres activités des médecins spécialistes
- 8623Z : pratique dentaire
- 8690B : laboratoires d'analyses médicales
- 8690D : activités des infirmiers et des sages-femmes
- 8690E : activité des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et pédicures-podologues
- 8690F : activités de santé humaine non classées ailleurs
- 4773Z : commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

Au 18 décembre 2020, 716 dossiers ont été déposés dont 629 dossiers sont déclarés recevables au titre du programme d'aides, mobilisant un budget de 1.174.932 euros d'aides allouées.

Le dispositif est prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Le Fonds régional résilience Ile-de-France

Le Fonds a été créé en juin 2020 par la Région Ile-de-France et la Banque des territoires pour relancer l'activité des TPE-PME sur la période de juillet à décembre 2020, à l'issue du premier confinement, et pour financer les adaptations indispensables à la reprise.

Ce dispositif vient compléter l'offre existante de l'Etat et des banques notamment pour les TPE n'ayant pas de salariés. L'aide prend la forme d'une avance remboursable qui doit apporter de l'argent frais à des entreprises fragiles et/ou fortement endettées.

Par la signature d'une convention avec la Région Ile-de-France, **GPSO y participe en abondant le fonds à hauteur de 540.000€**, qui permet d'attribuer aux entreprises du territoire un montant maximal de 1.620.000€ (avec les contributions région et banque des territoires).

Au 18 décembre 2020, cette enveloppe était consommée à hauteur de 1 571.200 €.

Perspectives 2021

Compte tenu de la situation économique actuelle, la région mène en interne et conjointement avec la Banque des territoires, ainsi qu'auprès des partenaires du fond, une nouvelle réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau fonds de résilience sans doute de manière partenariale (1/3 par les collectivités, 1/3 par la Région, 1/3 par la Banque des territoires). A ce jour, aucune décision politique régionale n'est encore arrêtée.



Témoignage d'un entrepreneur à Chaville

Accompagner le développement économique des entreprises

CORONAVIRUS COVID-19 : Les mesures d'aide au soutien des entreprises

Seine Ouest Entreprise se mobilise pour soutenir les entreprises du territoire durant la crise sanitaire.

Un numéro unique a été mis en place pour les entreprises et commerces : 01 70 19 31 61

Des chargés de projet, orientent et accompagnent les entreprises sur les aides et mesures mises en place par l'Etat au niveau local en matière de financements, subventions, soutiens aux commerces, mesures sectorielles, dispositifs travail, emploi, formation.

Nombre d'accompagnements téléphoniques individuels :

15 appels entre le 17/11/20 et le 18/12/20

A cela s'ajoutent les appels non comptabilisés auprès des chargés de relation- entreprises. Ce numéro reste opérationnel aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux entreprises durant la crise.

UN AGENDA DE WEBINAIRES adapté à l'actualité et aux enjeux des entreprises **LES WEBINAIRES#RH**

« Comment mettre en place le télétravail de manière pérenne ? » - Jeudi 24 septembre 2020 - Animé par le Cabinet BALV Associés
7 entreprises participantes

La crise sanitaire actuelle a forcé beaucoup d'entreprises à passer à un télétravail « forcé », qui s'est avéré être en réalité un travail « en mode dégradé », s'éloignant assez des principes du télétravail ordinaire. Il est donc essentiel pour les entreprises de se préparer au télétravail qu'il soit régulier ou occasionnel.

«Etre manager le jour d'après ! » - Mardi 13 octobre 2020 - Animé par Dynamics Factory cabinet RH spécialisé en management
13 entreprises participantes

Avec la crise, quel changement dans les relations entre le manager et son équipe ? La question mérite qu'on s'y attarde, car à la fois rien et beaucoup de choses ont changé. Certains sujets sont même devenus des pièges qu'il convient d'identifier pour mieux les éviter. Les dimensions de l'engagement, de l'exigence des managers et des conditions du maintien du mouvement des équipes malgré l'incertitude à laquelle nous faisons face.

« Employeurs, soyez déjà prêts ! » - Jeudi 19 Novembre 2020 et jeudi 26 novembre 2020 - Animé par Cabinet Lawbach Associés
13 entreprises participantes

En dépit des mesures de soutien mises en place par l'Etat, la crise sanitaire va précipiter certaines entreprises dans des restructurations lourdes de conséquences sur les effectifs.

Réorganisation, suppressions de postes ... sont effectivement à craindre dans les prochains mois.

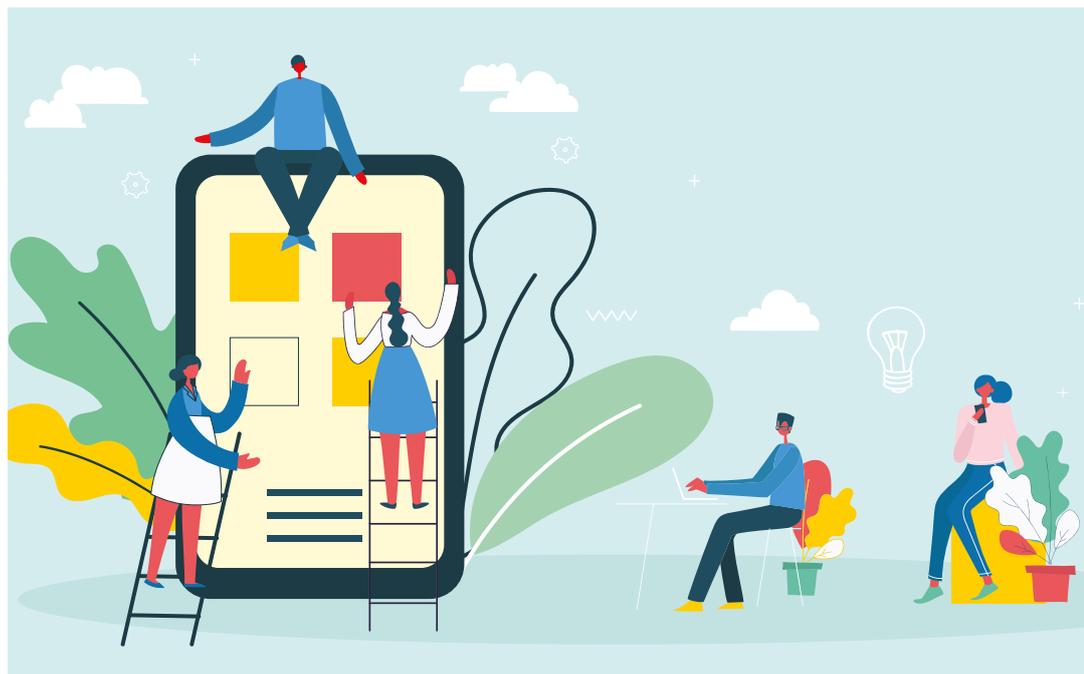
Au programme : les alternatives au licenciement économique, le recours au licenciement économique dans les entreprises, sa mise en œuvre (licenciement individuel et collectif -plus de 10 collaborateurs-), la gestion de l'après.

«Les pratiques collaboratives en réunion d'équipe» - Jeudi 10 décembre 2020 - Animé par le Cabinet de conseils Ressources et Carrières
8 entreprises participantes

L'art du « travailler ensemble » n'est pas inné. Il ne suffit pas d'être un groupe pour qu'il y ait Intelligence Collective. Des conditions doivent être réunies. Cette approche fait émerger une équipe où chacun a un rôle à jouer, la possibilité de s'exprimer et donc influencer sur la marche de l'organisation.

- Quelles sont les règles du jeu de l'Intelligence Collective?
- Comment initier l'équipe aux pratiques collaboratives?
- Comment prendre la posture du manager-facilitateur?





WEBINAIRES#DIGITAL

Covid-19 : Comment limiter la casse grâce au digital ? – Mardi 22 septembre 2020 – Intervenants : Hervé Kabla, Président fondateur d'Else & Bang, Sylvie Lachkar, Experte social selling chez SAP.

35 entreprises participantes

L'Ere Covid-19 a fait basculer définitivement le digital dans le quotidien des consommateurs dans leur manière de s'informer, de communiquer et d'acheter notamment. Dans ce contexte, le digital est devenu le canal de communication privilégié entre une marque et ses clients.

- Quelles stratégies adopter pour communiquer via le digital à l'Ere Covid ?
- Quels outils pour quels contenus pour quelles cibles (BtoB et BtoC) ?
- Social Selling – Pourquoi cette crise est une opportunité de se rapprocher de ses clients ?
- Comment mesurer le retour sur investissement ?

Comment décider et communiquer en situation sensible à l'heure du Covid ? – Mardi 3 novembre 2020 – Intervenants : Laurent Vibert, CEO, Media Trainer et expert en communication de crise chez Nitidis et Epoka

30 entreprises participantes

La Crise économique liée à la Covid-19 contraint désormais le dirigeant ou manager à affronter une crise durable et à assumer des décisions difficiles. Quels que soient les choix et les arbitrages, il lui faudra bien gérer sa communication pour s'assurer que les messages soient entendus, compris et justes en interne mais aussi aux yeux de ses clients.

- Est-il possible d'anticiper et de préparer la Crise ?
- Apprendre à communiquer en mode dégradé

- Comment protéger simultanément ses salariés et la valeur de son entreprise ?
- Quelle attitude adopter et quels messages délivrer en interne comme en externe ?

Comment améliorer son référencement naturel pour être visible sur internet ? – Jeudi 3 décembre 2020 – Intervenants Tom Thréard, Directeur commercial Eskimoz, spécialiste du référencement naturel en Europe

49 entreprises participantes

Alors que les ventes en ligne ne cessent d'exploser depuis le début de l'année, faire partie des premiers résultats affichés par Google est devenu un avantage compétitif indéniable. Le référencement naturel renvoie à l'ensemble des techniques qui permettent de positionner un site sur les premiers résultats des moteurs de recherche (google, Amazon, you tube...) selon les requêtes des internautes. Alors, comment élaborer une bonne stratégie de référencement et pour quel coût ? Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?

WEBINAIRE#SAUVER VOTRE TRESORERIE

Comment anticiper les difficultés grâce au Tribunal de commerce ? – 10 novembre 2020 – Animé par le Président du Tribunal de commerce de Nanterre.

14 entreprises participantes

Pour aider les entreprises à faire face à des «difficultés juridiques économiques ou financières, avérées ou prévisibles», il est important de présenter les 2 procédures de prévention amiable ouvertes et suivies par le Tribunal de commerce : la conciliation et le mandat ad hoc.

Au total, 169 entreprises ont participé à aux webinaires.

Accompagnement RH pour les TPE et les PME

Cet outil permet d'accompagner sur le long terme les petites structures (TPE et associations) en leur apportant une expertise RH (recrutements, droit social, management) et participe à une vraie politique de long terme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Cet accompagnement porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et notamment sur la filière du numérique qui représente près de 40% des emplois salariés du territoire.

Au 30 octobre 2020, ce sont 90 structures qui ont été accompagnées par le service d'appui RH dont 86 TPE et 4 associations avec un taux de fidélisation à hauteur de 34%.

Les entreprises étant en demande d'un accompagnement au recrutement, la plateforme a traité 96 offres d'emploi. 185 prestations d'accompagnement réalisées dont 140 prestations individuelles et 45 collectives avec une moyenne de 2.1 accompagnement RH par entreprise ou association. Le nombre d'évènements collectifs organisés par la plateforme RH est de 7 dont 1 atelier RH en présentiel et 6 webinaires RH.

Encourager et mobiliser les pratiques RSE des entreprises

Solidarité & Team Building / Qualité de vie au travail et performance de l'entreprise / Accompagnement au changement de l'entreprise / Mobilité durable

Le challenge contre la faim :

#connectecontrelafaim - 8 juin 2020 -

En plein cœur d'une crise sanitaire inédite, l'emblématique challenge contre la faim, l'évènement sportif et solidaire de Boulogne-Billancourt dédié aux entreprises du mois d'avril a dû être annulé.

Alors que les missions humanitaires sont plus que jamais essentielles, Action contre la faim lance son 1^{er} challenge connecté !

Action contre la Faim a proposé aux salariés d'entreprises de s'inscrire à un Challenge connecté et solidaire, et de se fondre dans la peau d'un(e) humanitaire spécialiste des questions d'accès à l'eau. Les participants auront un mois pour se rendre virtuellement dans 3 pays : en Jordanie, en République Centrafricaine et à Madagascar, pour réaliser des défis seul(es) ou en équipe. Les dons collectés et sponsorisés par les entreprises grâce à ces défis permettront le financement de programmes d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le challenge contre la faim concerne les entreprises de toutes les villes de France.

WEBINAIRES : Comment initier une démarche RSE pour répondre efficacement aux marchés publics/privés

Seine Ouest Entreprise avec la participation de Greenflex et BPI France a organisé un cycle de webinaires à destination des TPE/PME de GPSO pour initier une démarche RSE et répondre plus efficacement aux appels d'offres privés/ publics.

De plus en plus d'appels d'offres publics et privés prennent en compte cet engagement RSE, ces nouveaux critères peuvent faire la différence et ne doivent pas être négligés. Pourtant, par manque de moyens, d'information et de méthodologie, TPE et PME peinent souvent à répondre à ces clauses. Aujourd'hui toutes les entreprises ont besoin de se préparer et de mieux s'outiller pour se relancer.

RSE et Entreprises – Mardi 7 juillet 2020

- Définition et perspectives
- Le développement durable, un sujet fondamental pour toutes les entreprises !
- Quelles opportunités de croissance et de compétitivité pour l'entreprise engagée ?



Comment mettre en place une démarche RSE au sein d'une entreprise? – Jeudi 9 juillet 2020

Animation – Timothée Elkihel expert du changement chez GreenFlex

46 participants

- Comment agir concrètement dans son entreprise au quotidien ?
- Comment structurer sa démarche ?
- Quelles aides financières pour mettre en œuvre sa démarche ?

WEBINAIRE - Qualité de vie au travail : comment soutenir ses salariés aidants familiaux en entreprise ? – Jeudi 8 octobre

18 participants dont : Amaury Services, BBVB, Capgemini, Coca cola European Partners, Colas, Eurosport, Discovery, Crédit Agricole, Sopra Stéria, HP, Laboratoire de l'égalité, Agapei, Centre gérontologie des abondances.

Parce que santé et qualité de vie au travail sont prioritaires mais aussi pour rompre l'isolement des salariés aidants et motiver l'ensemble des collaborateurs afin de développer la performance globale de l'entreprise, Isabelle THIRION, Directrice du développement social et individus du Groupe AUDIENS a pris la parole aux côtés de Claudie KULAK, Présidente de l'Association Nationale « la Compagnie des Aidants » avec la participation de Pierre DENIZIOT Maire adjoint de Boulogne-Billancourt délégué au logement, Personnes Handicapées et Dépendances.

WEBINAIRE – Mobilité durable : Pourquoi et comment mettre en œuvre votre politique «mobilité» ? Jeudi 17 décembre

Animation de Timothée QUELLARD co-fondateur et directeur associé d'Ekodev

29 entreprises participantes dont Wargaming, Vinci Immobilier, Allianz, AMGEN, Transdev, l'Oréal, Tessi, Derichebourg, Bipe, Network Technologie, Run for you, Cyclez...

Crise sanitaire, crise économique, crises énergétique et écologique... nos sociétés font aujourd'hui face à des défis colossaux qui questionnent nos modes de vie et de travail, notamment à travers notre mobilité.

La mobilité est au cœur de notre quotidien, et la récente Loi d'Orientation des Mobilités, adoptée en novembre 2019, pose un nouveau cadre en matière de mobilité pour les employeurs.

Plan de Mobilité, Négociations Annuelles Obligatoires, Forfait Mobilités Durables, verdissement de flotte... sont autant de sujets que les entreprises doivent aujourd'hui prendre en considération.

Diminution de son impact environnemental, amélioration des conditions de travail des

collaborateurs, réduction des coûts associés aux déplacements... la mise en œuvre d'une politique « mobilité » présente par ailleurs de nombreux bénéfices.

Promouvoir une gestion territorialisée des emplois et des compétences

Lancement d'un nouveau job board au 2^e semestre 2020

Seine Ouest Entreprise Emploi a lancé son propre moteur de recherche pour l'emploi.

Ce « job board » rassemble les offres d'emploi du territoire Grand Paris Seine Ouest, en compilant les données de plusieurs plateformes (Monster, Cadreo, Meteo Job, Apec, Régions Job...).

Un service simplifié et des offres d'emploi de proximité plus visibles pour les candidats :

Le job board Seine Ouest Entreprise Emploi présente un double avantage :

pour les candidats du territoire de GPSO celui de pouvoir consulter, en quelques clics, les offres situées près de chez soi du territoire Grand Paris Seine Ouest et ce, sans doublon. Le portail a aussi vocation à faciliter le sourcing de candidats par les entreprises, qui peuvent publier facilement leurs offres, et consulter la CVthèque mise à la disposition des recruteurs.

WECONFERENCES : les live métiers du digital

SOEE, en partenariat avec le Pôle Emploi a organisé une journée de découverte des métiers du digital à destination des demandeurs d'emploi expérimentés ou juniors le Jeudi 8 octobre 2020 sous forme de webinaires

Saisissez les opportunités métiers que vous offre le digital : les différents métiers créateurs d'emplois de la filière du digital 30 participants

- RENAULT DIGITAL : Miléna Arnoult - Talent Acquisition Recruiter et témoignages en live de professionnels de chez Renault Digital pour les métiers : Data Scientist, Scrum master et Product owner
- DAVIDSON entreprise de service numérique Bertrand Bailly Directeur Général : Les métiers de l'intelligence artificielle, le marketing automatisé, le green IT.



www.
seineouestemploi.
com

Réussir dans le digital, ce n'est pas que pour les autres : réussir dans le digital, ce n'est pas que pour les autres

22 participants

- SIMPLON - l'école labellisée numérique et inclusive : Alexia Lechevestrier, Cheffe de projet IDF - Les formations et certifications du numérique
- BERGER-LEVRAULT - éditeur de logiciels et Multimédia : Mathias Bourdin, Directeur des Ressources Humaines : les métiers de services liés au développement d'un logiciel ou d'une application et marketing produit.

Impact Covid

La structure « Comme à la maison » a été fermée pendant plus de 4 mois et la reprise est progressive depuis juin. Suite au recrutement d'une nouvelle directrice, un nouveau programme d'activités et formations été mis en œuvre à compter de Novembre 2020. L'accès est gratuit pour les salariés des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020.

Les événements Emploi et Recrutement

L'ÉCOLE Ducasse éducation gestionnaire du Site de Meudon a lancé une campagne de recrutement durant l'été 2020 dans le cadre de l'ouverture de son nouveau campus Alain DUCASSE inauguré le 17 novembre 2020 dernier à Meudon la Forêt.

SOEE avec la participation de la Ville de Meudon s'est associé à cette opération de recrutement pour la communication, le sourcing et la présélection de candidats.

Au total une trentaine de postes à pourvoir pour ce nouveau site : dans la gestion des opérations, la restauration, services vie étudiante, chefs formateurs et cuisiniers.

37 candidats sélectionnés par l'équipe RH d'école DUCASSE avec l'appui RH de SOEE ont été conviés à une journée de rencontre, « WelcomeToParisCampus » by Ecole Ducasse, qui s'est déroulé le 4 septembre 2020 à l'espace culturel Robert-Doisneau de Meudon. L'objectif de cette journée étant de présenter le nouveau campus et l'école aux candidats présélectionnés, et de finaliser leur processus de recrutement.

« Comme à la maison » : 1^{er} lieu Ressources pour les salariés

Ce projet initié par la ville de Boulogne-Billancourt en 2019 est porté par SOEE.

Partant du constat que 82% des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs heures, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ». Ce lieu d'accueil apporte une solution innovante aux problématiques d'éloignement domicile-travail et de fragmentation du temps de travail. Les temps de pause ou d'intermission sont mis à profit pour se ressourcer, s'informer et se former. L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, hôtellerie, restauration, distribution, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur.



Préserver le patrimoine naturel



Consciente de la richesse
de son patrimoine naturel,
GPSO s'engage
à le préserver,
à renforcer
la biodiversité locale,
à améliorer la gestion
des ressources
et prévenir
les risques naturels.

GPSO souhaite garantir un cadre de vie
qui répond aux besoins de ses habitants
tout en préservant
l'environnement.



2

FAIM
«ZÉRO»



3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6

EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



11

VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12

CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13

MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15

VIE
TERRESTRE



17

PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS





Préserver la biodiversité

D'une superficie de 32,5 km², le territoire de Grand Paris Seine Ouest représente un pôle majeur au sein de l'agglomération parisienne avec plus de 320 000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine.

Il offre une qualité de vie exceptionnelle pour un territoire de première couronne avec 39% de sa superficie composée d'espaces verts et de forêts. Le territoire est également l'un des traits d'union, par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon et Fausses-Reposes et des berges de Seine, entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris. GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité qu'il convient de préserver tant d'un point de vue faunistique que floristique.

La stratégie de préservation

Depuis 2011, préserver la biodiversité sur le territoire de GPSO est une ambition politique phare depuis l'adoption de l'Agenda 21 et du premier Plan Climat Energie Territorial.

L'un des axes majeurs de ces 2 programmes était la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au sein duquel la stratégie de biodiversité de GPSO s'était traduite dans un schéma de trame verte et bleue adopté en 2013, en concertation avec les services Urbanisme et Développement Durable de GPSO et des Villes.

Les programmes des dernières élections municipales de 2020 font état d'une volonté de mettre en place des actions liées à la biodiversité avec notamment le souhait d'augmenter la surface cultivable des villes, de végétaliser pour rafraîchir la Ville et préserver la biodiversité locale. La volonté politique est aujourd'hui forte et rejoint celles des habitants qui souhaitent

de plus en plus s'investir pour améliorer leur environnement.

Dotée de compétences optionnelles et facultatives en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur du cadre de vie et fort de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il convient aujourd'hui pour GPSO de mettre à jour une stratégie d'envergure de protection et de préservation de la biodiversité, assortie d'un plan d'action adapté au territoire en cohérence avec les stratégies élaborées à l'échelon national, régional, départemental et métropolitain.

Faire de la biodiversité un élément structurant de l'action de GPSO

L'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire sur les voiries et les espaces publics est effectif depuis 2015 (pour rappel : abandon total de l'utilisation

des produits dans les parcs et jardins depuis 2008). Le désherbage est désormais effectué manuellement par les cantonniers équipés de binettes, et de manière mécanique (brosse, binette, laveuse) par des équipes venant en renfort lors des périodes de forte pousse des végétaux (printemps et fin d'été).

L'ensemble des PLU des communes de GPSO comprennent des dispositions permettant de protéger des éléments de nature constituant la Trame verte et bleue du territoire.

Impliquer tous les acteurs

L'ensemble des services et des prestataires de GPSO est impliqué dans la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie.

Les services des parcs, jardins et paysages dans les Directions Territoriales assurent la gestion de l'ensemble des espaces de nature du territoire de manière écologique (abandon des produits phytosanitaires, choix d'espèces vivaces adaptées aux conditions locales, respect des cycles de vie des espèces, gestion plus libre et naturelle de certains écosystèmes).

La direction de la Prospective et de l'Environnement et les directions territoriales aménagent les espaces publics en prenant en considération le végétal. Par exemple, le cycle naturel de l'eau est favorisé en permettant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et leur réutilisation quand cela est possible.

Agir localement pour préserver la biodiversité

Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif **Jardiner Ma Ville** propose aux habitants du territoire d'être acteur de leur environnement. Sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.

Ce projet permet d'amorcer le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire, de renforcer les continuités écologiques et de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses.

GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux d'ornement ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

Les espaces cultivés Jardiner ma ville Boulogne-Billancourt

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par l'association *Les petits potagers*
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par l'association *Les petits potagers*
- Square du Parchamp, potager en pleine terre géré par l'association *Les petits potagers*



En cours de validation :

- Jardin du point du jour géré par l'association *Les petits potagers*
- 3 pieds d'arbre proche du 144 rue du Paris
- 3 pieds d'arbre sur la rue de Paris à l'angle de la rue de Billancourt



opendata jardiner ma ville

Issy-les-Moulineaux

- Chemin de la Bertelotte, espace vert cultivé par l'association *Un quotidien plus vert*
- Square Blériot, des bacs sont entretenus par l'association *Issy en Herbe*
- Rue Emile Zola, un particulier entretient un pied d'arbre
- Rue Ernest Renan, des jardinières sont entretenues par un commerçant
- Rue de Meudon, un pied d'arbre est cultivé par un particulier
- Promenade Robinson au croisement promenade Robinson / Allée Louis Bonnier potager en jardinières cultivé par un particulier



carte jardiner ma ville

Vanves

- Place des Provinces, l'association APJH entretient des jardinières
- Square des anciens combattants, un particulier entretient un petit espace vert
- Rue Marcel Yol, un particulier cultive 3 jardinières
- Square des droits de l'enfant, l'association APJH entretient des jardinières

Ville-d'Avray

- Sente des Bergeronnettes, des plantations en pied de mur sont entretenues par *Incroypables Comestibles de Ville-d'Avray*
- 12-14 rue de Marnes dans le parc du château, potager en jardinières géré par l'association *Incroypables Comestibles de Ville-d'Avray* avec un entretien des parcelles en permaculture

Stratégie de communication

- Mise en place d'une cartographie des sites disponible sur le site de GPSO depuis 2020 ainsi que sur l'open data.
- Une adaptation de la signalétique de terrain est en cours.

Projet Coin Nature avec les structures scolaires et périscolaires

La Maison de la Nature et de l'Arbre poursuit l'accompagnement des projets d'installation de jardin durable initié en 2019.

En proche concertation entre les directions d'établissement, les services techniques des villes et de GPSO, le chargé de mission biodiversité aide à la planification du projet et apporte les clés environnementales, techniques et pédagogiques nécessaires à la transformation de l'espace en jardin ressource pour la biodiversité.

À l'échelle du territoire, ce projet a pour objectif de participer au développement de la trame verte et bleue.

Un rendez-vous sur la structure demandeuse permet d'évaluer le potentiel du projet (investissement humain et orientations) en faveur de l'environnement et les possibilités d'aménagement du terrain lui-même.

PROJETS EN COURS

Chaville :

- Ecole primaire Montessori Freeminds
- Ecole et accueil de loisirs, maternelle des Myosotis

Meudon

Ecole primaire Camus pasteur

PROJETS À L'ÉTUDE :

à Chaville - Ecole maternelle du Muguet

Les jardins partagés

La Maison de la Nature et de l'Arbre a également travaillé sur la conception de jardins partagés en collaboration avec la mission Agriculture Urbaine de GPSO cf.p 75-77 :

Le jardin solidaire à Issy-les-Moulineaux

Les jardins partagés de la sente de Bretagne à Issy-les-Moulineaux

Square Bonnefous à Sèvres

Préservation des passereaux : favoriser leur nidification

Via la mission de l'agriculture urbaine et la Maison de la nature et de l'arbre, présentation du projet sur la nidification des passereaux au Maire de Sèvres en septembre 2020 faisant de Sèvres une ville test (coécriture avec un ornithologue de l'association ANY78).

La limitation des espèces invasives

Les corneilles noires, pies bavardes, pigeons biset empêchent la nidification des passereaux aussi GPSO encourage les habitants à poser des croisillons sur leurs balcons et terrasses pour limiter l'implantation des pigeons.

Les riverains sont invités à faire attention à la gestion de leurs déchets sur l'espace public, qui favorise la venue des espèces invasives.

Création de bonnes conditions à la nidification

Sensibilisation du grand public à nourrir les passereaux en hiver, projet d'implantation de nichoirs sur plusieurs espaces verts à Sèvres.

Pour ces 2 axes de travail, une série d'actions de communication sont programmées sur l'année 2021 et relayées sur le site internet de la ville de Sèvres.

La mise en œuvre du projet s'effectuera sur l'année 2021 par la Maison de la nature et de l'arbre.

Perspectives 2021 de la MDNA

- Faire évoluer le dispositif *Jardiner ma ville* en lien avec les besoins des villes. Leur souhait étant d'augmenter les surfaces cultivées.
- Proposer un autre parc du territoire à la labellisation EcoJardin
- Proposer une stratégie globale «Biodiversité» applicable à tout le territoire
- Engager une réflexion afin de transformer les cours d'écoles en véritables îlots de fraîcheur adaptées aux enfants lors des périodes de canicules.





Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré

GPSO s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire communautaire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique.

Des pratiques respectant le patrimoine naturel

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, la manière de gérer les espaces verts a évolué vers des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité par :

Le choix des végétaux et l'entretien des espaces

- Développement des gazons fleuris, voire prairies naturelles dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées une à deux fois dans l'année.
- Remplacement des plantes annuelles par des vivaces plus adaptées à l'implantation locale.
- Développement des plantations arbustives, avec une préférence pour des arbustes rustiques.

La gestion de l'eau et la limitation des consommations

- Limitation de l'arrosage, par application de paillage issu des déchets de taille ou de tonte associée à la réduction des plantes annuelles et leur remplacement par des vivaces.
- Lorsque cela est possible, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, création de noues végétalisées, infiltration des eaux par la création de milieux humides.
- Non arrosage des gazons pendant l'été, et diminution de l'arrosage des massifs floraux en général.

Réflexion lors de la conception des jardins pour que l'eau soit rejetée ou réutilisée directement sur le site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement et mise en place de circulations piétonnes imperméables facilitant de fait



le renvoi de l'eau dans les massifs plantés. Cela est le cas par exemple sur les sites suivants :

Boulogne-Billancourt

- ZAC Trapèze (mise en place d'un certain nombre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales)
- Parc des Glacières avec la création de bassins de gestion des eaux pluviales, de noues et de pavés à joints engazonnés
- Pavés avec joints engazonnés de la Sente du Fief
- Noue paysagère de la place Jules Guesde
- Infiltration des eaux pluviales dans les surfaces plantées du Jardin Point du Jour
- Création en cours d'une mare au jardin Gallieni-Bellevue

Issy-les-Moulineaux

- ZAC des Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux (noues, bassins enterrés...)
- Toitures végétalisées avec accès en toute sécurité (toit du centre de la petite enfance, etc.)
- Gymnase de la Source devant lequel est installé un dispositif avec une bache de 10 m³ récupérant des eaux de source à des fins d'arrosage. Ce site présente la particularité de visualiser la bache par l'intermédiaire d'une vitre transparente
- 2 bassins de rétentions des eaux pluviales rue Salengro et rue d'Estiennes d'Orves

Meudon

L'Eco Quartier de la Pointe de Trivaux avec la création de plus de 1 500m² de noues et un objectif zéro rejet pour les espaces publics (en dehors de la place principale).

Sèvres

La source Saint-Germain qui permet d'alimenter une fontaine devant le collège international et d'assurer son chauffage avec des eaux de source.

Vanves

Les bassins enterrés au stade André Roche en utilisant les eaux des toitures de la piscine à des fins d'arrosage des espaces verts et de nettoyage des voies.

Ville-d'Avray

Création d'une cuve de rétention des eaux de toiture lors de la construction du centre AJAVA (centre d'accueil et loisirs jeunesse) pour l'arrosage des espaces verts.

La réduction des quantités de déchets verts produits par les services

- La tonte en mulching est favorisée permettant d'utiliser les déchets de tonte comme fertilisant naturel.
- Acquisition d'un broyeur et implantation de composteurs pour laisser les déchets verts sur place.

- Réutilisation des feuilles mortes pour le paillage ou pour du compost (sauf les feuilles de marronniers atteintes par la mineuse et les feuilles de platanes et de catalpa trop lentes à décomposer),
- Envoi d'une partie des déchets verts vers une plateforme de compostage pour récupérer du compost qui sert d'amendement,
- Création de gîtes pour les insectes (hôtels à insectes, meules de foin, tas de bois et de pierres, etc.)



La gestion raisonnée constitue une pratique essentielle. Elle vise à adapter la fréquence d'entretien au site. Ainsi, des espaces prestigieux (aux abords des bâtiments communaux, par exemple) sont tondues régulièrement alors que des espaces plus traditionnels, tels que des talus, sont traités à un rythme plus espacé.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

Plan de gestion des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière codifiée dans le Code de l'Environnement.

Chaque intervention dans un site classé nécessite en conséquence une autorisation spéciale délivrée par les services de l'Etat.

Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017.

A ce jour, les plans de gestion ont été réalisés et validés par l'Etat pour 2 sites classés : **le parc Pic à Vanves** et **le parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux** (parc relevant de la gestion de la ville).

Une première phase de travaux autorisés par l'Etat a été achevée dans ces 2 parcs au printemps 2019 avec le remplacement

respectivement de 11 et 30 arbres sur ces 2 sites. Le plan de gestion du parc Brimborion à Sèvres a été élaboré en 2018. Ce parc nécessitant une réflexion élargie, les orientations du plan réalisé vont être intégrées dans le projet de remise en valeur globale de ce parc dont les études seront lancées début 2021. De même, pour le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt, il sera élaboré en 2021 conjointement avec le schéma directeur d'aménagement du site cf. p. 28.

La mise en œuvre de ces plans de gestion sera poursuivie les prochaines années sous forme de tranches de travaux validées successivement par les services de l'Etat.

D'autres parcs du territoire comme le parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux seront concernés.

Attribution du label Ecojardin en décembre 2020

Après audit, le label Ecojardin a été attribué au parc de Billancourt pour une période de 3 ans. Le label Ecojardin est porté par l'Agence Française pour la Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Il permet d'engager une démarche d'amélioration continue en matière de gestion différenciée des espaces verts et des sites naturels, et d'intégrer les sites dans la Trame verte et bleue pour la préservation et le développement de la biodiversité.

Son intérêt pour GPSO réside dans les points suivants :

- s'inscrire comme référence nationale en gestion écologique des espaces verts,
- valoriser la gestion écologique et l'accueil de la biodiversité sur les sites,
- participer à la reconnaissance et l'évolution du métier de jardinier, en intégrant la dimension écologique dans la gestion des sites.

Le parc de Billancourt de 59 521m² est situé au cœur du quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt. Il est constitué de plusieurs milieux naturels recomposés ce qui lui donne un fort potentiel environnemental pour cette première demande de labellisation.

Le comité de labellisation a évalué courant décembre 2020 les 7 critères suivants :

1. La structure du site et la gestion différenciée,
2. La qualité de la formation des agents,
3. La gestion de la ressource en eau,
4. L'accueil de la biodiversité et les échanges faune/flore,
5. La prise en compte de la qualité des sols,
6. Le matériel et les matériaux,
7. L'information et la sensibilisation du public.



Ainsi, différents services, en lien avec la gestion du parc, ont été consultés lors de la préparation de la labellisation : service des parcs et jardins, techniques et formation. La labellisation devrait conduire à l'évolution des pratiques en terme de gestion écologique et la mise en place de formation à destination des agents.



Focus sur le Schéma Directeur des Parcs et Jardins

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié.

Ce sont ainsi 133 parcs, jardins et squares qui sont gérés par l'EPT en 2020.

Afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine est proposé un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

La finalité de cette étude est de prioriser les améliorations et remises en état d'espace verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, entretien). Ce Schéma Directeur permettra notamment de disposer d'informations complémentaires pour conduire sur 5 ans les actions d'amélioration de la gestion alternative des eaux pluviales ou de mettre en place à terme un plan de gestion différenciée sur le territoire.

La gestion sécurisée du patrimoine arboré

Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire. Ce patrimoine végétal est étroitement surveillé dans un souci de lutte contre le réchauffement climatique. Véritables poumons du territoire ils participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.

A ce jour, le territoire de GPSO comptabilise plus de 23 500 arbres. Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires, deux fois par an.

Le premier contrôle en période hivernal pour observer la structure de l'arbre, et le deuxième en période estivale pour apprécier sa vigueur en période de feuillaison.

La gestion du patrimoine arboré a pour objectif de pérenniser le patrimoine existant et d'augmenter le couvert végétal, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des usagers.

Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou, si leur conservation ne peut être assurée dans de bonnes conditions, de procéder à leur suppression.

Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent (absence de réseaux...). Dans le cas contraire, les arbres sont replantés ailleurs, si possible dans un périmètre proche.

La prévention : la meilleure des actions pour le bien-être de nos arbres

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine.

La vigilance est donc de mise pour entretenir ce patrimoine.

Cette prévention consiste à :

- mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter,
- surveiller les arbres présentant des lésions évolutives,
- mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubanage, périmètre de sécurité),
- respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie,
- supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

Nombre d'arbres gérés par les services de GPSO source DIGIT décembre 2020

Boulogne-Billancourt	9080
Chaville	758
Issy-les-Moulineaux	7204
Marnes-la-Coquette	61
Meudon : arbres sur sites gérés par GPSO uniquement, les autres arbres étant gérés par la commune, qui a compétence en matière d'Espaces verts	558
Sèvres	2807
Vanves	2105
Ville-d'Avray	967
Total GPSO	23 540

Actions de sensibilisation du public

Une gestion attentive du patrimoine arboré est nécessaire pour la sécurité du public. Il est ainsi primordial de sensibiliser les habitants au fait que, pour assurer leur sécurité, il est parfois nécessaire de supprimer un arbre.

La beauté apparente d'un arbre n'étant pas un gage de bonne santé.

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, le remplacement des arbres en milieu urbain s'avère nécessaire pour préserver l'environnement et assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de la gestion et de la sécurisation du patrimoine arboré, ces suppressions, même si elles font l'objet d'un renouvellement et d'un avis d'information préalable en ce sens, provoquent dans le contexte actuel, des réactions du public entre incompréhension, interrogation, voire contestation par le biais de différents supports (courrier, réseaux sociaux, pétition, etc.).

En effet, comme en témoigne la concertation organisée autour du PCAET, les questions environnementales, face au changement climatique, sont au centre des préoccupations des habitants et les différentes opérations de suppressions d'arbres sont vivement critiquées à l'échelle nationale.



Vidéo : protéger nos arbres : une priorité pour Grand Paris Seine Ouest

Perspectives 2021

Plus que jamais, face au changement climatique, l'arbre est d'une importance capitale. Néanmoins, l'arbre est un être vivant qui exige une attention particulière en ville dès la plantation et tout le long de sa vie pour assurer la sécurité des usagers. Or le milieu urbain leur offre des conditions de vie particulières, souvent difficiles et changeantes.

Les arbres en ville contribuent à créer des îlots de fraîcheur, c'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du PCAET, GPSO s'est fixé pour ambition de planter davantage d'arbres. **Pour la saison 2019/2020 ce sont près de 630 arbres qui ont été plantés à l'échelle du territoire.**

L'hiver 2020/2021 verra un renouvellement des arbres supprimés pour cause de sécurité et les plantations reprendront plus largement fin 2021 en complément des autres strates végétales (basses et intermédiaires).

Pour les prochaines plantations, les conditions sont également améliorées pour augmenter la qualité et les volumes de substrat.

Après analyse permettant de valider leurs caractéristiques, les sols existants seront davantage valorisés, pour limiter les importations de terre végétale.

Pour restreindre les exportations, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permet ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constitue un paillage aux multiples bénéfices pour l'arbre.

En complément de la trame verte, la trame brune, autrement dit le fait d'assurer une continuité entre les sols, permet d'accroître et de pérenniser le développement des arbres en milieu urbain tout en veillant à la gestion des eaux pluviales in situ.

GPSO s'engage vers une renaturation des sols en phase avec les objectifs que se sont fixés les villes.

La renaturation des sols

On considère que le sol est imperméabilisé lorsqu'il est recouvert d'une surface étanche comme du béton par exemple.

Renaturer le sol consiste à retirer cette couche étanche pour ramener de la pleine terre et retrouver un sol suffisamment fertile pour y planter des arbres ou des végétaux. Il ne suffit donc pas seulement d'enlever la première couche mais de veiller à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité.

La renaturation des sols permet de lutter contre les inondations grâce à une meilleure absorption des eaux pluviales. Elle favorise également la lutte contre les îlots de chaleur urbains tout en atténuant la pollution de l'air et du sol.

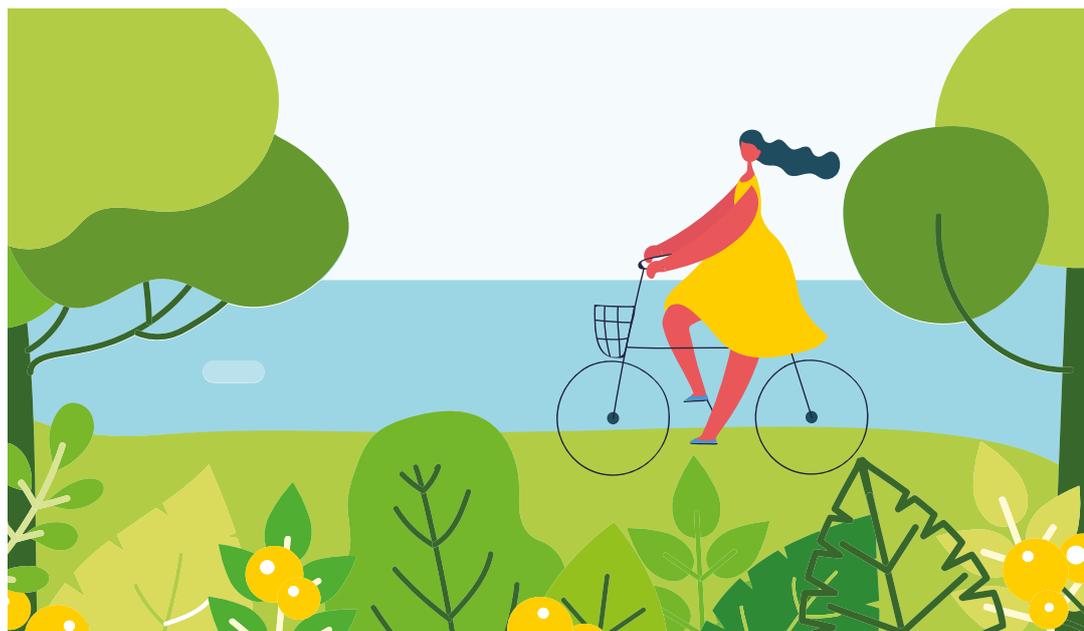
Mise à jour du patrimoine arboré via des tablettes tactiles

Le Service patrimoine arboré, la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Direction de l'information géographique et de l'innovation territoriale (DIGIT) ont travaillé conjointement pour améliorer les moyens disponibles pour les agents du patrimoine arboré.

Début octobre 2020, ce service a ainsi été doté de trois tablettes tactiles afin de réaliser une première phase de test de ce nouvel outil numérique.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux agents de gagner en efficacité, d'améliorer leurs conditions de travail en les dotant d'un dispositif plus adapté à leur activité de terrain.





Assainissement et gestion de l'eau

GPSO dispose de Schémas Directeurs d'Assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant non seulement à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.

Les travaux d'assainissement

L'année 2020 a permis de consolider et réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux. Ainsi, ce sont 2 M€ par an de travaux concessifs qui sont effectués, GPSO réalisant en outre annuellement 4 M€ par an de travaux.

Après avoir inventorié les points noirs du réseau, les zones de débordement et la vétusté des structures, GPSO a donc décidé d'investir en moyenne 6 M€ annuellement pour mettre en œuvre notamment :

- un plan de lutte contre les inondations : création et maintenance d'équipements de rétention provisoire sur les zones concernées
- un plan de reconstruction des réseaux vétustes : lutte contre les fuites dans les milieux naturels et le drainage des eaux des sous-sols

Ces plans sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactant possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, plusieurs kilomètres du réseau territorial ont été réhabilités en 2020, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (travaux concessifs).

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées.



Ainsi, les principales actions par ville sont les suivantes :

Boulogne-Billancourt

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement visitable de la rue Gallieni (entre Silly et Morizet), débutés en 2018, se sont poursuivis en 2019 et en 2020. En 2020, le passage des Abondances (réseau visitable également) a fait l'objet de travaux concessifs.

Issy-les-Moulineaux

Le délégataire a procédé à la réhabilitation des réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales de la rue Pierre Poli.

Meudon

Le délégataire a procédé à la réhabilitation du réseau de la rue d'Alembert, et à la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue du Progrès.

Etudes environnementales

Par ailleurs, GPSO a inscrit dans le contrat de délégation la réalisation annuelle d'études environnementales, menées par l'Association Espaces en partenariat avec le délégataire SOA.

Ces études visent notamment à mettre en valeur les eaux de source ou d'exhaure non utilisées aujourd'hui, en répertoriant par exemple les sites connus pour leur présence d'eau de source, canalisée ou non, en vue de construire à terme des ouvrages permettant un usage local et optimisé de cette ressource.

Les enjeux identifiés sont nombreux : économie d'eau, économie d'énergie, économie budgétaire, qualité de l'environnement urbain et du cadre de vie, lutte contre le réchauffement (îlots de chaleur), etc., et répondent ainsi à certains défis du territoire :

- le changement climatique,
- la protection de la biodiversité,
- la limitation des déversements en Seine,
- l'amélioration du cadre de vie et la nature en ville,
- la contribution à l'économie territoriale et notamment à l'emploi.

Les premières études de faisabilité ont été initiées en 2020 et se poursuivront en 2021. Les premières actions seront concrétisées dès le résultat de ces études réceptionné.

Engagements de GPSO en faveur de la qualité de l'eau

Dans le cadre du comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » co-présidé par le Préfet de Région et la Maire

de Paris, GPSO a signé en 2020 le protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne, dans le cadre notamment des JO 2024.

Amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne

GPSO s'engage sur les actions suivantes :

Agir sur l'amélioration de la connaissance des réseaux :

en poursuivant les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance des réseaux, de leur fonctionnement et optimisation.

Agir sur des mauvais branchements :

- en poursuivant les études nécessaires sur les mauvais branchements et les mises en conformité des immeubles en corrigeant les mauvais branchements entre réseaux de collecte séparatifs (eaux usées vers réseau d'eaux pluviales prioritairement et eaux pluviales vers réseau d'eaux usées),
- en mettant en œuvre les contrôles et l'animation nécessaires à la mise en conformité des branchements en domaine privé,
- en mettant en conformité les mauvais branchements publics (réseaux et bâtiments publics),
- en précisant et réalisant des actions à mettre en œuvre pour réduire les rejets.

Agir sur les rejets de temps de pluie - Réduire fortement les rejets de temps de pluie par les réseaux d'assainissement :

- en mettant en œuvre une gestion active à la source des eaux pluviales visant à déconnecter ces eaux pluviales des réseaux unitaires (déconnexion a minima des pluies courantes),
- en engageant un zonage des eaux pluviales,
- en optimisant le fonctionnement du réseau unitaire et en désimperméabilisant,
- et/ou en déconnectant des eaux pluviales (objectif global sur le périmètre du SIAAP de 600 ha / 5% de surface active d'ici 2024).

Animer le déploiement du plan d'actions

- en participant au comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques,
- en relayant le plan d'actions sur le territoire,
- en sensibilisant les aménageurs et la population sur les enjeux de la baignade et des actions requises pour atteindre le niveau de qualité requis en Seine.



Le contrat « Eau, Trame verte et bleue, Climat »

En concordance avec ce protocole d'engagement, GPSO a approuvé en 2020 le contrat « Eau, Trame verte et bleue, Climat » (ETVBC) des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024, à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil régional d'Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris.

Ce contrat constitue un outil de planification local à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent dans la mesure du possible à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et les financeurs s'engagent à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties.

Afin de formaliser l'engagement de GPSO en termes d'adaptation au changement climatique, tout en bénéficiant de soutiens financiers, les services de GPSO ont donc inscrit dans un plan d'actions spécifique 39 opérations (études et travaux prévisionnels répondant aux différents enjeux du contrat de la Seine Centrale urbaine (désimperméabilisation, sensibilisation, requalification, etc.), pour un montant total de 28 M€ sur les 5 prochaines années.

Les 39 opérations sont classées selon les objectifs du projet au regard des enjeux du contrat ETVBC :

Enjeu A

Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en concourant à la mise en œuvre du Plan Vert d'Ile de France (Améliorer les connaissances, Maîtriser à la source les ruissellements urbains, les pollutions par temps de pluie et le phénomène d'îlots de chaleur en renforçant notamment la place du végétal en ville, Contribuer à la désimperméabilisation de la ville en zone urbaine et à la végétalisation de ces espaces, notamment pour réduire l'effet d'îlot de chaleur).

Enjeu B

Améliorer la qualité des eaux, économiser et protéger la ressource (Elaborer des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement au sein de chaque structure compétente, Gérer la rareté de la ressource en eau (économie d'eau potable).

Enjeu C

Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Améliorer les connaissances).

Enjeu D

Sensibilisation, éducation à l'environnement, suivi et coordination des actions (Sensibiliser, informer, encourager les actions relatives aux thèmes «Eau, Biodiversité, Climat»).

Enfin, le délégataire a réalisé une étude visant à déterminer le potentiel énergétique du réseau d'assainissement, couplé à l'identification des sites publics ou privés dans lesquels la chaleur et/ou le froid pourraient être valorisés

L'objectif est de hiérarchiser les sites potentiels en fonction de critères tels que la proximité du réseau, les besoins énergétiques des bâtiments, le type d'installations de chauffage existants.

Cette étude a ainsi permis à la SPL Seine Ouest Aménagement, de s'engager dans une démarche de qualité environnementale dans l'aménagement de la ZAC Léon Blum cf. p. 29, afin de permettre la mise en œuvre du service de production et de distribution d'énergie calorifique issue de la récupération de chaleur par échangeur déporté sur le collecteur d'eaux usées départemental.

Perspectives 2021

Travaux

Boulogne-Billancourt

Le délégataire réhabilitera le réseau non visitable de la rue de Koufra et certains tronçons des réseaux visitables des rues de l'Est et des Abondances.

Chaville

Les réseaux d'assainissement non visitables de la rue des Mortes Fontaines et de l'Allée des Postillons seront réhabilités, dans le cadre de travaux conjoints avec la voirie. Le réseau de la Route Sablée sera également rénové.

Issy-les-Moulineaux

Le délégataire procèdera aux travaux de rénovation des réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales de l'allée de Billancourt et de la Promenade Robinson. Par ailleurs, GPSO réhabilitera le réseau du sentier du chemin de fer tandis que le réseau d'assainissement de la rue Ferdinand Buisson sera rénové dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à Vallée Sud Grand Paris, la rue étant mitoyenne à la ville de Clamart.

Meudon

Le réseau de la rue de l'Amiral Léon Martin sera rénové dans le cadre de travaux conjoints avec la voirie et le réseau du Sentier Latéral sera réalisé par la SPL SOA.

Sèvres

Le réseau de l'escalier Ernest Chaplet sera rénové en lien avec les travaux d'aménagement de l'escalier. Le réseau de la rue Félix Bracquemont sera réhabilité dans le cadre de travaux de voirie et le délégataire procèdera aux travaux de rénovation des réseaux des rues Soupiais et Riocreux.

Vanves

Le réseau de la rue Pruvot sera réhabilité dans le cadre de travaux de voirie.

Ville-d'Avray

GPSO réalisera les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement visitable de la rue de Saint-Cloud.

Etude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

Afin d'actualiser et d'harmoniser les informations permettant de programmer les travaux d'entretien et rénovation du patrimoine, GPSO débutera en 2021 une étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du territoire, visant, à l'échéance 2022, à :

- élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé

d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,

- mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

Elaboration de nouveaux documents structurants

GPSO engagera également l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées » :

il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le plan local d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Le zonage « eaux pluviales » :

il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple.

Aujourd'hui, il est prioritaire de retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports.

Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLUi.





La gestion durable et préventive des déchets

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement, s'ils ne sont pas correctement gérés. La raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend indispensable de consommer ces ressources de façon responsable.

La prévention des déchets et la valorisation, grâce à la réutilisation, au recyclage, sont deux actions essentielles à la préservation de notre patrimoine naturel.

GPSO, en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux : une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage et un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur élimination sur l'environnement.

Le tri des déchets alimentaires

Le point sur l'expérimentation

Durant plus de deux ans, Grand Paris Seine Ouest, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Syctom), expérimente un nouveau dispositif de tri et de collecte des biodéchets, dits « déchets alimentaires ».

Trois expérimentations sur le territoire de GPSO La première expérimentation concerne la collecte des déchets alimentaires pour tous les usagers de Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray : habitants et commerçants sont équipés de sacs biodégradables et de bacs.

Au total, plus de 6 000 foyers et 13 600 habitants sont desservis, pour un tonnage 2020 de :

- 49 tonnes collectées à Marnes-la-Coquette.
- 174 tonnes récupérées à Ville-d'Avray

La deuxième expérimentation concerne la mise en place du tri des déchets alimentaires au sein des établissements scolaires « gros producteurs », c'est-à-dire produisant plus de 10 tonnes de déchets alimentaires par an. Ce nouveau dispositif a été mis en place dans 8 écoles test du territoire (4 à Boulogne-Billancourt, 2 à Meudon, et 1 sur Chaville, Issy-les-Moulineaux et Vanves).

En 2020
collecte
des déchets
alimentaires

49 tonnes
à Marnes-la-Coquette

174 tonnes
à Ville-d'Avray

En 2020, 27 tonnes ont été collectées (les écoles ayant été partiellement fermées suite à l'apparition de la COVID19).

La troisième expérimentation concerne les marchés alimentaires. Elle a débuté en 2019 sur le marché Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux, le marché Saint-Romain à Sèvres et le marché Escudier à Boulogne-Billancourt.

En 2020, grâce à la participation active des commerçants, 63 tonnes ont été collectées sur ces 3 sites.

Que deviennent les déchets alimentaires ?

Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés. Ils sont conduits à Stains dans un centre de préparation de la matière, transformés en biogaz et en amendement organique dans des méthaniseurs situés en Seine-et-Marne. Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur ou du biocarburant. L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

À titre d'exemple, la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire en 2020 a d'ores et déjà permis de chauffer 7 maisons pendant un an au biogaz, ou de fertiliser 7 terrains de football en engrais naturel.

L'extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} Octobre 2019, le tri s'est simplifié. Les habitants de GPSO peuvent désormais déposer dans le bac jaune tous les emballages sans distinction : en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception.

Cette simplification génère plus de recyclage, ce qui implique une moindre utilisation de ressources naturelles.

Une fois triés, les matériaux sont compactés sous

forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage en France ou, éventuellement, dans des pays de l'Union Européenne proches. Là, ils sont transformés en granulés, bobines ou plaques et sont utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt se transforment en cintres, des bidons de lessive en bancs publics...

Les bacs jaunes se remplissant plus vite, les habitants ont la possibilité d'en commander de plus grands en composant le numéro vert de GPSO.

Ces consignes étendues ont permis de trier 13 900 tonnes de déchets supplémentaires (chiffre à confirmer en avril 2021).

Cet effort collectif a ainsi fait diminuer le coût de traitement des déchets incinérés.



Vidéo : les coulisses du tri des déchets sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest



widget info collecte déchets



Innovation

À l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (21 au 29 novembre 2020), GPSO s'est doté d'un nouvel outil numérique : tout usager peut désormais se géolocaliser et accéder en un clic à toutes les informations sur la collecte des déchets.

Cet outil donne des informations personnalisées sur les dispositifs existants, à proximité ou ailleurs sur le territoire :

- prochain jour de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes,

- prochaine collecte solidaire des déchets électriques et électroniques,
- horaires des déchèteries et éventuelles perturbations,
- conteneurs à verre ou à textile les plus proches,
- emplacements des composteurs collectifs,
- prochain passage des camions de déchets toxiques...

Facile d'utilisation : taper son adresse dans la barre de recherche, et accéder directement à toutes les informations sur la collecte des déchets ! L'outil est accessible sur ordinateur, tablette et téléphone portable.

Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Depuis 2015, GPSO, en partenariat avec Eco-Systèmes et le Sycotm, proposent aux habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon, des points de collecte pour déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche.

Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver, ...), du petit (téléphone, sèche-cheveux, ...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles, ...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie.

Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par Eco-systèmes, dans le strict respect des normes environnementales.

En 2020, le dispositif a encore connu un grand succès :

- **10 collectes** ont eu lieu à **Boulogne-Billancourt**, réunissant près de 1 000 contributeurs, récoltant plus de 13 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques



- **10 collectes à Issy-les-Moulineaux**, 1 200 contributeurs, plus de 13 tonnes de déchets
- **5 collectes à Meudon**, 450 contributeurs, plus de 6 tonnes de déchets

Fort de ce succès, GPSO a étendu la collecte en 2020, en proposant une collecte sur de nouveaux sites, qui seront donc pérennisés en 2021 :

- **Chaville** : 148 contributeurs, 952 kg collectés
- **Sèvres** : 186 contributeurs, 1389 kg collectés
- **Vanves** : 209 contributeurs, environ 3 tonnes collectées
- **Ville-d'Avray** : 160 contributeurs, 792 kg collectés



En 2020
pour la collecte
pneumatique fixe
et mobile :

200 tonnes
de collecte sélective

1 000 tonnes
d'ordures ménagères

Les collectes pneumatiques et enterrées

Un système mobile de collecte pneumatique

Afin de répondre à des objectifs de développement durable et de limiter les nuisances liées au passage des camions-poubelles dans l'enceinte du Fort d'Issy-les-Moulineaux, GPSO a recours à un procédé de collecte moderne des ordures ménagères : le système mobile de collecte pneumatique des déchets.

Les déchets sont déposés dans des bornes installées sur la voie publique ou dans les halls d'immeubles. A chaque borne est associé un réservoir de déchets qui permet un stockage intermédiaire avant le transport des sacs de déchets par un réseau de canalisations vers un point d'aspiration. Puis, un camion spécifique aspire séparément les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages, journaux et magazines) avant de les acheminer à l'usine de traitement Isséane appartenant au Sycotm. Au total, ce sont 1600 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

Le dispositif de collecte pneumatique mobile a également été mis en place sur l'opération immobilière NIWA à Vanves qui concerne 162 logements.

La collecte pneumatique en Bords de Seine

La ZAC des Bords de Seine a, quant à elle, été dotée d'un procédé d'aspiration pneumatique des déchets, en raccordant les immeubles directement à l'unité de traitement Isséane. Les multiples nuisances et désagréments du ramassage traditionnel des ordures sont remplacés, sur ce territoire à Haute Qualité Environnementale, par un dispositif propre et discret d'évacuation des déchets ménagers et assimilés.

Ce réseau a été étendu au niveau de la ZAC du Pont d'Issy. Les premières livraisons ont eu lieu en 2020 et d'autres auront lieu en 2021.

La collecte pneumatique fonctionne pour l'utilisateur de manière automatique, 24h/24. Les déchets sont évacués par des conduites souterraines. Seules les bornes sont visibles en surface, l'une dédiée aux ordures ménagères, l'autre aux emballages recyclables.

Le verre, les encombrants et les déchets ménagers spéciaux conservent leur mode de ramassage en vigueur (verre en apport volontaire, locaux dédiés pour les encombrants, déchets ménagers spéciaux en apport volontaire).

Au total, ce sont 1000 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

La mise en place d'une collecte enterrée au sein de la ZAC de Chaville

Par ailleurs, afin de réduire l'impact de collectes en porte à porte, une collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en apport volontaire (containers enterrés) a été mise en place dans les nouveaux immeubles de la ZAC Centre-ville de Chaville.

Ce dispositif avantageux permet :

- un gain de place : une borne remplace 10 bacs de 500 litres ;
- un espace plus agréable pour les habitants : moins bruyant, plus propre, plus esthétique, accès permanent ;
- une collecte plus économique (moins fréquente), plus rapide (5 000 litres sont vidés en quelques minutes) et moins pénible ;
- un geste de tri plus incitatif.

Le compostage

Afin de répondre au mieux à l'engouement des habitants pour les pratiques environnementales, et en particulier pour celles favorisant la prévention des déchets, le développement du compostage de proximité demeure une action phare de ce programme.

Tous les types de composteurs sont déployés sur l'ensemble du territoire en fonction du besoin et de la demande.

Le Compostage individuel

En Pavillons

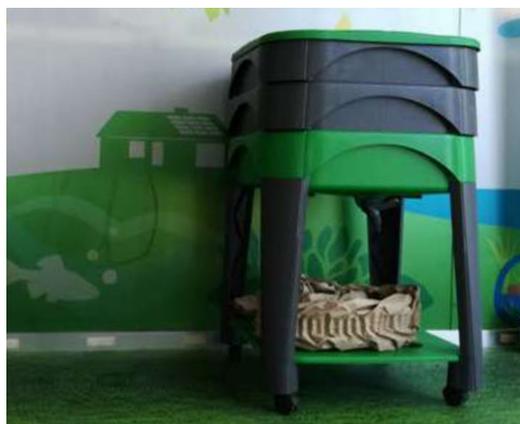
Les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur par GPSO.

Près de 202 composteurs individuels ont été livrés entre le 02/01 et le 01/12/2020 (493 en 2019).

En appartement

Les habitants en appartement peuvent prendre possession d'un lombricomposteur directement auprès de la Maison de la nature et de l'arbre.

Près de 425 lombricomposteurs ont été délivrés entre le 2/01 et le 01/12/2020 (près de 699 en 2019).



Le Compostage partagé

Les composteurs collectifs en pied d'immeuble

Sous l'impulsion de quelques référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, celle-ci peut s'équiper de bacs de compostage (après audit et instruction du dossier).

9 résidences ont été équipées entre le 2/01 et le 29/02/2020. Suite au confinement, et à la suspension de l'accompagnement par les Maîtres composteurs du SYCTOM, aucun autre site collectif n'a pu être installé depuis (91 résidences ou autres établissements dotés en 2019).

Les composteurs de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au 1^{er} décembre 2020, 12 composteurs de quartier sont installés sur le territoire de GPSO, 2 sont à venir prochainement :

Boulogne-Billancourt

- Square des Dominicaines, composteur supervisé par *Les Petits Potagers*

Issy-les-Moulineaux

- Square Blériot, composteur supervisé par *Issy en herbe*
- Square Weiden, Square des Varennes, Quai de la bataille de Stalingrad, Promenade Robinson et Gymnase Jules Guesde, composteurs supervisés par *Issy en transition*
- Rue de la Galiote, composteur supervisé par l'association *Les Terriens d'Issy*
- Parc Rodin, composteur supervisé par l'association *Un quotidien Plus Vert*
- Installation à venir au talus Garibaldi, supervisée par l'association *Bergeries en Ville*

Marnes-la-Coquette

- Square Pasteur, composteur supervisé par la ville.

Ville-d'Avray

- au Parc du Château, composteur supervisé par *Les Incroyables Comestibles Ville d'Avray*

Meudon

au Potager du Dauphin, composteur supervisé par l'association *Le Jardin d'Amélie*

En raison de l'engouement des habitants pour ce type de composteurs et du lien social ainsi créé, d'autres sites seront équipés sur le territoire en 2021.



Composteurs de quartier

Par ailleurs, la Maison de la Nature et de l'Arbre sensibilise les habitants aux différentes thématiques liées à la prévention des déchets tout au long de l'année, notamment grâce à sa présence lors des évènements locaux, et également grâce à l'intervention d'éco-animateurs du SYCTOM :

Sensibilisation à la prévention des déchets, rappel des consignes de tri, promotion du compostage domestique lors d'évènements locaux :

- Week-end environnement à Ville-d'Avray lors de la Semaine européenne du développement durable
- Inauguration du Forum des Epinettes le 29 janvier

Initiation régulière à la pratique du compostage et lombricompostage à la Maison de la Nature et de l'Arbre

Installation de composteurs à visée pédagogique dans les écoles désireuses de travailler sur le tri et la prévention des déchets.

Accompagnement renforcé et développement du compostage partagé dit de quartier



Composteurs collectifs en résidence

Perspectives 2021

Dans le prolongement du Programme Local de Prévention des Déchets, qui avait permis de réduire de 7% les déchets sur notre territoire, GPSO poursuit la démarche en élaborant pour 6 ans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'inscrivant dans le nouveau cadre fourni par notre Plan-Climat (Axe 4, « consommer mieux, jeter moins, action 4.1 réduire la production de déchets »).

Le lancement du PLPDMA a été adopté au Conseil de Territoire d'octobre 2020.

La première phase comporte la réalisation d'un diagnostic du territoire sur les modes d'organisation de la collecte et le traitement des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), ainsi que sur les quantités par flux de déchets et sur leur évolution. Le diagnostic permettra de disposer d'un état initial des déchets et de leur gestion sur le territoire, en vue de suivre l'évolution des impacts du PLPDMA et d'élaborer un plan d'actions.

2 FAIM
«ZÉRO»12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES15 VIE
TERRESTRE17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS

L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine a émergé dans les années 2010, au carrefour de l'écologie et des problématiques liées au changement climatique (pollution de l'air notamment) : il s'agit de la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Elle peut être pratiquée sur des toits, dans des cours, des potagers partagés et même dans des espaces publics.

Elle répond à une demande des citoyens (plus de nature, alimentation locale, produits frais). Si les jardins collectifs ou le maraîchage périurbain sont des formes bien connues, d'autres se développent actuellement telles que les jardins partagés, les fermes urbaines, les toits-terrasses assortis de bacs potagers.

Déploiement de la mission

Créée en février 2018 afin de répondre à un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME (Agence Nationale de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), la mission d'agriculture urbaine de GPSO vise à réduire la pollution et tout particulièrement les gaz à effet de serre.

Pour l'année 2020, l'objectif est d'identifier et de mettre en place des surfaces d'agriculture urbaine sous ses différentes formes : jardins partagés, jardins collectifs, jardins familiaux, espaces de production, start-ups agricoles, fermes et micro-fermes urbaines.

Ces espaces répondent aux enjeux du développement durable du territoire : facteurs de lien social entre les habitants, contribuant au développement de la biodiversité d'un point de vue environnemental, ils promeuvent un autre modèle économique avec un mode de consommation basé sur les circuits courts.

Identification et mise en place de jardins partagés

Les jardins partagés répondent aux envies des concitoyens d'un « retour à la terre ».

GPSO, via la mission agriculture urbaine, établit des partenariats avec les villes pour la mise en œuvre de projets.

Certains projets sont également menés avec des partenaires privés tels que les bailleurs sociaux (Seine Ouest Habitat, Hauts-de-Seine Habitat).

L'apiculture à GPSO

Agir pour les abeilles, c'est avant tout les sauvegarder, améliorer la pollinisation et protéger notre biodiversité, notre environnement. C'est pourquoi GPSO structure un réseau de l'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts appartenant à GPSO.



Jardin partagé résidences Séverine, Issy-les-Moulineaux (Seine Ouest Habitat)

Une dynamique qui s'accroît avec une prise de contact avec une apicultrice formatrice en recherche de sites sur la ville de Sèvres pour y implanter des ruches.

Mise en place d'une stratégie de communication autour du Concours des Miels de la MGP auprès des Villes du territoire (Vanves, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Chaville, Ville-d'Avray notamment).

Le réseau des vignes

Développement de projets de vigne et mise en réseau avec les vignes existantes de Sèvres, de Chaville et d'autres villes de GPSO.

La mise en place d'éco-pastoralisme

(essentiellement moutons et brebis) sur des espaces verts de GPSO

La mise en place de vergers et de haies fruitières

Le partenariat avec SNCF Réseau

Dans le cadre de son étude sur les continuités écologiques, la SNCF a sollicité GPSO pour identifier 26 secteurs prioritaires et travailler à un programme d'actions.

En lien avec chaque ville, GPSO sélectionne les secteurs les plus intéressants en vue d'y engager des actions non seulement pour assurer les continuités écologiques, mais également pour favoriser l'agriculture urbaine.

Le service agriculture urbaine a procédé en 2018 à une étude de terrain sur Meudon en lien avec la ville et identifié 423 m² de zones aménageables, éco-pastoralisme, espaces favorisant la préservation de la biodiversité.

En décembre 2020, la ville de Meudon signe la convention pour un démarrage des aménagements en janvier 2021 (planning de travaux).

La mission d'agriculture urbaine procède actuellement au même type d'étude sur les lignes L-U, N et la ligne du RER C à Chaville.

Les jardins partagés

Projets de jardins réalisés

- Avec l'appui de la Maison de la Nature et de l'Arbre, résidence de logements sociaux Seine Ouest Habitat à Issy-les-Moulineaux (résidences Séverine, ILN Mairie, Bois Vert) : 600 m²
- Mise en place de bacs potagers sur le toit-terrasse du bâtiment professionnel les Montalets avec les salariés de GPSO (juillet 2019-février 2020) : 300 m²

Projets de jardins en cours de livraison

Issy-les-Moulineaux

avec l'appui de la Maison de la nature et de l'arbre, le Jardin botanique (Jardin Solidaire, 1^{er} Jardin 100% circuit-court sur tout le territoire de GPSO) : 465m²

Projet en cours d'étude

Boulogne-Billancourt

- Pots géants tout le long de la salle des Fougères (une centaine) : 100 m²
- Résidence de logements sociaux Seine Ouest Habitat : 149m²

Chaville

Finalisation de l'étude d'aménagement en agriculture urbaine et biodiversité des talus SNCF de Chaville (ligne L-U) dans le cadre de la restauration des corridors écologiques. Mise en place potentielle de jardins partagés d'une superficie de 400 m²

Issy-les-Moulineaux

- Potentiels d'aménagement identifiés dans 2 parcs/squares, des espaces verts situés au niveau du Fort ainsi que Quai de la Bataille de Stalingrad : 1800 m² au total
- Sente de Bretagne II : 250m²
- Carrefour Vaugirard : 6000m²

Sèvres

Avec le soutien de la Maison de la nature et de l'arbre, Square Bonnefous : poursuite de la réflexion autour de l'accueil de la Biodiversité, sur un espace de 250 m². Un espace de 150 m² est réservé au jardin potager partagé.

Meudon

Résidence de logements sociaux Seine Ouest Habitat : 427m²

Vanves

- Projet de 2 jardins partagés rue Jean Bleuzen à Vanves : l'un pour les résidents du bailleur Toit et Joie, l'autre pour les riverains ou personnes du quartier (sur le talus SNCF : 3085m² = relance du projet et proposition d'une aide à la concertation auprès des résidents).
- Espace Cabourg : 500 m²
- Pavillon Potin : 400 m²
- L'escale : 500 m²

Autres espaces identifiés

Multiples petites parcelles de jardins potagers (squares, pieds d'arbres...) : 189 m²

**Depuis 2018,
la surface totale des
jardins partagés réalisés
ou à l'étude s'élève à
1,6 hectares.**

La mise en place du partenariat avec l'Ecole d'Agronomie (AgroParisTech)

Bien que l'analyse des sols s'effectuaient avant toute concrétisation de jardins partagés, GPSO s'associe avec AgroParisTech pour :

- la caractérisation de 1,5 hectares du territoire
 - l'interprétation des analyses de sol
 - les préconisations en matière de gestion suite aux résultats d'analyses
- Pilotage pour 2/3 des jardins partagés et 1/3 pour l'action Jardiner Ma Ville.
Mise en place et signature du contrat, démarrage de la formation au prélèvement la semaine du 30/11/20.



Perspectives 2021

- Mise en place de jardins partagés identifiés sur les villes
- Projet de mise en réseau des vignes en janvier 2021 afin de mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges à Chaville, plantes nuisibles).
- Identification du réseau des apiculteurs sur le territoire de GPSO
- Etude sur l'alimentation durable et les circuits-courts
- Talus SNCF et restauration des corridors écologiques :
Elaborer des propositions d'aménagements de la ligne L-U de Chaville
Démarrer l'étude des talus de la ligne du RER C à Issy-les-Moulineaux



Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

Depuis 2010, Grand Paris Seine Ouest accorde une attention particulière à la culture et au sport sur son territoire.

Cette année, si difficile fût-elle, nous rappelle à quel point la culture et la pratique sportive sont des besoins essentiels à notre épanouissement et à notre bien-être.

Une des principales motivations de GPSO est de veiller à la santé environnementale des citoyens, comme en fait état le rapport dans les chapitres précédents. La majorité des actions sont vouées à atteindre l'objectif de garantir à la population un cadre de vie sain et apaisé.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

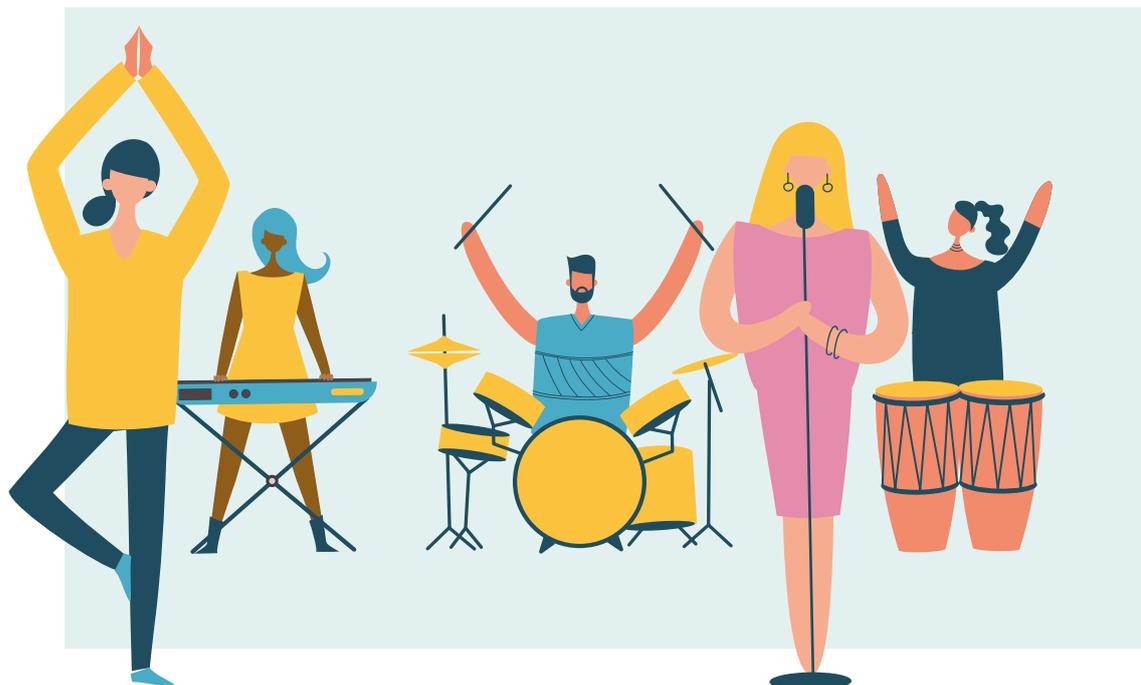


13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





Favoriser l'accès à la culture et à sa pratique

Sur le territoire, le réseau des Conservatoires est composé de 7 établissements publics. Ce réseau facilite la réalisation de nouveaux projets inter-conservatoires permettant de multiplier les rencontres artistiques et favorisant l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre, danse).

Des initiatives sont mises en œuvre à l'appui d'un principe de solidarité et en respectant l'identité de chaque établissement.

Les conservatoires de GPSO à l'origine d'une riche programmation culturelle

Chaque saison, près de 6 000 élèves, enfants et adultes, amateurs éclairés et artistes préprofessionnels, fréquentent les conservatoires de GPSO et y suivent une ou plusieurs des 80 disciplines qui y sont enseignées.

La plupart sont communes aux 7 sites mais certaines ne sont pas dispensées dans tous les établissements, d'où l'intérêt de fonctionner en réseau pour permettre aux élèves de bénéficier d'une offre d'enseignement la plus riche possible.

Les conservatoires de GPSO comptent environ 350 professeurs diplômés dont près d'une trentaine enseignent dans plusieurs établissements. Cette mobilité des professeurs sur le territoire est facilitée par l'existence de 2 conservatoires fusionnés (Ville-d'Avray Chaville et Issy-Vanves) et permet à des élèves de différents sites de se retrouver autour de projets communs.

Les conservatoires de GPSO proposent chaque année près de 600 manifestations publiques qui réunissent généralement plus de 50 000 spectateurs. Concerts symphoniques, jazz, opéras, comédies musicales, spectacles jeune public, concerts de musique de chambre, conférences... La programmation des conservatoires est riche. Elle s'adresse à tous les publics et permet de sortir facilement en famille.

Certains concerts donnent notamment l'occasion d'entendre les enseignants des conservatoires qui sont également des interprètes talentueux ou d'écouter de la musique dans différents lieux du territoire : musées, médiathèques, jardins, crèches, salles de spectacles, centres culturels.



Les enseignants des conservatoires présents dans les écoles du territoire

Plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest ont également participé à la mise en œuvre du « Plan Chorales » porté par le Ministère de la Culture en lien avec le Ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi en 2020, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France a accordé un soutien financier de 32 950€ aux conservatoires de GPSO pour leur participation à la mise en œuvre de ce projet à dimension nationale réparti comme suit : le CRR de Boulogne-Billancourt 5 400€, le CRD de Meudon 15 550€ et le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville 12 000€.

Le schéma départemental des enseignements artistiques

Ce schéma 2018-2021 est construit sur 3 axes prioritaires :

- l'accessibilité des établissements,
- la continuité des pratiques,
- la pluridisciplinarité des enseignements.

Le Conservatoire Issy-Vanves a été identifié par le Département comme « tête de réseau » pour ses compétences sur les outils numériques et leurs usages pédagogiques.

La mission de « tête de réseau » du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt est de participer à une meilleure connaissance ou pratique de la musique contemporaine.

Le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a quant à lui été retenu en qualité de « tête de réseau » pour partager son expérience dans l'accueil d'élèves en situation de handicap.

Pour répondre à ces besoins, plusieurs formations ont été organisées en 2020 pour les enseignants des conservatoires autour de l'accessibilité handicap, notamment :

- une formation autour des fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap en janvier 2020,
- une formation pour les enseignants musiciens concernant les enfants atteints de troubles «Dys» en septembre 2020,
- une formation pour les enseignants danse concernant l'inclusion du handicap dans leurs cours en septembre 2020.

Les conservatoires de GPSO tournés vers l'avenir

C'est avec un réel investissement que les agents des conservatoires ont entamé une réflexion autour des « conservatoires de demain » pour répondre par anticipation à la réforme des critères de classement que l'État envisage de mettre en œuvre à la rentrée 2022. Une dynamique interne qui illustre la volonté commune d'approfondir l'action locale tout en répondant aux enjeux de demain.

L'objectif consiste à rédiger à moyen terme de nouveaux projets d'établissements répondant aux spécificités du territoire et à la réforme par l'État des critères de classement des conservatoires prévue pour 2022. La crise sanitaire a momentanément suspendu cette réflexion qui sera ensuite élargie et menée au sein de chaque établissement notamment en lien avec les élus et les associations de parents d'élèves.

98

C'est le nombre de participants, professeurs et administratifs des conservatoires de GPSO, aux ateliers de concertation organisés pour inventer les « conservatoires de demain » qui se sont tenus début janvier 2020 au Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux. Parmi les axes de réflexion abordés : enjeu de la communication, diversification des publics, organisation territoriale de la formation préprofessionnelle, liens avec les métiers du secteur culturel, outils numériques et formation continue.

Le numérique au service d'initiatives enrichissantes pendant le confinement

Afin de poursuivre l'enseignement artistique pendant le confinement, de nombreuses initiatives autour du numérique ont vu le jour.

Du cours vidéo via Skype au suivi régulier du travail demandé aux élèves via des plateformes numériques dédiées à l'enseignement à distance, en passant par la mise en place de blogs ou la création de groupes de travail fermés sur Facebook, les initiatives des professeurs, avec le soutien des équipes de direction, administratives et techniques, ont été nombreuses.

Au Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville

Via la plateforme **Claroline**, les professeurs du Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville déposent partitions, exercices, liens de vidéos et tout document utile, et peuvent réaliser un suivi des élèves.

Via un serveur vidéo sécurisé, assimilé à un intranet avec code d'accès, les professeurs comme les élèves peuvent y déposer des vidéos. Ainsi, un enseignant filme sa leçon qu'il publie sur ce serveur. Ses élèves peuvent la visionner, et télécharger à leur tour une vidéo.

Des classes virtuelles sont également programmées souvent aux heures des cours habituellement suivis au sein de l'établissement. Ce serveur permet de multiples connexions en vidéo, très utile, pour les cours collectifs et d'instruments.

Au Conservatoire de Boulogne-Billancourt

L'équipe administrative et pédagogique du Conservatoire de Boulogne-Billancourt a réussi à reprendre très rapidement son activité dès le début du confinement.

Les cours d'instrument, de danse et de théâtre, ainsi que toutes les disciplines d'érudition (formation musicale, analyse, culture...) ont continué à distance sur diverses plateformes numériques afin de s'adapter au mieux aux besoins de chaque élève.



**Jazz confiné :
On the Sunny Side of the
Street par des enseignants
des conservatoires**

De nombreuses opérations créatives ont été initiées de manière interactive en ligne : des auditions de musique de chambre, des performances musicales par les professeurs du département Jazz, **l'opération Facebook #CRRBBchezvous**, Voyage musical en ligne, ou encore la préparation d'ateliers vidéo de découverte d'instruments à vent pour les jeunes élèves musiciens du Cycle d'Observation et d'Orientation Musicales (COOM)...

Malgré l'annulation de la saison culturelle et le report de plusieurs examens et concours d'entrée, toutes les équipes du conservatoire restent mobilisées pour assurer une continuité de l'enseignement artistique.

Au Conservatoire Niedermeyer d'Issy-les-Moulineaux

Au conservatoire Niedermeyer, le travail est organisé via la plateforme Moodle qui permet notamment aux enseignants de dispenser leurs cours en visioconférence, d'assurer un suivi des élèves, et d'échanger des documents. Une trentaine de disciplines sont dispensés sur cette plateforme, telles la culture musicale, la formation musicale et l'orchestre symphonique.

Des cours en ligne sont également réalisés et les élèves ont des devoirs à rendre. De leur côté, les enseignants les évaluent et font leurs retours.

Les « Facebook Live » du groupe « NDC Niedermeyer Dance Conservatory »

Depuis 8 ans, le groupe Facebook privé « NDC Niedermeyer Dance Conservatory » permet aux élèves, parents et professeurs des classes de danse du conservatoire Niedermeyer d'Issy-les-Moulineaux de rester en contact et de partager des informations pratiques ainsi que des contenus autour de la danse.

Durant les périodes de confinement, une nouvelle façon de partager la danse a vu le jour sur le groupe Facebook : l'une des professeurs du conservatoire a proposé tous les soirs des cours de danse, en utilisant la fonction « Live » de l'application.



Les classes de clavecin des Conservatoires de Chaville et de Vanves célèbrent la Fête de la musique



La classe d'accordéon du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux interprète Lo que vendrá d'A. Piazzolla



Journée mondiale de la danse : la chorégraphie des élèves du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux

Tous les membres ont pu ainsi participer au cours de danse improvisé. En effet, l'idée était de partager un moment convivial autour de la danse, chacun chez soi et selon son niveau, et d'entretenir sa forme.

La mise en place de ses « live » a attiré de nouveaux adhérents sur le groupe, qui compte désormais plus de 200 membres.

Que ce soit pour la musique, la danse ou le théâtre, différents outils sont employés par les professeurs afin que chaque élève puisse poursuivre son apprentissage. Nul doute que ces initiatives intéressantes ne remplacent pas le présentiel, qui demeure primordial en matière d'enseignement artistique.

Toutefois, le média numérique permet de poursuivre l'année scolaire et d'accompagner les élèves malgré la distance.

Des initiatives, testées et approuvées, qui vont enrichir la réflexion menée pour inventer les « conservatoires de demain » à l'aune de la réforme de l'Etat qui modifiera les critères de classement des établissements d'enseignement artistique dès 2022/2023.

Répondre aux enjeux à venir

La crise sanitaire a accéléré l'intégration des outils numériques dans le quotidien des conservatoires.

Le premier confinement en mars puis le second en novembre 2020 ont permis d'engager dans les conservatoires de GPSO un changement de manière beaucoup plus rapide que prévu en matière de développement numérique.

À la rentrée et grâce à la Direction de l'Information Géographique et Innovation Territoriale (DIGIT) de GPSO, des outils ont été déployés auprès des enseignants. Des sessions de formation ont été programmées en novembre 2020 pour les aider à se familiariser ou exploiter au mieux ces outils.

Parallèlement à cela, des actions ont été engagées pour améliorer le débit internet dans les conservatoires, câbler des salles de cours et les équiper en matériel informatique.

Le numérique s'inscrit pleinement dans les enjeux des « conservatoires de demain ». Les solutions mises en œuvre ne sont donc pas que temporaires : il s'agit aussi de mettre en place des dispositifs sécurisés et efficaces au plan pédagogique qu'il faudra utiliser à bon escient.

Crise sanitaire

La saison 2019/2020 a été perturbée par la crise sanitaire. Ainsi, une partie de la programmation prévue n'a pas pu se tenir mais on comptabilise tout de même près de 250 spectacles et plus de 20 000 spectateurs. Ces chiffres témoignent du dynamisme des conservatoires qui sont aussi des lieux de diffusion participant à la vie culturelle du territoire.

Exemples d'événements inter-conservatoires qui ont pu avoir lieu

Samedi 25 janvier

Beethoven 250 - Ouverture de Coriolan, Concerto n° 3 en ut mineur pour piano et orchestre. Dans le cadre du 250^e anniversaire de la naissance de BEETHOVEN
Direction : Benoît SCHLOSBERG - Auditorium du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux

Dimanche 26 janvier

Concert du Nouvel An - « Vienne en fête ! » : la Valse des fleurs, la Marche de Radetzky, Tritsch-Tratsch-Polka, Danse hongroise, le Beau Danube bleu, la Valse de Chostakovitch, Ma vie est amour et joie de Joseph Strauss
Avec l'Orchestre d'Accords Majeurs - Direction : Cédric PERRIER
Théâtre de l'Atrium de Chaville

Samedi 1^{er} février - Concert interconservatoires avec 8 élèves accordéonistes du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux et les élèves du Conservatoire de Sèvres Conservatoire à Rayonnement Communal de Sèvres, Salle Ravel

Mercredi 5 février

Concert de l'Orchestre d'Harmonie Meudon Sèvres avec la participation de l'Harmonie Junior - Le Sel - La Rotonde, Sèvres

Mercredi 4 et vendredi 6 mars

Opéra « Djamilah » de Bizet et mélodies orientalistes
CRR de Boulogne-Billancourt, Auditorium





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Favoriser l'activité sportive des familles

Grâce au bel équipement que constitue le Complexe Sportif Marcel Bec situé à Meudon, GPSO souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans des conditions optimales d'accueil et de sécurité. La Direction des Sports a également pour mission de répondre aux différentes demandes des Villes en mettant à disposition des créneaux pour les entraînements et les compétitions des clubs du territoire.

Le complexe sportif Marcel Bec

Les 12 hectares du complexe sportif Marcel Bec accueillent toute l'année les clubs sportifs, les sportifs de haut niveau, les scolaires et les familles.

Au cœur de la forêt de Meudon, l'installation offre aux habitants du territoire un cadre idéal pour pratiquer des activités sportives, de loisirs ou de détente.

Le site possède deux surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année.

Au centre du complexe, une plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à onze ou en 1 terrain de rugby.

A l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'ex-terrain d'honneur permet de doter

le site d'une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.

10 courts de tennis extérieurs, dont 5 éclairés et deux en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles (2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline.

Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

Après la création d'un bâtiment abritant 14 vestiaires, l'étape d'aménagement la plus récente s'est achevée en avril 2017 avec l'implantation des structures suivantes :

- 1 station-service pour cyclistes (VTT),
- 1 aire de pétanque,
- 1 enclos pour activités équestres,
- 1 parcours sportif de 1200 mètres constitué d'ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel),

- Des tables de pique-nique, pour compléter les équipements déjà existants et renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement,

Afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, la réflexion engagée a abouti et s'est traduite par l'installation de :

- 2 aires de jeux pour enfants,
- d'1 piste cyclable pour enfants,
- de 2 brumisateurs.

Bilan 2020

En dehors des périodes de confinement, la fréquentation du complexe a connu un essor significatif ces dernières années.

Les créneaux associatifs, soit ceux des soirs en semaine (18h à 23h) et ceux du week-end toute la journée, sont complets.

Les horaires scolaires quant à eux permettent d'accueillir principalement les collèges et lycées qui sont à proximité et qui ne nécessitent donc pas de transport motorisé.

Les familles et les individuels en pratique libre se sont appropriés le site. Il en est ainsi des sportifs du territoire qui s'adonnent à la course à pied et aux activités de musculation sur le parcours sportif créé en 2017 ou qui participent aux activités proposées le week-end (VTT, roller et course à pied avec coach).



Perspective 2021

En 2021, un skate-park et un parc filet seront implantés sur le site.

Le public visé par ce projet est sensiblement le même qui se déplace en masse pour le Festival des sports de nature programmé chaque année à la fin du mois de juin.

Il est à noter que, durant l'été 2019, les éclairages de deux gymnases sur les trois existants ont été transformés en LED. Le troisième fera l'objet de la même transformation à court terme.

Cette opération vient compléter le passage en LED opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases.

Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases.

En termes de travaux lourds, un projet d'envergure visant à rénover les couvertures-toitures des gymnases est réalisé pendant la saison 2020/2021.

Complexe sportif Marcel BEC en chiffres

La fréquentation des activités a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

25 personnes en moyenne à chaque sortie le dimanche, dont 54% de féminines, pratiquent la course à pied encadrées par des entraîneurs diplômés.

Cette année, 2 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres, ont été proposées.

3 145 personnes, issues du territoire, se sont inscrites pour pratiquer une activité de tennis loisirs (chiffres arrêtés au 17 décembre 2020).

20 à 25 personnes suivent régulièrement les stages et l'activité Roller hebdomadaire.

Complexe Marcel BEC en événements :

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le complexe sportif Marcel BEC n'a pas pu accueillir d'événements en 2020.





La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité de l'air extérieur*/intérieur, la qualité de l'eau* et en luttant contre l'insalubrité*.

Le plan Climat 2020-2025 de GPSO

Pour répondre à ces enjeux, l'Etat a mis en place une politique santé-environnement avec l'adoption d'un plan national santé-environnement (PNSE) «Ma santé, mon environnement».

Sous l'égide des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé, la 4^{ème} édition de ce plan est en cours de concrétisation suite à la mise en consultation auprès des citoyens. Afin de prendre en compte les enjeux territoriaux, le PNSE fait l'objet de déclinaisons locales à travers les plans régionaux santé-environnement (PRSE Ile-de-France).

Dans ce cadre, et pour répondre aux préoccupations croissantes des acteurs locaux, GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre du **Plan Climat 2020-2025** cf. p.06-11.

Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air mais également l'adaptation

des populations au changement climatique et la prévention des risques sanitaires liés.

L'amélioration de la qualité de l'air

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO. En effet, GPSO, comme l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France, doit répondre à une urgence sanitaire et climatique. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 millions de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé Publique France estime que 5000 décès prématurés par an pourraient être évités. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour réduire ces périodes de dépassement.



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



***Amélioration
de la qualité
de l'air :** cf. *Lutter
contre le changement
climatique* p. 06-26
de l'eau :

cf. *Assainissement et la
gestion de l'eau* p. 66-69

**Lutte contre
l'insalubrité :**

cf. *Le programme local
de l'habitat* p. 32-39

Par ailleurs, début 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air. Ainsi, une feuille de route a été réalisée par les collectivités franciliennes pour identifier les actions à renforcer pour répondre à cette problématique. GPSO a ainsi contribué à l'établissement de cette feuille de route et a poursuivi les actions identifiées dans la Convention Villes Respirables en 5 ans signée en 2017.

Procédure d'information et de communication en cas d'épisodes de pollution

GPSO permet aux 8 villes de son territoire d'actualiser et d'améliorer la communication en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, la procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.

De plus, le stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer.

Enfin, GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.

Perspectives 2021 : un nouvel indice ATMO plus précis et plus clair

Le nouvel indice ATMO, adopté par le Ministère de la Transition Ecologique après consultation du Conseil National de l'Air et des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air), dont Airparif, intègre plusieurs évolutions majeures par rapport à la précédente version :

- une intégration des particules fines PM2.5 * dans le calcul de l'indice ;
- une mise en cohérence avec les seuils de l'indice européen proposé aux Etats Membres par l'Agence Européenne de l'Environnement en 2019 ;
- une information plus fine, à l'échelle de chaque commune et de chaque EPCI.

* Les particules fines ou PM2,5, inférieures ou égales à 2,5 µm (comme les bactéries) et qui peuvent se loger dans les ramifications les plus profondes des voies respiratoires (alvéoles).

L'entrée en vigueur de ce nouvel indice devrait entraîner une augmentation notable du nombre de jour où l'indice est « mauvais » ou pire. **Cela ne sera pas dû à une dégradation de la qualité de l'air, qui continue à s'améliorer en Île-de-France, mais bien à l'évolution des méthodes de calcul** (intégration des particules fines PM2.5, polluant à fort enjeu sanitaire surveillé par Airparif depuis 1999, et seuils plus restrictifs pour l'ozone et pour le dioxyde d'azote).

Pourquoi un nouvel indice ATMO ?

Créé en 1994, l'indice ATMO actuel est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO2), dioxyde d'azote (NO2), ozone (O3) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10).

Cet indice n'a pas connu d'évolution majeure depuis sa création. Toutefois, considérant l'enjeu de santé publique que représente la qualité de l'air et le besoin d'une information plus complète exprimé par la population, une révision de l'indice est apparue nécessaire.

Pollution de l'air et COVID-19

Au-delà de l'impact du confinement sur la baisse des émissions de polluants, d'un point de vue sanitaire, le lien entre la COVID-19 et la pollution de l'air a été mis en avant durant la pandémie de COVID-19 sous différents angles :

- l'impact sanitaire de la pollution de l'air est un facteur aggravant pour l'épidémie,
- le confinement chez soi appelle à une vigilance sur la qualité de l'air à l'intérieur des logements,
- et les liens entre les niveaux de pollution atmosphérique et la propagation du Covid-19.



Ancien visuel indice atmosphérique



Nouveau visuel indice atmosphérique à compter du 1^{er} janvier 2021

Grâce aux nouveaux outils de surveillance et aux évolutions techniques de communication, il est par ailleurs devenu possible de fournir une information personnalisée et géolocalisée, une information plus fine, à l'échelle de chaque EPT et de chaque commune **pour répondre aux attentes du citoyen qui souhaite avoir une information au plus près de son lieu de résidence ou de travail.**
Cela permettra à la population d'adapter ses activités en conséquence.

L'échelle évolue aussi : le niveau Très bon disparaît, et le niveau Extrêmement mauvais fait son apparition. Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais.

Le code couleur s'étend désormais du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais).

Pour autant, les critères et seuils de déclenchement des alertes ne changent pas.

Mise en œuvre de la zone à faibles émissions (ZFE) de gaz à effet de serre dans le périmètre intra A86

La mise en place d'une zone à faibles émissions a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère comme ayant l'impact le plus important, avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Ceci a été confirmé en 2018 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS-IdF).

Ainsi, le volet commun à l'ensemble des partenaires de la Convention « Villes Respirables en 5 ans », coordonné et piloté par la Métropole du Grand Paris, a permis de mettre en place, depuis le 1^{er} juillet 2019, une Zone de Circulation Restreinte (ZCR) à l'échelle du périmètre intra A86.

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en place (aides de l'Etat, de la Métropole, de la région Ile-de-France et de la ville de Paris). La ZFE doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces.

Les bénéfices de la ZFE s'étendront, bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

Mise en place de la 2nde phase de la ZFE au 1^{er} juin 2021

La mise en place et le déploiement des différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial (axe 3 p.10)

de Grand Paris Seine Ouest, visant à améliorer la qualité de l'air.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020, le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris s'est prononcé favorablement pour la mise en œuvre de **la seconde phase de la ZFE, dont les gains en émissions sont estimés jusqu'à -8 % pour les NOx, -4 % pour les particules PM10 et -6 % pour les PM2.5.**

Le calendrier de mise en œuvre de cette seconde étape de la ZFE est acté au 1^{er} juin 2021, suivant un rétro planning précis qui répartit les rôles entre les Villes et la MGP.

Cette nouvelle étape consiste à interdire les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, A86 exclue, mais y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

Selon les villes, entre 2,5% et 5,5% des véhicules particuliers sont concernés par le Crit'Air 4.

Par la suite, le calendrier de renforcement de la ZFE sera commun à toutes les communes dont Paris, soit : Crit'air 3 en juillet 2022, et Crit'air 2 en janvier 2024.

Le décret du 16 septembre 2020 de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) rend les ZFE obligatoires pour les communes ne respectant pas les normes de qualité de l'air. Aussi, les 36 communes qui n'avaient pas pris d'arrêté municipal pour la première phase de la ZFE infra A86, seront désormais tenues de le faire.

La ZFE vise à accélérer le renouvellement du parc roulant avec des étapes progressives vers un parc entièrement « propre » programmé en 2030 et encourager, quand cela est possible, les usagers de la voiture individuelle vers un report modal.

Cela se fait grâce à l'accompagnement des professionnels et particuliers, notamment pour les plus modestes (aides financières nationales, régionales, métropolitaines cumulables sous conditions).

Depuis le 1^{er} juillet 2019, il est possible de déposer un dossier unique de demande de subvention et bénéficier d'une aide allant jusqu'à 19 000€ pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000€ pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. L'aide concerne les véhicules électriques, hydrogènes, hybrides ou GNV. Un professionnel qui souhaite remplacer son utilitaire non classé par un utilitaire neuf électrique peut bénéficier d'une aide allant jusqu'à 13 500€.



L'accès aux aides financières est facilité grâce au guichet unique www.jechangemavoiture.gouv.fr.

Le plan de protection de l'atmosphère 2018-2025

Pour améliorer la qualité de l'air, les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été introduits par la loi LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) en 1996. Comme son nom l'indique, le PPA permet de planifier des actions pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire. Le PPA définit des objectifs à atteindre ainsi que les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettront de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Il concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, comme en Ile-de-France.

Les collectivités ont un rôle important à jouer pour la reconquête de la qualité de l'air. En effet, la régulation du trafic routier, le développement des transports en communs et des modes de déplacements moins émissifs, le renouvellement du parc d'appareils de chauffage individuel au bois, font partie des leviers importants pour réduire efficacement les émissions primaires de polluants. Ces axes de travail concernent en premier lieu les collectivités.

Ainsi, GPSO a été partie prenante de la révision de ce document en 2017 et s'attache à faire le lien avec les actions inscrites dans l'Appel à projet « Villes respirables en 5 ans ».

Les actions locales de gpso dans le cadre de la convention «Villes respirables en 5 ans» IDEM 2019

Dans le cadre de la convention « Villes Respirables en 5 ans », GPSO s'est engagé à la réalisation d'études pour la requalification d'espaces publics en faveur des piétons et des modes doux d'un coût global de 320 600€ subventionné par l'Etat à hauteur de 96 180€ (30%).

Les projets subventionnés et achevés sont les suivants :

A Boulogne-Billancourt : la requalification de la place Jules Guesde (fin des travaux le 24 janvier 2020) et de la rue de Meudon pour la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) et en faveur des modes doux.

A Meudon : la mise en place d'une zone de rencontre sur la place Henri Brousse qui permet de faciliter l'accès à la gare de RER C Meudon Val Fleury pour améliorer le partage de la voirie entre véhicules, piétons et modes doux.(fin des travaux en novembre 2019)



Place Jules Guesde, Boulogne-Billancourt



Place Henri Brousse, Meudon

A Ville-d'Avray : la requalification de la rue Pradier en faveur des piétons et modes doux. (fin des travaux en juin 2019)

Par ailleurs, début 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air. Ainsi, une feuille de route a été réalisée par les collectivités franciliennes pour aller au delà du PPA. GPSO a ainsi contribué à l'établissement de cette feuille de route et a inscrit ces actions dans son PCAET.

Communiquer et inciter aux changements de comportement

Grâce à l'accompagnement du développement des véhicules faiblement émissifs (véhicules électriques ou thermiques fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel véhicule (GNV)) et mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharges, stations GNV). cf. p. 23

Mission d'information auprès des différents acteurs du territoire

La diffusion des bonnes pratiques concerne également le secteur de la construction avec la mise en place d'une charte « chantiers propres », mais aussi la logistique du dernier kilomètre, pour promouvoir des démarches plus respectueuses de la qualité de l'air.

Promouvoir les actions locales

Le PCAET joue un rôle déterminant pour réduire les émissions locales de polluants et limiter l'exposition des populations. Le volet Air du Plan Climat permettra d'améliorer la visibilité des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air entreprises par GPSO mais également de communiquer auprès des acteurs du territoire. cf. p. 06.

Organiser les flux de transports de la collectivité et dans la collectivité

Toujours dans le cadre du Plan Climat, GPSO va élaborer un Plan Local de Mobilité (PLM), déclinaison du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF). cf. p. 24

Le PLM se déclinera en un plan d'actions concrets à 5 ans, avec identification des maîtres d'ouvrage, des financeurs potentiels et un calendrier de mise en œuvre.

Il intégrera notamment les sujets prioritaires pour GPSO, dont l'étude ou la mise en œuvre sont en cours :

- la politique de stationnement et l'articulation de la tarification entre le stationnement sur l'espace public et le stationnement dans les parkings en ouvrage ;
- la logistique et les livraisons ;
- le devenir du périphérique et l'articulation avec le réseau de voirie de GPSO ;
- la mise en place de la Zone à faibles émissions ;
- la mise en place d'un outil de collecte et gestion de la donnée pour mieux connaître les flux de circulation ;
- le plan vélo.

Aménager le territoire pour réduire les émissions et favoriser leur dispersion cf. p. 28-31

Réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, mise en place de voies de circulation douce, entretenir et conserver la végétation en bordure des axes routiers et de manière générale dans la ville pour capter les polluants). Ces principes ont commencé à être intégrés dans les documents d'urbanisme des communes (PLU) et le seront plus pleinement dans le futur PLUi et dans le référentiel technique de l'aménagement durable.

L'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain (PPBEM)



Plan métropolitain de prévention du bruit

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de lutte contre les nuisances sonores a été transférée à la Métropole du Grand Paris. Désormais c'est à la MGP que revient le soin d'élaborer un PPBE à l'échelle métropolitaine. Ainsi, GPSO s'est inscrit dans la démarche portée par la MGP en transmettant son précédent PPBE d'agglomération réalisé en 2014 et en participant aux différents ateliers et réunions d'élaboration du plan.

La métropole a consulté les collectivités sur son projet de PPBE en 2019. Le Conseil de territoire a émis une délibération, en septembre 2019, approuvant le projet de PPBE métropolitain, identifiant les problématiques locales liées au bruit et recensant les actions déjà entreprises et celles qui pourraient être mise en œuvre sur le territoire.

Le 4 décembre 2019, lors du Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore.

GPSO reste étroitement associé. Il a été sollicité récemment pour la mise à jour de la Carte de Bruit Stratégique qui doit être adoptée au plus tard en juin 2022, et sur la base de laquelle, le PPBE doit être remis à jour en juillet 2024.

Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques sanitaires

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'évènements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Changement climatique

- Pour encourager l'usage du vélo, entre octobre 2019 et septembre 2020, 17 ateliers d'autoréparation de vélos ont été organisés par la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA)
- Atelier empreinte sur la forêt, le 25/10/20 : pour calculer l'impact environnemental que génèrent certains comportements humains sur la forêt et comprendre le cycle et l'intérêt de celle-ci.

Qualité de l'air extérieur et intérieur Sensibilisation MDNA

- Atelier d'expérimentation de l'air et de ses propriétés,
- Atelier DIY sur la fabrication de produits ménagers naturels.

Canicule

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les opérations continuent d'être mises en œuvre :

- installation de brumisateurs dans certains espaces verts de toutes les villes du territoire, par exemple, le complexe sportif Marce Bec,
- prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs,
- cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO.

Sensibilisation ALEC

- Été 2020 : publication d'un article sur l'utilisation des plantes grimpantes pour se prémunir des chaleurs estivales + infos régulières publiées sur le site l'ALEC sur canicule et écogestes
- Balade urbaine au Trapèze : un quartier adapté au changement climatique.

Sensibilisation MDNA

- 2 publications sur Facebook du tutoriel vidéo réalisé pour notre site internet « fabriquer un éventail en upcycling » en remplacement de l'atelier en présentiel prévu le 20/06/20 : 900 vues le 26/06/20 et 1056 vues entre le 12 et le 14/08/20

Canicule et aménagement urbain

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a organisé une promenade en septembre 2020 dans les rues du nouveau quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt, labellisé éco-quartier, sur les traces des îlots de fraîcheur urbains, animée par une spécialiste de la ville durable et de l'architecture bioclimatique, Raphaële Heliot.

Cette balade a été l'occasion d'aborder l'adaptation du territoire face au changement climatique : canicule, risque d'inondation, sécheresse... en présentant les différentes solutions d'aménagement et de gestion telles que la végétalisation de l'espace urbain, le choix de matériaux de constructions adaptés, la gestion des eaux pluviales et de ruissellement...

Sécheresse

5 ateliers se sont tenus à la Maison de la Nature et de l'Arbre en 2020 pour sensibiliser et permettre aux habitants d'agir concrètement en apprenant à fabriquer son récupérateur d'eau de pluie, en échangeant sur la gestion des eaux pluviales, en sensibilisant aux conséquences du changement climatique sur l'eau.



Carte des îlots de fraîcheur sur GPSO



Tuto : réalisez un bel Eventail upcycling !



Tuto : comment fabriquer un récupérateur d'eau de pluie | Maison de la nature et de l'arbre

Espèces invasives

En 2020, la MDNA met l'accent sur la lutte contre les espèces végétales invasives notamment allergènes.

- Atelier sur le rôle des végétaux en ville et la lutte contre les espèces invasives

Parmi celles qui nous entourent, certaines plantes sauvages sont naturellement présentes sur notre territoire, sans y avoir été amenées par l'Homme. Ces plantes sont appelées plantes indigènes. D'autres plantes ont été introduites volontairement ou accidentellement par l'Homme en dehors de leur milieu naturel.

Les plantes invasives peuvent avoir un impact néfaste sur l'environnement et la biodiversité en colonisant et en envahissant des écosystèmes naturels sensibles. Elles peuvent également coloniser des cultures et entraîner des pertes de rendement. Ces plantes représentent potentiellement des risques pour la santé de l'Homme en émettant un pollen allergisant.

Inondation

La lutte contre les inondations est une des préoccupations de la direction de l'assainissement de GPSO cf. p. 68-71.

En 2020, le grand public a été sensibilisé aux risques naturels à la Maison de la Nature et de l'Arbre lors de l'atelier « Vis ma vie de pompier ».

Annulation des deux balades prévues «Risque inondation» en lien avec EPISEINE en raison de la Covid-19.

Perspectives 2021 : poursuivre la sensibilisation

Reprogrammation au printemps 2021 de la balade urbaine risque inondation/culture du risque en lien avec EPISEINE

- Différentes animations pourront également être proposées dans le cadre du programme d'activités de la Mdna
- Animation sur la biodiversité et notamment la sensibilisation sur les espèces végétales invasives
- Animation sur les risques canicule en lien avec la carte des îlots de fraîcheur
- Animations sur la gestion et la préservation de la ressource en eau
- Poursuite des animations sur la qualité de l'air intérieur/extérieur : poursuite des ateliers DIY produits ménagers naturels, atelier autoréparation de vélo
- Poursuite des ateliers sur l'eau pluviale dans l'aménagement : fabrication récupérateur d'eau de pluie chez soi, présentation de réalisations exemplaires de GPSO
- Réaliser un rallye sur la qualité de l'air
- Engager une réflexion pour transformer les cours d'écoles en véritables îlots de fraîcheur adaptées aux enfants lors des périodes de canicules.

Alimentation Durable

Dans le cadre de la loi Egalim d'octobre 2018 instigant un certain nombre d'obligations auprès des villes en matière de taux d'alimentation durable 50% (dont nourriture biologique 20%) à horizon 2022, la mission d'agriculture urbaine de GPSO a été saisie par la MGP afin de réaliser un pré-diagnostic concernant les repas servis aux enfants dans les cantines scolaires.

Lors de la conférence de restitution des travaux des 12 EPT organisée par la MGP, GPSO se trouve en bonne position concernant les taux fixés à horizon 2022.





La propreté de l'espace public pour le bien-être des usagers

Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Parce qu'ils doivent rester propres pour le bien-être de tous, GPSO s'emploie chaque jour à les nettoyer déployant d'importants moyens humains et matériels pour garantir la propreté de l'espace public. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

Sensibilisation des usagers

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO sensibilise régulièrement sur les bons gestes à adopter.

La Police Verte

Dédiée au respect de l'environnement, la Police Verte compte notamment dans ses rangs une patrouille équestre. En effet, un partenariat unique en Île-de-France a été signé entre Grand Paris Seine Ouest, la Garde Républicaine et la Police Nationale pour le déploiement d'une brigade équestre, un dispositif complété par une brigade de gardes-champêtres équipés de scooters électriques. Ces patrouilles ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement.

Incivilités

Pour que la ville reste propre, il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme.

Dans les fossés, sur les trottoirs, dans les caniveaux... Les déchets occupent une place bien trop importante dans le paysage urbain.

Une canette au sol nécessite l'intervention d'un agent de propreté et, si elle n'est pas triée, met plus de 200 ans pour se dégrader.

Les dépôts sauvages

coûtent chaque année 4M d'€ à GPSO. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. Ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité. : les dépôts sauvages de gravats contiennent parfois des produits dangereux, comme de l'amiante, les produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore un bidon de détergent abandonné en forêt.



Carte des corbeilles de rue

Pour éviter les dépôts sauvages, GPSO propose à ses habitants une large palette de services de collecte pour tous les déchets :

Collecte des déchets ménagers et encombrants en porte à porte

- 3 déchèteries mobiles
 - 1 déchèterie fixe à Meudon
 - 1 camion de collecte des déchets dangereux
- Les riverains sont de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile SO Net ou encore le numéro d'appel gratuit de Grand Paris Seine Ouest (0 800 10 10 21) pour signaler toute anomalie sur l'espace public, en particulier les dépôts sauvages.

Les mégots

Les mégots de cigarettes sont encore trop nombreux dans les rues du territoire.

Or, ces restes de cigarettes mettent un à deux ans pour disparaître entièrement et un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau.

En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public de Grand Paris Seine Ouest, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb et autre arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrent dans l'eau et l'environnement.

Le bon geste :

- mettre son mégot dans un cendrier
- l'éteindre puis le jeter dans une poubelle
- adopter un cendrier de poche

Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux.

Cela pose de véritables problèmes : outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Or, des gestes simples de civisme permettent d'éviter la prolifération des déjections canines, d'autant plus que Grand Paris Seine Ouest met en place des solutions concrètes pour y pallier.

Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition :

- plus de 30 canisettes / canisites / sanichiens, des espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) aménagés près de « points noirs » au sein d'espaces verts de proximité,
- plus de 200 crottinettes, des distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

Application SO Net

En proposant aux riverains de signaler dépôts sauvages, nid de poule, abribus dégradé, signalisation tricolore en panne..., SO Net responsabilise également l'utilisateur qui devient une sentinelle de l'espace public.

Le nombre de signalements SO Net en 2020

5.381

Ces signalements ont donné lieu à

3.183 interventions

permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers.



Application SO Net



carte dispositif propreté canine

Verbalisation des citoyens

Les incivilités coûtent cher : lorsque des déchets sont abandonnés sur la voie publique en dehors du service normal, contrevenant ainsi au règlement du service de collecte, leur enlèvement et leur traitement représentent un coût de 4 M€ par an pour la collectivité, soit environ 30€ par foyer fiscal.

Le Conseil de Territoire de GPSO du 5 octobre 2017 a approuvé la révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en instaurant le remboursement des frais de collecte des déchets abandonnés sur la voie publique en dehors du service normal.

Dans ce contexte, et pour lutter davantage contre la présence des dépôts sauvages, GPSO agit.

22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions.

La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent, seront désormais à la charge des personnes qui en sont responsables.

Le service payant sera activé dès lors que le responsable sera identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, devra s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO.

Le montant est fixé à 200 € par intervention. Il sera majoré en cas d'intervention de plus d'une heure (200 € par heure supplémentaire) et de présence de déchets toxiques (x 2) ou de gravats (x 1,5).

Début décembre, 93 personnes ont été verbalisées en 2020 par les agents de GPSO.

« J'aime ma ville, je la garde propre »

Elaborée et déployée sur tout le territoire par la Direction de la Communication en novembre, colorée et ludique, la nouvelle campagne propreté met en avant les principaux types d'incivilités rencontrées sur l'espace public : les déjections canines, les déchets qui jonchent

les trottoirs, ou encore les encombrants abandonnés dans la rue. Chacun d'entre nous est garant de la propreté de nos espaces de vie.

Tu gères !
en jetant tes mégots dans
les cendriers publics



**J'AIME MA VILLE, JE LA GARDE PROPRE...
ET J'ÉVITE UNE AMENDE DE 68 €**

Le mégot est tout petit mais très polluant !
Merci de le déposer, soigneusement éteint, dans les corbeilles de rue ou les cendriers publics.



SEINE OUEST
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

En savoir, une question ?
www.seineouest.fr

Numéro d'appel gratuit
0 800 10 10 21

Elle en jette !
des masques chirurgicaux dans
les corbeilles de rue



**J'AIME MA VILLE, JE LA GARDE PROPRE...
ET J'ÉVITE UNE AMENDE DE 68 €**

Merci d'utiliser les corbeilles de rue pour
y jeter vos masques, chewing-gums, gobelets,
mouchoirs... et autres petits détritrus.



SEINE OUEST
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

En savoir, une question ?
www.seineouest.fr

Numéro d'appel gratuit
0 800 10 10 21

Il a du chien
grâce à son maître qui
ramasse ses déjections



**J'AIME MA VILLE, JE LA GARDE PROPRE...
ET J'ÉVITE UNE AMENDE DE 68 €**

Merci de contribuer à des trottoirs propres.
Des sacs de déjections canines sont à votre
disposition sur le territoire.



SEINE OUEST
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

En savoir, une question ?
www.seineouest.fr

Numéro d'appel gratuit
0 800 10 10 21

Il déménage
sa vieille table à la déchèterie



**J'AIME MA VILLE, JE LA GARDE PROPRE...
ET J'ÉVITE JUSQU'À 1 500 EUROS D'AMENDE**

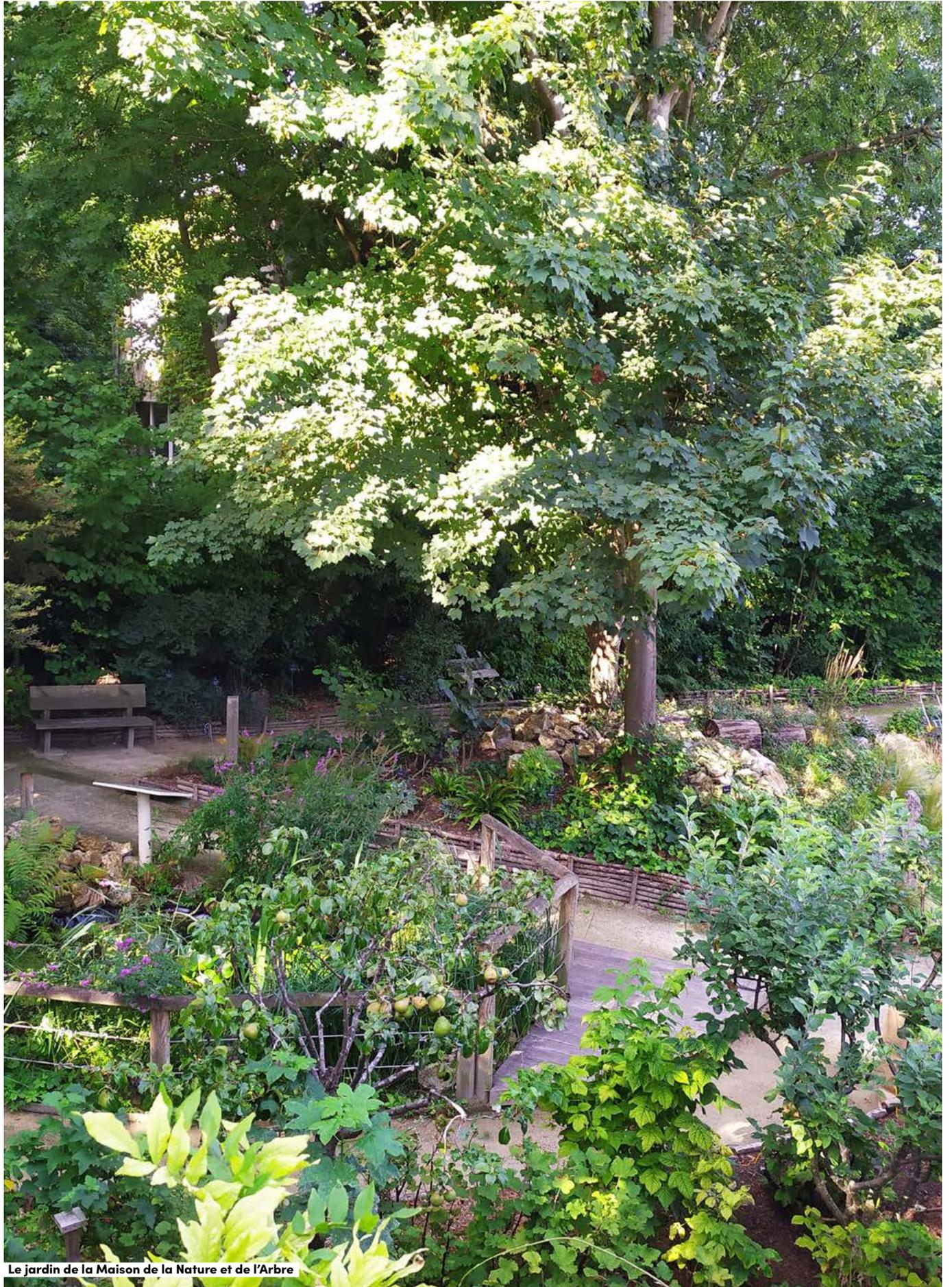
Merci de respecter les jours et horaires
de votre commune pour la collecte
des encombrants ou de les déposer
directement à la déchèterie.



SEINE OUEST
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

En savoir, une question ?
www.seineouest.fr

Numéro d'appel gratuit
0 800 10 10 21



Le jardin de la Maison de la Nature et de l'Arbre

Produire, consommer autrement

Pour impulser la dynamique
de production
et de consommation
responsables,
GPSO développe
une politique de sensibilisation
envers les habitants du territoire
pour les inciter à changer
leurs pratiques
et leurs comportements
durablement.

Grand Paris Seine Ouest
s'engage, avant tout,
à être responsable
et innovant
dans ses pratiques
et son fonctionnement.



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES





La Maison de la Nature et de l'Arbre, structure de référence

La Maison de la Nature et de l'Arbre est la structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'environnement et au développement durable de GPSO. Son action principale est dirigée vers le grand public et les établissements scolaires/périscolaires du territoire. Située à Meudon dans le quartier du Val Fleury, elle existe depuis 1997. Transférée en 2003 à la Communauté d'agglomération Arc de Seine, La Maison de la Nature et de l'Arbre a su adapter son offre pédagogique au fil de l'évolution du territoire, tout en la diversifiant et en l'enrichissant au fil du temps.

Une structure opérationnelle

Les orientations des années précédentes consistant à agrémenter la palette d'actions de la Maison de la Nature et de l'Arbre avec un volet technique, se sont poursuivies en 2020. Il s'agit de contribuer de manière plus opérationnelle à la politique environnementale de GPSO, notamment, à travers la démarche **Jardiner ma ville** cf. p.59 ou encore **le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** cf. p. 74.

Pour répondre à ces objectifs, la structure a continué à adapter son offre pour les scolaires/périscolaires ainsi que celle à destination du grand public.

En adéquation avec le plan climat, plusieurs activités ont porté sur : l'adaptation à la canicule, la lutte contre la sécheresse, la sensibilisation

ou changement climatique, la qualité de l'air et la lutte contre les espèces invasives.

En raison du contexte sanitaire, la Maison de la Nature et de l'Arbre n'a pu accueillir le public une majeure partie de l'année, ou en nombre très limité.

Ainsi au 30 octobre 2020, **la Maison de la Nature et de l'Arbre a sensibilisé 3 570 personnes** toutes activités confondues (scolaires / périscolaires / petite enfance et grand public).

Afin de permettre la transmission d'informations, des tutoriels et vidéos ont été diffusés sur le site Internet et les réseaux sociaux de GPSO permettant d'amorcer la transition digitale de la MDNA.



Des ateliers ont pu être proposés en visio-conférence pour conserver une dynamique avec le public.

«Classes décou'vertes»

Pour 2020/2021, l'offre pédagogique destinée aux scolaires/périscolaires a été renforcée pour se conformer aux nouvelles perspectives de la structure.

La Maison de la Nature et de l'Arbre propose désormais des « classes décou'vertes » aux périscolaires.

Au cours d'une journée, pendant les vacances scolaires, différents ateliers sont proposés à un groupe afin de découvrir le cycle des saisons dans les corridors écologiques (thème 2020/2021).

«Coin nature»

Le projet « coin nature » initié en 2019/2020 se poursuit. Celui-ci apporte des clés techniques et pédagogiques pour mettre en place un espace de nature afin d'allier biodiversité, pédagogie et découverte par les sens. cf. p. 60

Ateliers «hors les murs» pour les centres de loisirs

Par ailleurs, les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la Nature et de l'Arbre ont été reconduites dans l'offre 2020/2021 : animations d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs et tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles et crèches.

Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : changements climatiques, préservation de la biodiversité, qualité de l'air, eau et économies d'énergie.

Ces interventions viennent en complément des propositions sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

L'accompagnement technique

L'accompagnement de projets techniques vient compléter les missions de la MDNA.

La démarche Jardiner ma ville cf. p. 59

GPSO offre aux habitants la possibilité de jardiner et d'entretenir un espace sur le domaine public. Cette initiative volontaire et citoyenne participe à l'amélioration du cadre de vie et à plus de nature en ville.

Le déploiement du compostage cf. p. 73

La poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif sur le territoire en vue de réduire les déchets ménagers, diminuant ainsi l'impact de leur élimination sur l'environnement. Cette action s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets ménagers de GPSO, en cours d'évolution pour dépasser les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (réduction de 10%/habitant des déchets entre 2010 et 2020). Ces derniers ont été atteints grâce aux actions du programme de prévention précédent.

Le maître composteur de GPSO sensibilise, conseille, oriente, forme toute personne s'inscrivant dans une telle démarche.

Extension des consignes de tri cf. p. 71

Pour accompagner l'extension des consignes de tri débutée le 1^{er} octobre 2019, des opérations de sensibilisation du grand public ont été menées lors des forums des associations des 8 villes.

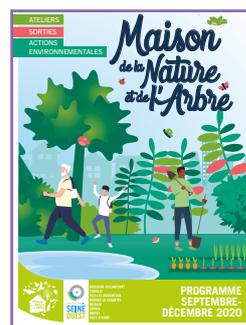
Les éco-animateurs du Sycotom sont également allés à la rencontre des usagers, lors de porte-à-porte tout au long de l'année, afin d'échanger sur ces nouvelles consignes de tri.

28 525 logements ont ainsi été sensibilisés.



Maison de la nature et de l'arbre : les ateliers continuent chez vous !

En 2020, malgré le contexte sanitaire la MDNA a pu sensibiliser 3 570 personnes



Sensibilisation des référents villes développement durable

Depuis le mois de novembre, afin d'échanger sur les projets respectifs en cours ou à venir, partager ses expériences, ou bien échanger des documents de travail, la MDNA organise, 1 fois par mois des matinées de travail. Ces rendez-vous ont lieu le mardi de 9h30 à 12h.

A cette fin et puisque ces réunions rassemblent une quinzaine de personnes, une équipe TEAMS a été créée. Lorsque la situation sanitaire le permettra, elles s'organiseront en présentiel, à tour de rôle, dans chaque ville autour d'un petit-déjeuner.

Selon la thématique abordée, la MDNA invite un expert de GPSO pour partager ses connaissances et répondre aux questions.

Calendrier 2020

19/11/20 : mise en place d'un budget climat

- Présentation par l'ALEC «**Qu'est-ce qu'un budget climat**»
- Présentation des démarches de Chaville et d'Issy-les-Moulineaux

8/12/20 : les énergies renouvelables

- Intervention de l'ALEC
- Présentation des objectifs du PCAET en matière d'énergie renouvelable et le potentiel de développement
- Présentation de l'accompagnement du SIGEIF dans le développement des ENR

19/01/20 : sensibilisation / Événementiels

Présentation par l'ALEC, par la Direction de la Communication de GPSO et par la MDNA

Calendrier prévisionnel 2021

9/02/21 : focus Cours Oasis

9/03/21 : la prévention et la gestion des déchets

13/04/21 : l'agriculture urbaine

11/05/21 : la biodiversité

15/06/21 : les déplacements/ le plan de mobilité

Perspectives 2021

La programmation grand public de la Maison de la Nature et de l'Arbre poursuivra la mise en œuvre d'ateliers avec les thématiques suivantes :

- Adaptation au changement climatique, afin d'accompagner les actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : atelier récupérateur d'eau de pluie, sensibilisation à la culture du risque inondation, gestion des eaux pluviales, îlots de fraîcheur...
- Rappel des nouvelles consignes de tri
- Ateliers sur la consommation éco-responsable
- Compostage pour accompagner le PLPDMA
- Accompagnement du Plan Vélo par la mise en place d'ateliers d'auto-réparation
- Ateliers « Do It Yourself » : cosmétiques et produits ménagers naturels
- Sensibiliser pour réduire le nombre d'incivilités de toutes sortes sur le territoire : dépôts sauvages, déjections canines etc.
- Mise en place d'un rallye sur la qualité de l'air

La structure continuera d'ajuster ses propositions en lien avec les politiques publiques en matière d'environnement menées sur le territoire.

La MDNA veillera à pérenniser et déployer le projet citoyen **Jardiner ma ville**.

Elle s'attachera à accompagner la pratique du compostage partagé dit de quartier.

Enfin, elle accompagnera sur le plan pédagogique les projets des services techniques (plan de gestion des parcs, méthodes d'entretien des espaces verts...).



GPSO, une administration responsable et innovante

GPSO s'engage, dans son fonctionnement, en faveur de l'économie circulaire qui limite les impacts sur l'environnement et favorise les modes de production et de consommations responsables. En s'inscrivant dans un plan d'administration exemplaire, GPSO s'emploie à développer une gestion des ressources humaines et une politique d'achats publics responsables.

GPSO travaille activement à rendre le territoire durable et innovant, en développant une démarche «Smartcity» ayant pour vocation l'optimisation de la gestion des ressources, et notamment de l'énergie.

Une commande publique écoresponsable, pilier de l'administration exemplaire

L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés.

Cela implique d'être attentif lors de la fabrication d'un produit ou d'un service à gaspiller et à polluer le moins possible. Mais aussi à considérer le réemploi et le recyclage de ces derniers lorsque l'on en a plus l'utilité.

Pour être efficiente, l'économie circulaire s'envisage à une échelle territoriale étendue.

C'est dans cet optique que GPSO se mobilise depuis 2015 avec la ville de Paris et les communes de la petite couronne dans des groupes de travail réfléchissant au passage d'une économie

linéaire (extraire > produire > consommer > jeter) à un système de production des biens et services consommant moins de ressources.

A ce jour, GPSO intègre des clauses environnementales et/ou sociales et privilégie des méthodes à impact environnemental faible dans un certain nombre de ses marchés. Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 5 % de la note globale en moyenne.

Pour aller plus loin et dans le cadre de son Plan Climat, GPSO réfléchit à établir des critères écoresponsables dans les cahiers des charges de tous ses marchés publics annuels. Cette action constitue l'un des axes du Plan d'Administration Exemplaire inhérent au Plan Climat 2020-2025 et permettra de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire tout en favorisant la cohésion sociale via l'intégration de clauses d'insertion.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Au regard de la finalité exprimée ci-dessus et afin de se mettre en conformité avec le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables (PNAAPD) 2015-2020 qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route articulée autour de trois axes :

1. La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable par le développement d'un réseau interne de référents formés.
2. Une cartographie affinée des marchés publics afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
3. La promotion, dans nos pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre, dans l'analyse, toutes les étapes d'un marché (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

Au 30 novembre 2020 sur 99 Marchés notifiés,

24 comportaient un critère environnemental comme :

- le marché de fourniture de végétaux, produits horticoles et services associés (détection de label, démarche éco-responsable entreprise par les candidats)
- le marché de fourniture, maintenance et lavage d'équipements de conteneurisation des déchets (qualité environnementale des matériaux utilisés)

6 une clause d'exécution environnementale dont :

- les prestations de transport de personnes en autocar à vocation principale scolaire et périscolaire pour GPSO et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray (avec notamment des véhicules devant être de type Crit'Air 0, Crit'Air 1 ou Crit'Air 2., la valorisation, le tri et la réduction des autres déchets générés par l'activité, l'utilisation de produits d'entretien écologiques, ayant l'écolabel européen ou un équivalent et la rationalisation de l'utilisation de l'eau de lavage des véhicules)
- les travaux de rénovation de la voirie (avec notamment l'obligation d'un minimum de 20% de la couche d'assise, hors couche de roulement, recyclé lors des travaux de réfection des chaussées)
- la fourniture et pose d'une serre sur le

domaine du Parc de Saint Cloud, dans le cadre du développement de la production horticole de GPSO (gestion différenciée des déchets de chantier)

2 comportaient un critère social et une clause d'insertion sociale :

les travaux de rénovation de la voirie et les prestations de nettoyage du tunnel de métro, des escaliers mécaniques et des abris de vélo.

Une politique des ressources humaines durable en plein développement

Plus de résilience, de bien-être au travail

Le service Conditions de travail

Le service conditions de travail assure l'accompagnement médico-social des personnels de GPSO en lien avec des partenaires externes (médecine de prévention, Centre de gestion de la Petite Couronne notamment). Il met en œuvre les politiques de prévention et de sécurité au travail.

Attribution de dotations exceptionnelles

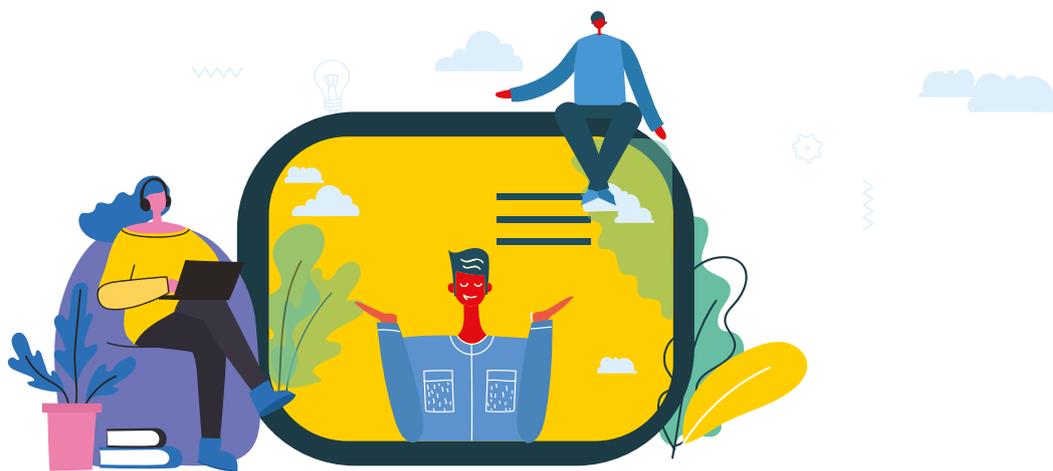
L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise du COVID 19 et la mise en place de plan de prévention renforcé avec l'attribution de dotations exceptionnelles d'équipements de protection individuelle et la mobilisation du réseau des préventeurs de chacune des directions. Le service conditions de travail a en outre été particulièrement mobilisé par la mise en œuvre des mesures de prévention suite aux décisions gouvernementales. Il a également contribué à la mise en place de plans de continuité de l'activité dans les directions.

Mise en place d'une cellule d'écoute psychologique

Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des agents s'est également traduit cette année par la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique en ligne (PSYA) à compter du mois d'avril 2020 pour faire face aux situations traumatiques ou conflictuelles rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Déploiement du télétravail

L'année 2020 est aussi été marquée par le déploiement très important du télétravail et des outils collaboratifs auprès de 20% du personnel. Un sondage en ligne a permis aux agents de faire un retour sur leur expérience du confinement et aussi du télétravail, dont les modalités pour ce dernier ont été assouplies. L'attribution d'une adresse mail professionnelle à tous les agents de GPSO, et le déploiement substantiel des outils d'office 365 ont permis en



outre de maintenir des liens et de nombreuses activités en distanciel.

Un guide du télétravail a été réalisé par les équipes de formation de la Direction des ressources humaines avant l'été et des formations au télétravail ont été mises en place à la rentrée afin de faciliter cette nouvelle organisation du travail.

Réduction de l'impact des déplacements des agents

Le déploiement du télétravail à une large échelle constitue une action forte de l'année 2020 dans le cadre de la poursuite des objectifs qui avaient motivé le lancement du plan de déplacements d'administration (PDA) en 2018 et 2019.

Le télétravail ayant largement été déployé, les déplacements ont été considérablement réduits.

Au-delà du télétravail, les réflexions ont été engagées pour permettre l'instauration d'un forfait mobilité durable qui viendra encourager l'usage du vélo ou des transports en commun, plutôt que d'un véhicule individuel motorisé lorsque c'est possible.

En 2020, 22 agents ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais pour leurs déplacements à vélo ou à VAE entre leur lieu de travail et leur domicile.

Ces mesures contribuent à réduire l'impact sur l'environnement des déplacements des agents en lien avec leur travail.



Mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique

Promouvoir un dialogue social

Enfin, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré le principe de création d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique afin de recueillir et traiter au mieux ces situations.

Suite au décret d'application n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui précise les modalités de mise en œuvre dans les administrations, ce dispositif a été mis en place par GPSO cet été. Une réflexion sur l'égalité professionnelle a été amorcée et inscrite pour 2021 à l'agenda social.

Vers un management responsable et innovant

L'année 2020 s'est achevée par l'adoption, en Conseil de territoire du 9 décembre 2020, d'un plan d'actions des lignes directrices de gestion des ressources humaines définissant les enjeux et objectifs de la mandature comme suit :

Développer une culture managériale agile, innovante et responsable grâce :

- au développement de compétences managériales fondamentales, notamment en matière de communication
- à la mise en place d'une politique managériale partagée favorisant des comportements collaboratifs, innovants et responsables
- à l'acculturation aux spécificités territoriales de GPSO et à l'intercommunalité

Recruter et développer les compétences clés

dont GPSO a besoin aujourd'hui et demain en garantissant une expérience professionnelle réussie au sein de l'établissement avec :

- la mise en place d'une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines et d'accompagnement des parcours en veillant à attirer et retenir les talents et à articuler la situation des agents titulaires et contractuels
- la refonte de la politique d'intégration des nouveaux collaborateurs en travaillant la congruence avec la marque employeur GPSO
- la valorisation des fins de carrière en garantissant le transfert de compétences

Accompagner les agents dans leur projets d'évolution professionnelle et valoriser leurs parcours au travers des politiques d'avancement et de promotion par :

- la définition des critères d'avancement de grades
- l'élaboration d'un plan triennal de formation

Pour mémoire, les critères de promotion interne sont définis par le Centre de Gestion

Bâtir une politique de rémunération source d'attractivité, de performance collective, de reconnaissance et d'équité au sein de l'établissement

Objectif : réviser le RIFSEEP (Régime Indemnitaire) avec la définition des critères de « pesée des postes », la prise en compte des expériences et des expertises et la mise en place d'une prime par objectif collectif.

Développer et mettre en œuvre une politique d'égalité professionnelle, source d'équité de traitement et de reconnaissance du professionnalisme

Favoriser la qualité de vie au travail et une marque employeur source d'attractivité et de fidélisation des personnels en :

- définissant un plan pluri-annuel de prévention des risques professionnels
- développant l'accompagnement des agents et des services en matière de prévention, de santé et de sécurité au travail en s'appuyant sur le réseau des assistants de prévention.
- développant le partage de la fonction RH au sein de l'Etablissement en s'appuyant sur les encadrants et le réseau des référents RH

La définition des lignes directrices de gestion devra également contribuer aux nouveaux enjeux de responsabilité sociétale employeur qui sont les suivants :

- développer des comportements écoresponsables au bureau,
- favoriser l'emploi des jeunes au travers de l'apprentissage et de l'accueil des stagiaires écoles, développer l'intégration des travailleurs handicapés.

La mise en œuvre des lignes directrices de gestion s'appuiera sur une communication interne renforcée.

Enfin, ces nouvelles politiques RH s'inscrivent dans un objectif de concertation et de dialogue social apaisé : elles seront co-construites avec les agents et les organisations syndicales à compter de janvier 2021.

Le développement de la politique d'apprentissage

En 2020, GPSO a également développé sa politique d'apprentissage en l'inscrivant pleinement dans sa démarche de gestion

prévisionnelle des emplois et des compétences et d'intégration des jeunes.

Le nombre de contrats d'apprentissage est ainsi passé de 3 à 10 à la rentrée 2020.

Un guide d'accompagnement à destination des maîtres d'apprentissage a été mis en place par la DRH afin de faciliter les transferts de compétences et l'organisation de ce tutorat.

Un plan pluriannuel de formation ambitieux

Présenté au comité technique du 11 décembre 2020, le plan de formation 2021 -2023 a été adopté après un long travail de consolidation des besoins de toute les directions de GPSO.

Au-delà des compétences techniques particulières aux métiers, le plan de formation a pour objectif de développer des compétences transversales permettant à la fois de mutualiser des ressources mais également de favoriser la mobilité interne des agents. Il s'agit de développer une culture commune à l'aide d'outils et de repères fondamentaux pour accompagner les mutations de notre environnement et les projets de l'établissement.

Les axes transversaux sont les suivants :

- une administration responsable et efficiente
- les repères et outils fondamentaux
- la santé et la sécurité au travail
- la culture numérique et les outils bureautiques
- la culture commune de l'encadrement et l'efficacité managériale
- le soutien aux parcours professionnels

Des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques et à la sobriété numérique sont notamment prévus dans ces axes transversaux.

Des axes métiers construits avec les directions répondront à la nécessité d'assurer l'efficacité et l'attractivité de GPSO et d'en faire un pôle d'innovation. Un des axes de travail retenu est d'anticiper les évolutions afin de proposer des offres de services innovantes et adaptées.

Perspectives 2021

Outres les actions déjà entreprises l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- la création d'un réseau de référents développement durable des directions en lien avec le Pôle Innovation et Développement Durable,
- la mise en place d'un plan pluriannuel de prévention et de sécurité au travail
- la mise en place d'un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes
- la mise en place d'un plan en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi d'agents déclarés inaptes
- la formalisation d'une démarche favorisant la qualité de vie au travail
- la dématérialisation des procédures RH et notamment l'envoi des bulletins de paie

Une administration écoresponsable et sociale

Le parc automobile de GPSO

La direction des Moyens généraux développe le recours aux véhicules propres.

Ainsi, ce sont toujours 44 véhicules hybrides, 1 véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.

4 vélos à assistance électrique ont été mis à disposition des services pour permettre aux agents de se déplacer plus facilement et proprement.

Des parkings vélos et 4 bornes de recharge pour véhicule électrique ont été installés au sein du siège de l'établissement public territorial.

La Police verte sait vue attribuer 2 scooters électrique pour l'exécution de ses contrôles quotidiens.

Perspective 2021

Renouvellement du marché de location du parc auto de GPSO, l'occasion de verdir sa flotte.

la dématérialisation des bons de commande et des instances délibératives

la dématérialisation comptable

Pour rappel, la totalité des bordereaux est dématérialisée. Les bordereaux signés sont transmis au Comptable Public via un protocole d'échange électronique. L'économie sur la consommation de papier est estimée à près de 30 000 feuilles par an.

La mise en place du parapheur électronique a également permis de dématérialiser dès 2016 la totalité du circuit de signature des bons de commande.

Pour GPSO, cela représente, en 2020, 9 023 bons de commande environ 28 000 feuilles de papier, un gain de temps divisant par 3 les délais de traitement et une sécurisation des process.

L'économie de papier annuelle est estimée à 50.000 feuilles par an.

La dématérialisation des instances délibératives

Pour rappel, depuis 2015, la dématérialisation s'effectue par la télétransmission des convocations et des dossiers conseils, bureaux et commissions thématiques aux élus.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la possibilité a été offerte aux élus d'assister aux commissions en vidéoconférence, limitant de fait les émissions dues aux transports.

Le Service Informatique a soutenu la mise à disposition de tablettes permettant la consultation numérique des dossiers, accompagnant la suppression définitive des derniers supports papier.

Une administration soutenant l'effort en faveur du logement social

GPSO contribue à l'équilibre social de l'habitat en soutenant la création de logement sociaux via les garanties d'emprunts d'offices publics et de sociétés anonymes d'HLM. Elle dénombre actuellement 291 lignes de prêts garantis pour un encours garanti de 335M€ au budget primitif 2021.





La démarche Ville Intelligente et Innovation

Grand Paris Seine Ouest a exploré les potentialités et les bénéfices d'une démarche « Smart City » pour la gestion de son espace public (mobilité, stationnement, environnement et qualité de vie, collecte et propreté, éclairage public, sûreté et sécurité), au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Proposition d'une feuille de route Smart City

Initiée en juin 2020, la réflexion collective a débouché sur une 1^{ère} « feuille de route » visant à mettre en place une Ville Intelligente opérationnelle en 2023, dont les premiers jalons doivent être posés dès à présent.

En effet, le renouvellement des marchés structurants constitue une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain :

- Nouveau marché de l'éclairage public pour Issy-les-Moulineaux, Meudon, Ville-d'Avray, Vanves, Marnes-la-Coquette et Chaville en 2023 ;
- Nouvelle délégation de service public du stationnement (surface et parkings) en 2022 pour Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Chaville et Vanves ;
- Marchés de collecte et propreté pour toutes les villes du Territoire en 2022.

Un premier travail a permis d'identifier 28 cas d'usages prioritaires, dont 9 seraient les moteurs de la Smart City :

1. Programmer et superviser l'infrastructure lumineuse
2. Moduler en temps réel l'éclairage public
3. Visualiser les zones de stationnement en temps réel (solution encore expérimentale)

4. Adapter les circuits et fréquences de collecte des déchets
5. Digitaliser les services à destination des citoyens
6. Moduler le plan de circulation du territoire
7. Mesurer les nuisances sonores
8. Identifier les îlots de chaleur et fraîcheur
9. Inciter les citoyens à la réduction des déchets et au recyclage.

Les 4 premiers cas d'usages « moteurs » pourraient être intégrés dans les nouveaux marchés structurants ; les autres devront faire l'objet de marchés ad hoc.

Premières actions de GPSO pour s'inscrire dans la démarche

GPSO a ouvert une plateforme spécifique « data.seineouest.fr » depuis mars 2019 accessible en interne et au public, offrant des opportunités de création de services innovants.



OpenData de GPSO

A titre expérimental, GPSO a lancé, pour la fin d'année 2020, la réalisation d'un jumeau numérique en 3D qui est une représentation de notre Territoire sous forme de vues panoramiques à 360° permettant une expérience immersive à des fins opérationnelles (idem googlemap mais avec la possibilité de mesurer l'espace et d'y insérer des objets).

L'organisation de GPSO s'est adaptée pour répondre aux enjeux stratégiques avec **la création depuis le 1^{er} juillet 2020 du Pôle Innovation et Développement Durable.**

Rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement et du Développement Durable, il comprend trois directions : la Direction de la Mobilité, la Direction du Développement Economique Durable, et la Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale, cette dernière étant en charge de piloter la démarche « Smart City ».

La création d'un comité stratégique

Afin de valider ces orientations et suivre la progression des différents chantiers nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de la Smart City à l'horizon 2023, et pour permettre un travail en transversalité, en cohérence avec les objectifs de chaque équipe municipale, il est proposé de constituer un comité stratégique « Smart city & innovation numérique » composé des élus territoriaux concernés.

Le comité stratégique aura notamment pour objectifs de :

- valider la feuille de route et les jalons de la future Smart City,
- collaborer et contribuer à la démarche en participant à la co-construction des services de demain,
- partager les bonnes pratiques et innover.



La création de la Direction de l'information Géographique et Innovation Territoriale (DIGIT)

Pour relever le défi de la ville durable de demain, GPSO doit faire preuve d'innovation et s'interroger sur les outils de gestion urbaine. Parce que l'atteinte des objectifs du PCAET va nécessiter de diminuer l'impact environnemental, mais, également, de repenser en profondeur les modèles d'accès aux ressources, les transports, et surtout la gestion de l'énergie, sans pour autant entraver la relance économique.

Pour cela, les territoires doivent devenir « intelligents » et développer de nouveaux services performants dans tous les domaines.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) seront au cœur de la ville intelligente de demain. Le développement des NTIC permettra une meilleure gestion urbaine grâce à l'obtention et à l'analyse d'informations clés (surveillance du trafic routier, mesure des niveaux de pollution, etc.) qui faciliteront la prise de décision et permettront d'améliorer les services existants.

Ainsi, le service SIG et OpenData évolue pour devenir la Direction de l'information Géographique et Innovation Territoriale (DIGIT) dont une des missions est de co-construire la ville durable et numérique de demain avec les actions suivantes :

- Piloter la mise en œuvre de la Smart City,
- Développer des services et outils innovants,
- Assurer une veille et réaliser des benchmarks dans le domaine technologique et numérique,
- Mettre en œuvre le tableau des indicateurs de suivi du PCAET.

Mutualisation des ressources et accompagnement des services de GPSO et des collectivités

GPSO dispose, depuis de nombreuses années, d'un Système d'Information Géographique (SIG). Ce SIG apporte un soutien aux actions des services tant opérationnels avec les services techniques que projet avec la mobilité, l'urbanisme, l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SIG de GPSO est mutualisé avec la ville de Chaville.

C'est la 3^e ville intégrant le dispositif de mutualisation après Issy-les-Moulineaux et Sèvres. Cette mutualisation permet d'accroître et d'optimiser l'efficacité de chacune des structures productrices et utilisatrices d'informations géographiques sur le territoire.

Les missions sont :

- la gestion optimisée des données géographiques de référence et des données géographiques de la Ville,
- l'assistance technique et les actions de formations dans le cadre de l'utilisation des modules cartographiques déployés et mis en place par le service SIG,
- la réalisation de documents cartographiques, la veille technologique et réglementaire.

GPSO et ses 8 villes membres ont ouvert leurs espaces de données publiques (Open Data) sur la plateforme de l'Etat dès 2015.

Engagé dans une politique innovante, et afin d'homogénéiser les outils et les données existantes pour chacune des villes, GPSO a décidé de passer à l'étape supérieure en partageant ses données publiques au travers d'une plateforme commune avec ses villes membres utilisant la solution OpenDataSoft.

Cette démarche permet de rendre l'action publique plus compréhensible de tous, d'encourager la création et le développement de nouveaux services et de générer de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises.

La DIGIT anime le réseau Open Data des villes du Territoire et des rencontres régulières permettent de co-construire les contenus, d'échanger sur les pratiques, de partager la veille réglementaire, de former aux outils et d'avancer ensemble.

L'essor des portails cartographiques et opendata

Les portails cartographiques et Open Data, à disposition du citoyen, ouverts au grand public en 2019, permettent de découvrir le territoire et de rendre accessible et compréhensible l'information géographique et les données publiques de l'établissement. Ces deux portails s'enrichissent au fur et à mesure de l'actualité :

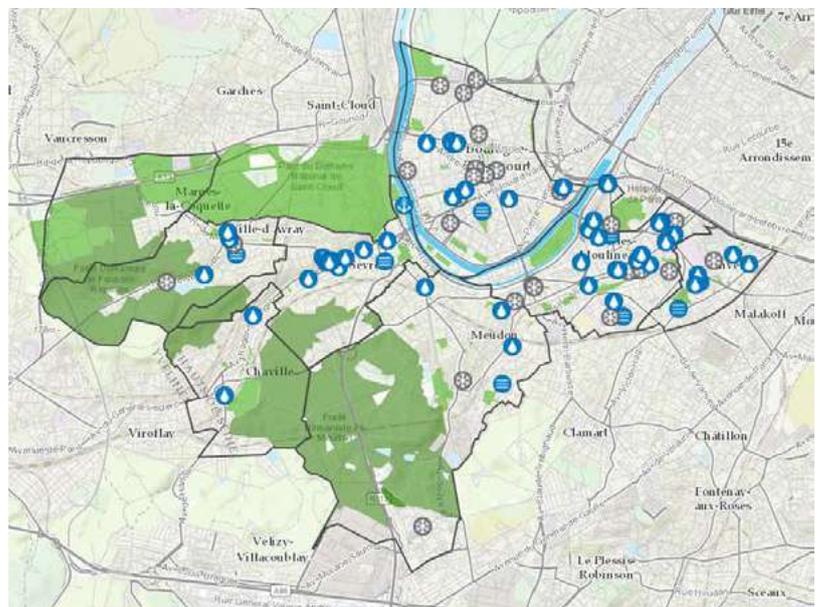
- Les avis aux riverains
- Les PLU
- Les déchets et la propreté
- Le plan vélo
- Le stationnement
- Les îlots de fraîcheur

Avec la mise en place du nouveau site internet de Seine Ouest en 2020, de nombreuses cartes ont été repensées. Ces dernières font maintenant le lien entre les trois sites.

- le site internet institutionnel
- le portail cartographique : SO Carto
- la plateforme OpenData

Focus actions 2020 à retrouver dans les parties précédentes

- Carte des îlots de fraîcheur p. 91,
- Mise à jour du patrimoine arboré à l'aide de tablettes tactiles p.65,
- Widget déchets – un nouvel outil numérique p. 71.



Site de GPSO



SO Carto



OpenData de GPSO



En conclusion,

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services de GPSO, l'établissement a su faire preuve d'adaptabilité pour continuer à offrir aux usagers un service public toujours plus responsable et de qualité. La préoccupation environnementale et le développement durable du territoire sont restés au cœur des actions en 2020, comme en témoigne ce rapport.

Ainsi, suite à la consultation du public au mois de novembre, et la prise en compte des avis et propositions émises, la version définitive du PCAET sera soumise au vote du Conseil de territoire.

Les actions déjà en cours comme le développement de l'agriculture urbaine et des jardins partagés (réalisation de 1365m² en 2020), l'encouragement des nouvelles mobilités, le compostage... seront poursuivies en 2021.

Il en sera de même pour les actions financées par l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat (COTEC), parmi lesquelles 6 sur 10 ont atteint 100% des objectifs dont 2 les ont dépassés.

Signe encourageant sur la prise de conscience de l'impact de la consommation d'énergie des résidences ou maisons individuelles sur l'environnement, l'ALEC verra son équipe renforcée suite aux nombreuses demandes d'accompagnement ; 482 demandes traitées, 348 copropriétés suivies représentant 18 130 logements.

Grâce à un budget annuel de 4 M€ d'euros, la politique locale de l'habitat a poursuivi ses actions tout au long de l'année. A travers son dispositif Opération Habitat Qualité, GPSO a attribué, en 2020, 520 K€ d'aides pour la réalisation de travaux dans 3 copropriétés, le soutien de 51 propriétaires modestes afin de réduire leur quote-part et pour la rénovation énergétique de 8 logements.

Conséquence positive de la crise sanitaire, la pratique du vélo en zone urbaine a considérablement augmenté, accélérant l'aménagement de zone 30 et de pistes cyclables. L'attribution de 2027 subventions VAE en 2020 pour un budget total de 405.400€ confirment la tendance des

usagers à préférer une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Pour répondre à cet engouement, 60 stations Vélib' sont déployées sur 71 commandées.

Autre contribution à l'amélioration de la qualité de l'air, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques en remplacement des anciennes stations Autolib', 25 installées en 2020.

Au total en 2021, le réseau déployé comptera a minima 47 stations, représentant plus de 150 places au total.

La mise en place de la seconde phase de la zone à faible émission de gaz à effet de serre ZFE au 1^{er} juin 2021 bénéficiera non seulement à la qualité de l'air bien au-delà de l'A86, mais également à la réduction des nuisances sonores, et renforcera l'attractivité du territoire et la qualité de vie.

Dans la démarche de la construction de « La Ville Intelligente », GPSO innove en mettant en ligne un nouvel outil numérique : le « Widget déchets » qui permet d'accéder en un clic à toutes les informations concernant la collecte des déchets d'un lieu donné pour un meilleur tri.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, la cohésion sociale et la solidarité ont été très importants.

La mobilisation de GPSO, par l'intermédiaire de SOEE, a été essentielle à la survie de petites entreprises nécessitant un accompagnement financier (dispositif « Seine Ouest Commerce » et le fonds résilience Ile-de-France).

Les perspectives 2021 se situent dans la continuité de 2020 pour aider les entreprises et les publics demandeurs d'emploi à surmonter la crise économique annoncée.

La cohésion sociale se traduit également par l'amélioration du cadre de vie grâce à des opérations d'aménagement ayant à cœur de végétaliser la ville, favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, apaiser les circulations et rendre accessible l'espace public.

Afin de capitaliser les bonnes pratiques et de les rendre incontournables sur notre territoire, elles seront recensées dans un référentiel de l'Aménagement Durable

qui sera l'un des documents sur lequel s'appuiera le futur PLUi.

La qualité du cadre de vie passe aussi par la préservation du patrimoine naturel du territoire, grâce à la gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré.

L'attribution du label Ecojardin en décembre 2020 au parc de Billancourt pour une période de 3 ans, permet d'engager une démarche d'amélioration continue en matière de gestion différenciée des espaces verts et des sites naturels, et d'intégrer les sites dans la Trame verte et bleue pour la préservation et le développement de la biodiversité.

La réhabilitation continue de nos réseaux d'assainissement est aussi une action incontournable de la préservation de la trame bleue, au même titre que les études entreprises pour la réutilisation des eaux de source et d'exhaure. Et il en est de même pour le maintien de la propreté de nos rues et de la collecte et du traitement de nos déchets, grâce à la mise en place toujours plus nombreuses de filières adaptées.

Le bien-être est favorisé par l'accès à la culture et sa pratique dans les 7 conservatoires du territoire, qui se sont montrés particulièrement innovants pour poursuivre l'enseignement artistique grâce à de nombreuses initiatives autour du numérique tout au long de cette année.

Cela a été le cas également pour la Maison de la Nature et de l'Arbre, structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'environnement et au développement durable de GPSO, dont le rayonnement devra rester soutenu tout le long des années de mise en œuvre des actions du PCAET.

Car ne l'oublions pas, la protection de l'environnement et le développement durable, c'est l'affaire de toutes et tous !



Grand Paris Seine Ouest,

le territoire
créatif,
numérique
et durable.



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

9, route de Vaugirard
CS 90008 - 92197 Meudon Cedex
01 46 29 55 00

www.seineouest.fr